



HAL
open science

La relation de la société Kanak à l'espace : du contexte pré-colonial à la ville contemporaine

Margaux Simard

► **To cite this version:**

Margaux Simard. La relation de la société Kanak à l'espace : du contexte pré-colonial à la ville contemporaine. Architecture, aménagement de l'espace. 2011. dumas-01807269

HAL Id: dumas-01807269

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01807269>

Submitted on 4 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

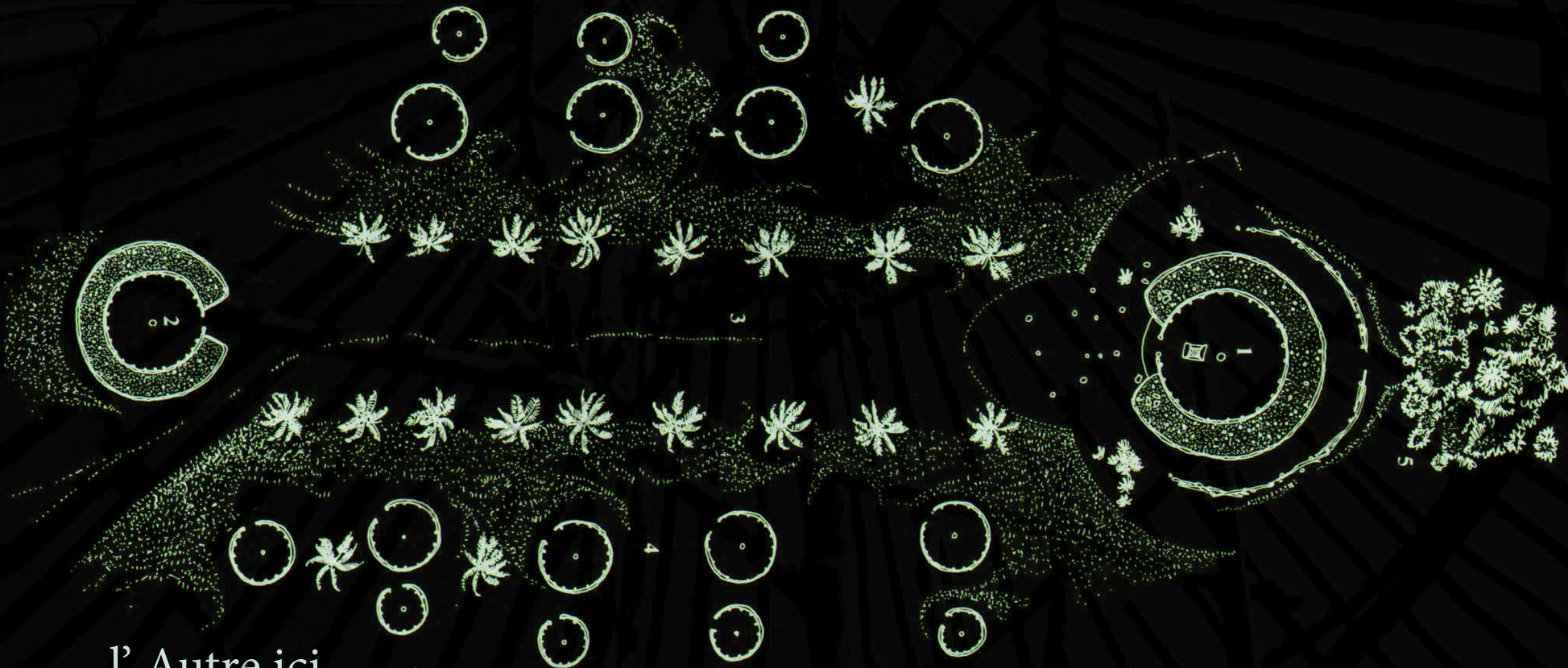
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La relation de la société kanak à l'espace,

du contexte pré-colonial à la ville contemporaine



l'Autre ici Simard Margaux

Mémoire de séminaire, dir. Elisabeth Pasquier

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes / soutenance 2011

En préambule de ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements aux personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce travail. Celui-ci fut réalisé sous la direction de Mme Élisabeth Pasquier, chercheur et sociologue au laboratoire Langages, Actions, Urbaines, Altérités associé à l'ENSA de Nantes. Par ailleurs, les questionnements et les intérêts de recherches développés de ce mémoire sont le résultat d'un travail de réflexions communes entre les étudiants du séminaire « L'autre ici ». En effet, malgré l'existence, au sein du séminaire de sujets de recherche personnels, les observations échangées tout au long de l'année ont guidées la progression de ce travail. Ainsi je souhaiterai remercier Mme Pasquier qui a su nous faire rebondir, de façon collective, sur certains thèmes abordés dans nos mémoires notamment en faisant appel à des intervenants extérieurs. De même, je remercie les autres étudiants du séminaire et particulièrement François m'ayant accordé son temps et son aide.

Prologue

Introduction

I. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie : Une lutte pour la terre.

1. Une occupation pré-européenne
2. Une colonie de la France, lieu de bague puis colonie de peuplement
3. Les révoltes de la population autochtone
4. Instauration du code de l'Indigénat
5. Les revendications indépendantistes suivies des « événements »
6. Les accords de Matignon – Oudinot puis les accords de Nouméa
7. La création de réserves pour les autochtones
8. Le réveil Kanak et la tentative de minorisation
9. Les évolutions induites par les accords

II. Le peuple Kanak comme sujet d'étude: d'une vision euro-centré au discours partagé

1. Les récits d'exploration
2. Maurice Leenhardt: de la mission à la Société des Océanistes
3. La période coloniale : de la pratique d'une ethnologie académique à la prise de position.
4. L'historicité Kanak
5. Le retour sur passé colonial de la Nouvelle-Calédonie
6. Diffusion de la culture Kanak après l'accord de Matignon
7. L'influence des post-colonial studies en Nouvelle-Calédonie
8. Une identité propre mais commune

III. La société traditionnelle Kanak et l'espace.

1. La relation entre identité et espace

L'espace du mythe

Une identité spatiale

Une hiérarchie sociale dans le territoire

2. L'espace comme réservoir symbolique

- La cosmologie du monde kanak
- La manifestation des ancêtres
- Les lieux sacrés

3. La coutume, structure de la société

- La parole sacrée
- Le devoir de l'accueil
- Le droit de l'endroit

4. L'habitat, une hiérarchie spatiale

- Une organisation en hameaux
- Relation entre typologie et mode de construction
- Une esthétique fonctionnelle
- Évolution morphologique des cases
- Organisation de l'habitat
- La pratique de l'horticulture

IV. L'influence de la société kanak dans l'espace du Grand Nouméa

1. Nouméa, une histoire de pouvoir.

- L'aire urbaine actuelle du Grand Nouméa
- Nouméa, la « ville blanche »
- La croissance liée au boom du nickel
- Le clivage de la société

2. Héritage de la colonisation, un urbanisme de secteurs

- Un développement de l'urgence
- Les accords de Matignon favorisent la sectorisation

3. Les squats, une vision océanienne de la ville.

- Les motivations de l'installation
- Une continuité entre le monde rural et la ville
- La perception des squats
- Les motifs de l'installation dans les squats
- Conditions d'apparition du squat
- L'organisation interne du squat
- Les cabanes d'habitation

4. Le Grand Nouméa aujourd'hui

- Le Grand Nouméa à la période actuelle
- Le phénomène de péri-urbanisation

5. L'architecture métissée du « destin commun »

- Le début de la planification de l'agglomération
- L'atout du métissage
- Un type d'habitat océanien
- Du secteur à la cohésion urbaine
- Le projet de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer

Conclusion

Glossaire

Bibliographie

Sources iconographiques

Le voyage vers l'altérité

Je suis née de l'autre côté du globe terrestre dans la ville de Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. J'ai vécu à Nouméa jusqu'à la réussite de mon baccalauréat scientifique. Aujourd'hui, j'ai vingt-deux ans et je poursuis, depuis septembre, un Master en architecture à l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes.

Ce diplôme fut une étape importante dans ma vie car il représentait le passage d'une situation d'adolescente dépendante de l'autorité parentale et scolaire à un statut d'étudiante indépendante et acteur de son parcours professionnel. Le changement était d'autant plus radical qu'il impliquait un éloignement du cercle familial de plusieurs milliers de kilomètres. Nouméa ne possédant pas d'école d'architecture il a fallu que je choisisse entre une école d'architecture en Australie, plus proche mais aboutissant à un diplôme non reconnu internationalement, et une école en métropole.

Mon choix s'arrêta sur Montpellier, ville plus accessible de part son climat et la présence d'un réseau de solidarité déjà établi entre étudiants calédoniens expatriés. Durant les deux années passées à Montpellier je n'ai pas senti l'éloignement comme un obstacle car j'étais plutôt indifférente aux changements. Cela s'explique par la présence de ma sœur et d'une cousine à Montpellier ainsi que celle d'autres étudiants calédoniens à l'ENSA de Montpellier, ceux-ci me reliaient ainsi tous directement à mes origines. Je me trouvais alors dans un état d'euphorie grâce à la liberté acquise lors du départ et à une mise à distance de tout ce qui me semblait habituel et routinier. Par ailleurs, je ne revendiquais en aucun cas l'originalité de ma situation que je considérais alors plutôt comme un handicap que comme un éventuel atout. Il me semblait essentiel de m'éloigner le plus possible des préjugés véhiculés sur les habitants des îles ainsi je m'efforçais de suivre les tendances et de ressembler au maximum aux étudiants de métropole afin de me fondre dans la masse.



La situation évolua lors de mon installation à Milan dans le cadre d'un échange Erasmus entre l'ENSA de Montpellier et l'École polytechnique de Milan pour y poursuivre ma troisième année de licence en architecture. Étant l'unique étudiante calédonienne je me retrouvais, pour la première fois depuis mon départ, loin de tout appui familial. Les différences culturelles étaient devenues considérables et ma position d'étrangère m'apparaissait clairement: d'une part comme étudiante étrangère en Italie mais aussi comme étudiante calédonienne. En effet, je ne correspondais pas à l'idée préconçue de «l'étudiante française» que se fait l'opinion générale. Cette expérience à l'étranger amorça ainsi le début d'une prise de conscience de l'influence de mes origines et de la singularité de mon parcours.

Cependant, je ne pris véritablement conscience de ma position d'«autre» en métropole qu'à mon installation à Nantes en septembre dernier. Cette attention nouvelle portée à mes origines fut en partie déclenchée par la possibilité d'être de plus en plus actif dans le choix de mon parcours. En effet, le Master étant basé sur le principe de l'optionnalité, il est nécessaire de réfléchir dès le début à l'orientation professionnelle souhaitée afin de réaliser un planning de formation adapté à notre projet de carrière.

D'autre part, je pense que cet intérêt que je porte aujourd'hui à la Nouvelle-Calédonie relève principalement d'une augmentation de la distance à mes origines et de l'absence de tout référent familial à Nantes. En effet, je suis actuellement l'unique étudiante calédonienne à l'ENSA de Nantes et peut-être aussi la seule calédonienne dans la région. Si cette situation ne posait aucun problème dans le contexte Erasmus car elle était partagée par tous les étudiants étrangers, elle semble beaucoup moins naturelle dans une ville française. Cette distance se ressent ainsi dans de nombreux domaines tels que les habitudes culinaires, les connaissances géographiques, les expressions langagières etc...

Ainsi la distance morale ressentie joue un double rôle: d'une part de mise à l'écart par rapport aux autres étudiants de l'ENSAN

mais aussi de révélateur des mes propres spécificités dont j'ignorais souvent l'existence.

Je me suis alors intéressée de plus près aux différences entre les deux modes de vie que j'ai eu l'occasion d'expérimenter personnellement.

Dès mon installation en métropole, je fut étonnée de découvrir les lacunes des français au sujet de la Nouvelle-Calédonie. En effet, peu d'étudiants connaissent ne serait-ce que l'emplacement géographique du pays car pour la plupart d'entre eux le pays ne semble être qu'une destination paradisiaque. Ainsi la rédaction de ce mémoire fut tout d'abord l'occasion de révéler au plus grand nombre les spécificités de mon pays. C'est pourquoi, au moment du choix du sujet, je pensais qu'aucune recherche n'avait été entreprise sur la Nouvelle-Calédonie. Cette hypothèse se révélera fautive mais elle révèle l'état d'esprit dans lequel je me trouvais au commencement des recherches.

D'autre part, le choix du sujet fut motivé par une volonté d'implication personnelle dans l'avenir du pays. La Nouvelle-Calédonie se trouve actuellement dans un contexte social et politique particulier, celui du «destin commun»¹ et d'une citoyenneté partagée par les différentes ethnies présentes sur le territoire. Ainsi en cette période de définition d'une identité commune je souhaitais réaliser un mémoire dans la continuité de ces réflexions. Ce travail me permet alors d'apporter ma contribution aux recherches effectuées sur la Nouvelle-Calédonie et d'élargir la notion d'identité commune au domaine de l'architecture.

Ayant la volonté de définir ma propre position au sein du pays, il me semblait essentiel de connaître les spécificités de la société kanak que j'ai toujours côtoyée sans la connaître réellement. Cette démarche est d'autant plus importante car elle est un prolongement direct de ma formation. Dans quelques années, je souhaite exercer le métier d'architecte en Nouvelle-Calédonie, je dois donc être à même

8 1 Voir glossaire «destin commun»

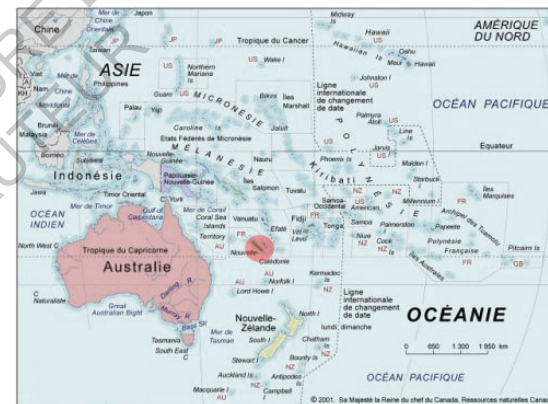
de concevoir une architecture répondant aux caractéristiques d'une identité commune. De plus, aucune école d'architecture n'étant présente à Nouméa et n'ayant jamais eu l'occasion de suivre des cours d'architecture spécifiques au cas calédonien, cet apprentissage personnel joue le rôle de complément à la formation générale que j'ai suivie.

Par ailleurs, je souhaite faire part de mon point de vue sur la situation que connaît le pays actuellement.

Plusieurs écrits abordant le sujet de la Nouvelle-Calédonie existent, datant soit de la période coloniale pour les textes historiques soit d'une période plus récente pour les nombreuses études ethnographiques et anthropologiques traitant de l'identité culturelle kanak. Cependant, la plupart de ces recherches ont été réalisées à la suite d'une commande liée aux accords de Matignon-Oudinot par des chercheurs non originaire de la Nouvelle-Calédonie.

Étant descendante d'une famille calédonienne et née dans les années 1990, je fais partie d'une nouvelle génération empreinte de métissage ethnique et culturel, c'est pourquoi je pense avoir une vision différente de celle des auteurs des textes existants. Il me semble important de préciser, par exemple, que la société calédonienne ne se définit pas uniquement à travers une opposition entre les Kanak et les Européens, comme le laissent penser plusieurs ouvrages, mais par une rencontre entre différentes ethnies plus ou moins représentées. Cette vision de la ville sous la forme d'un brassage social n'est pas nouvelle pour moi car elle est présente depuis mon enfance.

J'ai eu la chance de grandir à Nouméa et de faire partie d'une grande famille calédonienne, je possède donc de nombreux cousins et cousines. La plupart de mon temps libre était ainsi occupé aux impressionnantes réunions familiales et je ai donc peu de souvenirs concernant des amis extérieurs au cercle familial qu'ils soient d'origine kanak ou océanienne. Ainsi ma première prise de conscience des autres ethnies correspond à mon entrée en maternelle. Nous sommes, en effet, réunis dès notre plus jeune âge sans distinctions particulières. Je ne me suis donc aperçue des spécificités culturelles



des autres ethnies que plus tard et au hasard des expériences. Au fil du temps je me suis rendue compte qu'il existait des personnes se trouvant dans une situation différente de la mienne suivant des critères vestimentaires mais aussi concernant leur mode de transport, leur lieu de résidence, les loisirs etc...

Cette situation me paraissait d'ailleurs normale et établie sans qu'on ait besoin d'y changer quelque chose.

Ainsi lors de mon arrivée en métropole mon regard sur cette situation évolua car je me retrouvais dans la situation de l'«autre» à Montpellier. Je compris rapidement les difficultés liées à la confrontation de mes habitudes et d'un nouveau mode de vie. Je devais maintenant prendre les transports en commun, chercher un appartement adapté à mon style de vie et posséder, par exemple, des espaces verts extérieurs proche du logement. Je devais aussi m'adapter entre autre, à des habitudes culinaires et sociales différentes.

Ayant pris du recul sur ces premières années passées en métropole, je m'aperçois aujourd'hui des similitudes existantes entre ma situation d'étrangère en métropole et celle des Kanak dans la ville de Nouméa. Ainsi, j'ai fait le choix de centrer ce travail sur la société Kanak, non pour me placer dans la continuité des études dualistes déjà réalisées, mais afin de prendre cette société comme point d'entrée de la société multi-ethnique calédonienne. De plus, cette décision fut encouragée par ma position éloignée des bases de données de la Nouvelle-Calédonie. La société Kanak ayant déjà été étudiée, plusieurs documents de travail sont ainsi accessibles depuis Nantes.

La relation de la société kanak à l'espace,
du contexte pré-colonial à la ville contemporaine.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Les premières recherches effectuées sur la société kanak ont rapidement contredit les hypothèses établies lors du choix du sujet. En effet, la faible connaissance des territoires d'outre-mer en métropole et une prise de conscience tardive de l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie portaient à croire qu'il existait peu de documents relatifs à la société kanak. De même, il m'apparaissait probable que les rares études réalisées auraient été entreprises par des chercheurs calédoniens et seraient donc accessibles uniquement sur place.

Par ailleurs, une première approche du sujet orienta mes recherches sur une comparaison entre la société traditionnelle kanak et un mode de vie métropolitain. Le seul sujet du mode de vie kanak m'apparaissait trop faible pour un travail de mémoire d'une année. Toutefois, le rapport entre le sujet et l'architecture restait un point important à déterminer dans le développement du mémoire. Possédant peu de connaissances sur les points forts de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'architecture, le rapport de cette discipline avec la société Kanak me semblait, au début, trop superficiel.

Cette opinion évolua lors de la lecture de l'ouvrage de Roger Boulay, *La Maison Kanak*, emprunté à la bibliothèque de l'école d'architecture de Nantes. Ce livre fut, en quelque sorte, une révélation dans l'évolution du sujet de mémoire.

D'une part, il expliquait les particularités de la société Kanak mais il me renseigna aussi sur le contexte politique et historique de la Nouvelle-Calédonie qui m'était jusqu'alors presque inconnu. Ainsi, une grande partie du travail de recherches fut dédiée à une connaissance préalable de l'histoire de l'archipel et de la société Kanak.

En parallèle à cette reconnaissance historique les recherches s'orientèrent vers l'influence des usages et des coutumes traditionnelles sur le projet architectural afin que le sujet allie architecture et pratiques sociales Kanak. Cette nouvelle orientation fut encouragée par une phrase de R. Boulay : «Un certain nombre d'habitudes vont

régler la manière dont chacun devra se déplacer dans l'espace de façon à respecter la bienséance. Toutes ces pratiques ne posent aucun problème particulier au village. En revanche tout cela devient difficile dans les appartements, souvent petits, occupés par les familles à Nouméa.» Ainsi l'auteur met en évidence l'importance du mode de vie dans l'organisation spatiale des habitations, il apparaissait donc essentiel de définir tous les usages susceptibles d'avoir une influence directe sur l'architecture.

Toutefois, menant un double travail de recherches d'une part historiques et d'autre part centrées sur le mode de vie Kanak, il en résultait une séparation entre les deux parties.

Ainsi, le sujet fut déplacé vers *La relation de la société kanak avec l'espace, du contexte pré-colonial à la ville contemporaine*, celui-ci prenant alors en compte autant la lutte historique des Kanak pour la récupération des terres spoliées que la situation actuelle de cette société. La première partie du développement du mémoire a alors l'objectif de rappeler les moments clés de l'histoire ayant eu une répercussion sur l'évolution de la société kanak.

Par ailleurs, le mémoire aborde le sujet de la société Kanak par le biais de trois réflexions différentes: la recherche, la tradition, et la ville contemporaine.

Celles-ci permettront ainsi de comprendre les évolutions et l'adaptation de la société kanak sous l'influence de « l'autre » notamment celle des européens en période coloniale. L'intention de ce mémoire est d'engager, à travers l'exemple du peuple kanak, un questionnement plus général sur l'identité partagée de la société calédonienne.

D'autre part, malgré une distance manifeste entre les trois domaines de réflexions ceux-ci sont, au contraire, fortement liés entre-eux car ils ont des prolongements dans chaque partie. Il était, en effet, impossible d'aborder le sujet du peuple kanak sans faire référence à ces aspects de la société. Ainsi, la question de la recherche ayant pris pour objet la société kanak permet de saisir l'importance du point de vue de l'auteur lors de la définition de l'altérité. La com-

préhension de la tradition est indispensable pour saisir le rapport des Kanak avec l'espace. Enfin, cette société qui est en perpétuelle évolution ne peut être abordée en la sortant de son contexte actuel, celui de la ville mondialisée. Les évolutions de la société sont, en effet, liées à son interaction avec l'espace urbain. La dernière partie de mes recherches permet ainsi de rapprocher les réflexions sur la société kanak à la notion d'identité commune que la société calédonienne désire construire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Partie I : L'histoire de la Nouvelle-Calédonie : une lutte pour la terre

PARTIE I

« Dans l'ensemble de la Mélanésie, les mouvements nationalistes et micro-nationalistes se sont unifiés autour des problèmes de la terre, de la liberté, de l'identité et de la conscience qu'ils avaient d'avoir été dépossédés »¹

L'occupation pré-européenne

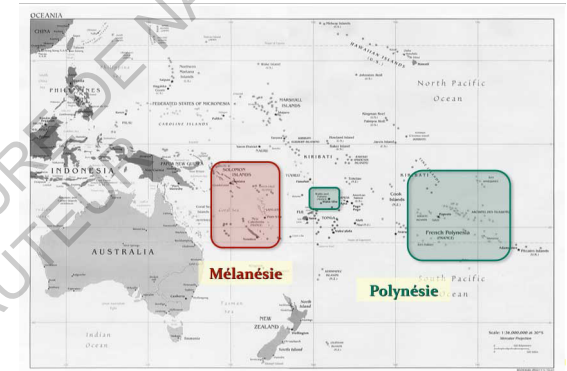
L'archipel de la Nouvelle-Calédonie fait état d'une occupation par l'homme depuis le deuxième millénaire environ. Cette implantation était cependant plus importante sur la cote ouest de la Grande-Terre.

Le déséquilibre entre les régions et les relations inter-insulaires ont entraîné une différenciation culturelle entre les deux côtes de la Grande-Terre favorisant notamment l'émergence de plusieurs langues régionales en Nouvelle-Calédonie.

La colonisation Française: du bagne à la colonie de peuplement

La Nouvelle-Calédonie fut découverte en 1774 par l'explorateur britannique James Cook. A l'époque celle-ci ne fait cependant pas l'objet d'attentions particulières de la part de l'Europe. L'entreprise de colonisation ne débute ainsi qu'en 1843 avec l'arrivée des premiers missionnaires catholiques.

La Nouvelle-Calédonie est finalement proclamée colonie française le 24 septembre 1853 par l'amiral Febvrier des Pointes au nom de l'empereur Napoléon III. Un an plus tard les militaires français fondent Port-de-France qui sera le chef-lieu de la colonie.



Vue de Port-de-France - Dessin de E. Bérard d'après une photographie



¹ John Connell, *Le nationalisme mélanésien: une perspective comparative sur la décolonisation en Nouvelle-Calédonie*, 1989, p. 271.

De 1855 à 1894, le territoire est le lieu de déportation de la France, devenant ainsi la destination de nombreux bagnards français. A la fin de leur peine, les forçats les plus méritants accédaient à la «suprême récompense», leur donnant alors le droit à une concession de terre lors de leur libération.

A partir de 1895, le nouveau gouverneur Paul Feillet met fin à la colonisation pénale et instaure une colonisation de peuplement. Le territoire devient ainsi la destination de nombreux colons libres. Durant cette période, l'État se proclame, par les déclarations de 1855 et 1862, propriétaire de toutes les terres «non occupées» par les mélanésiens.

Toutefois, cette apparente «inoccupation» ne prenait en compte que la conception européenne de l'utilisation d'un territoire. Ainsi, les terres liées à une horticulture mobile telles que les terres de jachères tournantes, de brulis et de lieux de sépulture n'étaient pas considérées comme une occupation du sol mais comme un gaspillage de l'espace.

Les révoltes autochtones

La forte immigration entraîna une conquête des terres rurales dans le but de dégager des parcelles gratuites destinées aux nouveaux arrivants français. Toute concession gratuite de terres avait cependant, pour condition, la mise en valeur de celles-ci.

Cette colonisation rurale massive entraîna de nombreuses révoltes, entre 1858 et 1917, de la part de la population autochtone qui se sentit dépossédée de ses terres. Les révoltes furent immédiatement réprimées par la France et suivies de sanctions envers les mélanésiens. La France instaura alors, à la suite des révoltes, le code de l'Indigénat qui régit le territoire jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

La mise en place du code de l'Indigénat²

«Considérant qu'il est de principe que lorsqu'une puissance maritime se rend souveraine d'une terre non encore occupée par une nation civilisée et possédée seulement par des tribus sauvages, cette prise de possession annule tous les contrats antérieurs faits par des particuliers avec les naturels de ce pays ; qu'en conséquence, les chefs et les indigènes de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances n'ont jamais eu ni ne peuvent avoir le droit de disposer en tout ou partie du sol occupé par eux en commun, ou comme propriété particulière.(...) 2. Le Gouvernement se réserve exclusivement le droit d'acheter les terres occupées par les indigènes, et la propriété, comme domaines domaniaux, de toutes les terres non occupées, ainsi que les forêts, bois de construction, mine de toute espèce qu'elles referment. Lui seul pourra en faire la concession aux colons qui viennent s'établir dans ces îles...»

Declaration faite en Nouvelle-Calédonie au port de Nouméa, le 20 janvier 1855. Gouverneur Du Bouzet.

A partir de 1897, le code de l'Indigénat aboutit au cantonnement de la population autochtone dans des réserves par le gouvernement français. Ces réserves étaient alors situées sur les terres les moins fertiles telles que la chaîne de montagnes et la côte Est du pays. Ainsi les mélanésien, privés des terrains nécessaires aux cultures et de certains territoires aux aspects symboliques, sont placés dans une situation d'exclusion par le système colonial.

La création des réserves³

En 1867, l'administration française met en place le règlement des tribus s'appliquant à toutes les réserves du territoire : «Chaque tribu est une agrégation légale ayant des attributs de propriété, elles sont représentées par un chef»⁴.

Le 22 janvier 1868 un arrêté définit la propriété indigène, celle-ci étant protégée par le principe de l'inaliénabilité. Une moyenne de six hectares par personne est ainsi officiellement fixée par l'administration lors de la détermination des tribus. Toutefois, celle-ci est rarement respectée, le gouverneur se réservant le droit de nommer ou destituer les chefs et les tribus à son grès.

En 1931, une centaine de mélanésien sont envoyés en métropole pour l'exposition coloniale de Paris.

La fin de la seconde guerre mondiale marque la fin du statut de colonie de la Nouvelle-Calédonie et du code de l'Indigénat. Lors de l'abolition du régime de l'Indigénat les mélanésien réclamèrent un agrandissement des réserves. Cependant, à partir des années 1970 la question de la récupération de l'ensemble des terres spoliées devient centrale dans les revendications indépendantistes.

Le réveil Kanak et la tentative de minorisation

Plusieurs partis politiques indépendantistes virent le jour à cette

3 Voir glossaire

4 Extrait de l'arrêté du 24 décembre 1867 établi à Nouméa

«L'aliénation des terres et les remaniements fonciers n'ont pas seulement déplacé les tribus, mais les ont fondamentalement désagrégées. Un clan qui perd son territoire, c'est un clan qui perd sa personnalité. Il perd son terre, ses lieux sacrés, ses points de références géographiques mais également sociologiques. C'est tout son univers qui est ébranlé, son réseau de relations avec ses frères, avec le protocole afférent qui se trouve plongé dans une confusion générale. »

Jean Marie Tjibaou, *Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle*. In Journal de la Société des Océanistes, N°53, 1976, p 285.

période faisant valoir leur antériorité sur le sol calédonien. Les revendications foncières s'amplifièrent pour contrer la poursuite de l'accaparement des terres par une nouvelle génération de colons. En réponse à cette prise de conscience le premier ministre Messmer incite les métropolitains à l'immigration massive vers la Nouvelle-Calédonie dans une optique de minorisation de la population autochtone.

En 1978, la France ne pouvant plus ignorer les revendications, répondit par la mise en place du «Plan Dijou», celui-ci ayant pour but de désamorcer les tensions alors à leur paroxysme.

Cependant, ce procédé de ré-attribution des terres spoliées par une institution territoriale s'enlisa, ne rencontrant pas d'écho favorable de la part des Kanak mais aussi fortement controversé par les Européens. Le peuple Kanak était alors opposé à la condition de mise en valeur économique des terres lors de la ré-attribution foncière.

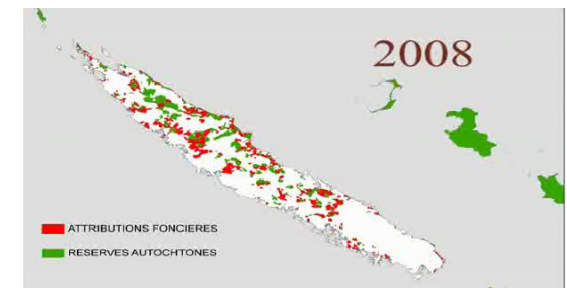
Les revendications indépendantistes conduisant aux «événements»

Dès 1979, le Front Indépendantiste revendique l'indépendance Kanak. L'État met alors en place une autre institution responsable de la ré-attribution territoriale. A partir des années 1980, un Office foncier se charge de la redistribution des terres et est associé à un Office culturel ayant pour objectif de tenir compte de la dimension identitaire des restitutions. A partir de cette date, les réformes foncières s'effectuèrent suivant le mode d'attribution réclamé par le parti indépendantiste kanak : l'Union Calédonienne.

Dans la continuité de cette démarche, Bernard Pons alors ministre des DOM -TOM, instaura en 1986, l'Agence du Développement Rural et d'Aménagements Fonciers (ADRAF).

Cependant, la situation explosa dans les années 1980 avec notamment les meurtres de Koindé-Ouipoin en 1983.

Réattributions effectuées par l'Office foncier.



A la suite des «événements», le territoire change de statut et acquiert le «Statut Lemoine» renforçant fortement l'autonomie du territoire et prévoyant la tenu d'un référendum sur l'avenir institutionnel de l'archipel (indépendance ou non) sous cinq ans. Avec le nouveau statut les institutions existantes, Gouvernement local et Assemblée territoriale, sont maintenus à ceci près que leurs prérogatives sont augmentées, l'exécutif appartenant au gouvernement et non plus au Haut-commissaire. Par ailleurs, six circonscriptions sont créées sur la base des aires coutumières, avec chacune une Assemblée de pays consultative composée de 24 représentants de la coutume et de 24 représentants des communes.

Cependant, les indépendantistes contestent le «Statut Lemoine» celui-ci ne permettant pas une émancipation suffisamment rapide du territoire. Ils boycottent activement les élections de novembre 1984. Ces actions furent suivies de quatre années de guerre civile entre indépendantistes et partisans de la France. La guerre civile atteint son paroxysme avec l'assassinat d'indépendantistes dans la grotte de Ouvéa en mai 1988, cette affaire impliquant des affrontements entre pro-indépendantistes, partisans de la France et l'Etat français.

Les accords de Matignon-Oudinot puis les accords de Nouméa

Nés de la pression des événements, les Accords de Matignon-Oudinot, signés en août 1988, marquent un retour au calme de la situation, les partis politiques calédoniens et l'État ayant fait le choix d'une solution consensuelle.

L'accord de Nouméa, négocié le 5 mai 1998, dans la continuité des accords de Matignon-Oudinot, prévoit le transfert de certaines compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines à l'exception de ceux de la défense, de la sécurité, de la justice et de la monnaie. Lors de ces accords, les partis se sont entendus sur une politique volontariste de rééquilibrage économique

Boycott des élections de 1984 par le Front Indépendantiste Kanak dirigé par Jean-Marie Tjibaou (au centre).



et humain et sur le déplacement à dix ans de la question de l'indépendance. En plus d'une forte autonomie, les accords font référence à la construction d'un destin commun et à la mise en place d'une citoyenneté calédonienne.

En outre, les accords prévoient la mise en place d'un découpage du territoire en trois provinces et la multiplication de projets pour l'ensemble du pays tels que des hôtels, des lycées, des hôpitaux et une centrale électrique. Les accords ont ainsi apporté une confiance qui a permis le développement du pays.

La date du référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie n'est toujours pas fixée, celle-ci étant prévue entre 2014 et 2018.

Extrait des Accords de Matignon signé en juin 1988

«Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence. Pour les uns, ce n'est que dans le cadre des institutions de la République française que l'évolution vers une Nouvelle-Calédonie harmonieuse pourra s'accomplir. Pour les autres, il n'est envisageable de sortir de cette situation que par l'affirmation de la souveraineté et de l'indépendance.

L'affrontement de ces deux convictions antagonistes a débouché jusqu'à une date récente sur une situation voisine de la guerre civile.

Aujourd'hui, les deux parties ont reconnu l'impérieuse nécessité de contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin. C'est pourquoi elles ont donné leur accord à ce que l'État reprenne pendant les douze prochains mois l'autorité administrative sur le territoire. »

Extrait des Accords de Nouméa de 1998

Celui-ci reprend les principes des accords de Matignon tout en

les complétant par une reconnaissance de l'identité Kanak et affirmation de la volonté d'un «destin commun» pour le territoire.a

PARTIE I

«La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté partagée dans un destin commun.

La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

Les communautés qui vivent sur le Territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des Kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du Territoire lui est essentielle. Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. »

Les évolutions induites par les Accords.

A la suite des accords, la réforme foncière s'est poursuivie et la superficie des terres coutumières est aujourd'hui environ égale à la superficie des terres privées. D'autre part le Centre Culturel J. M Tjibaou a ouvert ses portes en 1998, celui-ci illustrant la reconnaissance

Recif corallien de Nouvelle-Calédonie, Côte ouest.



de l'identité Kanak.

En juillet 2008, une grande partie du lagon calédonien est entré au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La France s'est ainsi intéressée à la Nouvelle-Calédonie pour les richesses que l'archipel pouvait lui apporter que ce soit en terme de ressources naturelles ou de terrains pour les colons expatriés. Cependant la Nouvelle-Calédonie pris rapidement un intérêt ethnologique et sociologique pour les chercheurs européens. Le territoire présentait, en effet, une population autochtone encore «primitive» possédant des moeurs et des coutumes étrangères à la civilisation européenne.

II. Le peuple Kanak comme sujet d'étude: d'une vision euro-centré au discours partagé

Les récits d'exploration

La métropole ne s'est pas directement intéressée à la Nouvelle-Calédonie. Le territoire attirait surtout les baleiniers et les commerçants de bois de Santal qui y trouvaient des ressources en abondance. Par la suite, ce sont les organisations missionnaires qui se préoccupent de l'archipel pour y assurer leur assise dans le Pacifique. Ainsi, plusieurs frères maristes et protestants s'installent en Nouvelle-Calédonie quelques années après la prise de possession par le France.

Par ailleurs à cette période, la métropole se livre à la «guerre des drapeaux» contre le Royaume-Uni, elle cherche alors une région possédant un climat plus doux qu'en Guyane pour y établir une colonie pénitentiaire.

Dans ce contexte, la France envoie en Nouvelle-Calédonie des éclaireurs ayant pour mission de comprendre et définir autant les caractéristiques physiques du territoire que les moeurs des populations autochtones. Ainsi, en s'adressant aux spécialistes français, l'explorateur Foley écrit dans son rapport sur les habitations et les moeurs des Néo-Calédoniens : «J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une gra-

Les balainiers en Nouvelle-Calédonie



vure représentant un paysage de la Nouvelle-Calédonie.»⁵

On remarque tout d'abord une fierté liée à la possession de ces territoires inexplorés mais les écrits de cette période font aussi état d'une vision ethnocentrée sur les sociétés néo-calédoniennes. La vision des prospecteurs est alors celle du colonisateur, individu appartenant à une civilisation supérieure, sur un peuple encore à l'état primitif. Foley remarque par exemple :

«On voit qu'il existe en Nouvelle-Calédonie plusieurs degrés de civilisation. Les hommes de Poepo, village riche et fortifié, sont à cette phase de la civilisation qu'on peut appeler le brigandage avec anthropophagie accidentelle. »

Les pratiques des autochtones étant rapportées aux schémas occidentaux, les explorateurs en arrivent à comparer les habitants au monde animal : «Enfin, d'autres tribus plus misérables encore ne sont que des hordes errantes. Elles n'ont pas de case du tout et n'ont pas d'habitation fixe. Ces vagabonds ne sont pas admis dans les villages près desquels ils viennent camper. »

Les premiers récits d'exploration ayant pour objet la Nouvelle-Calédonie se définissent par une description du site et de ses habitants à travers le filtre de la civilisation occidentale. En parallèle aux travaux de reconnaissance, les frères maristes poursuivent leur missions de conversion des populations autochtones. Parmi les missionnaires présent sur le territoire se trouvait le pasteur Maurice Leenhardt qui joua un rôle majeur dans l'histoire de la recherche sur la Nouvelle-Calédonie et sur le peuple Kanak.

Maurice Leenhardt: de la mission à la Société des Océanistes

Maurice Leenhardt est ainsi envoyé comme missionnaire en Nouvelle-Calédonie par la Société des missions évangéliques de Paris en 1902. Il fonde alors la mission de «Dö nèvâ» dans la vallée de

5 Foley, Sur les habitations et les mœurs des Néo-calédoniens. In: Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, III^e Série, tome 2, 1879. pp. 604-606.

Houailou.

Durant la vingtaine d'années passées aux services de la mission catholique il dépasse son rôle de pasteur pour tenter de comprendre la mentalité de la population autochtone. Il pratique sur place l'observation participante et la recherche active qui n'étaient alors pas utilisées par les ethnologues de l'époque. Ces actions sur le terrain lui permettront de réaliser par la suite des ouvrages exposant le genre de vie, la tradition et la mentalité pénétrée par le mythe de la société mélanésienne.

Comme le remarque Jean Guiart dans un ouvrage consacré au pasteur, M. Leenhardt montre une souplesse d'action qui eut un impact autant dans sa mission de conversion que dans son travail d'ethnologie.

«Pas d'esprit de système, pas de rationalisations sur les droits du missionnaire et les devoirs des nouveaux chrétiens. Chaque élément était replacé dans son cadre, le missionnaire sachant que la réalité sociale devait à chaque fois donner le contour de l'action évangélique »⁶

Ainsi la pédagogie employée est fondée sur la discipline et le travail autorisant l'autonomie des individus. Cette démarche permet l'avènement d'un homme nouveau, prémuni contre les dangers de la colonisation tout en favorisant la réception du message biblique. L'intention principale de M. Leenhardt était d'éviter d'imposer aux populations des valeurs occidentales qu'ils ne maîtrisaient pas et de les aider à parvenir à une conscience. Cette volonté est évoquée par J. Clifford.

« Le but, à Do Néva, était de former des protestants instruits, qui vivaient sur leurs terres, au lieu de chercher de petits postes à la capitale. Maurice Leenhardt se méfiait d'un système scolaire centralisé, laïque, national. Si l'instruction était essentiellement pour réussir à s'adapter aux nouvelles conditions de vie, elle ne devait pourtant pas constituer une intrusion complètement étrangère. Elle ne devait pas faire des citoyens qui seraient des déracinés, des "évolués", des mé-

«Aujourd'hui, au contact de toutes les richesses culturelles et religieuses que nous, Occidentaux, pouvons apporter à d'autres, maints Mélanésiens ont franchi cet abîme.»

Maurice Leenhardt, *Do Kamo*, 1947, Gallimard.

Le pasteur Maurice Leenhardt et sa femme et leurs premiers élèves en 1905.

Sources : collection du service des Archives de la Nouvelle-Calédonie, 1 Num 19-23, album Do Neva.



créants »⁷

La vision que porte alors M. Leenhardt sur les habitants de l'archipel se rapproche de celle des premiers explorateurs car celui-ci se sent investi d'une mission de civilisation qui implique une instruction religieuse d'une part mais aussi un enseignement de la conscience morale aux autochtones. Dans le récit *Expériences sociales en terre canaque*, Leenhardt écrit : « Le primitif auquel s'adresse le missionnaire n'est pas arrivé à la conscience de soi! » (1922, p.207).

De plus, l'hypothèse que fait le missionnaire d'un état de non-conscience reflète encore une fois d'une vision marquée par les valeurs occidentales.

«Sa morale, faite de tabous, basée sur l'obligation de ne pas contrister les oncles maternels, sa croyance déifiant les morts, ses activités devant compter avec les bonnes volontés des êtres défunts, sa connaissance procédant des ancêtres et limitée à eux, il se trouve emprisonné dans une gangue ancestrale, incapable de se dégager pour prendre conscience de soi. [...] C'est un état de demi-vie dans lequel il végète, une tradition qui se continue par force d'inertie, une société moitié animale, moitié humaine, à l'âge de pierre, et qui n'évolue pas. Telle était la condition de la société canaque tout entière lorsqu'elle entra en contact avec la société des Blancs»⁸

Ainsi Maurice Leenhardt émet la théorie de la multitude de «participations» que vivent les Kanak. Ce sont celles-ci qui les empêchent d'arriver à une conscience de soi. D'une part, ce concept désigne un cosmomorphisme, c'est-à-dire une indistinction entre le Kanak et la nature mais aussi une indistinction entre l'individu, le groupe social et le mythe. Ainsi tout est lié et entremêlé, la nature étant parsemée de totem et de lieux d'identification mythique et sociale.

7 James Clifford, 1987, *Maurice Leenhardt : personne et mythe en Nouvelle Calédonie*, Paris, Jean Michel Place.

8 Leenhardt Maurice, 1921, *Expériences sociales en terre canaque*, Christianisme social, 9, Paris, p5

Ayant étudié et déterminé les fonctionnements de la société autochtone M. Leenhardt soumet dans son ouvrage *Les Gens de la Grande-Terre*, la volonté d'une «saine acculturation» des populations converties. Ce principe allie à la fois un mouvement, de la part du peuple autochtone, d'ascension vers la civilisation mécaniste de type européen et un effort concordant des groupes coloniaux allant vers la civilisation traditionnelle. Durant la période de la colonisation, les missionnaires qui avaient la volonté d'une autonomie des populations Kanak prirent position face aux colons. A l'inverse, les colons usaient de leur influence pour empêcher la progression missionnaire, les groupes païens se révélant une main-d'œuvre plus docile. Certains catholiques ont d'ailleurs participé à la révolte mélanésienne de 1878.

La position des missionnaires contre les colons est ainsi affirmée dans un communiqué de presse du groupe de réflexion des prêtres diocésains et maristes publié en mars 1987 : « En Nouvelle-Calédonie un peuple entier, victime d'inégalités et de ségrégations, est maintenu sous une domination coloniale à la faveur d'une majorité électorale importée. (...) Une application stricte des règles démocratiques aboutit à des résultats en contradiction avec les principes mêmes qui sont le fondement moral de la démocratie (...). La majorité électorale qui sert d'alibi au maintien du statu quo est principalement composée de groupes sociaux immigrés, qui n'ont en commun que les avantages (réels ou illusoire selon les catégories) offerts par le pouvoir colonial en contrepartie du soutien qu'ils lui apportent. Fruit d'un programme de colonisation qui a été sciemment poursuivi jusqu'à ce jour, au mépris des valeurs (...) démocratiques, elle est inévitablement conservatrice. »

En 1927, Maurice Leenhardt rentre en métropole où il fonde la Société de Océanistes. La société publie fréquemment le *Journal de la Société des Océanistes* avec l'aide du Centre National de la Recherche Scientifique et Centre National du Livre.

Finalement peu de numéros du journal ont été consacrés à la Nouvelle-Calédonie mais celle-ci est tout de même restée au centre des attentions depuis la création de la société jusqu'à nos jours.

Ainsi, le n° 9 publié en 1953 commémore le centenaire de l'annexion du territoire à la France, un numéro sorti en 1978 évoque le centenaire de la naissance de Maurice Leenhardt, le n°100 publié en 1995 aborde les vingt ans de Mélanésie 2000 et un autre numéro publié en 2002 rend hommage au chercheur calédonien Jacques Barrau. Un numéro spécial, publié en 1953 et intitulé *Un siècle d'acculturation en Nouvelle-Calédonie*, rassemble des études réalisées sur l'archipel. Plus récemment, un nouveau numéro du Journal de la Société des Océanistes aborde le sujet calédonien. Le 117eme numéro publié en 2003 s'intitule *Nouvelle-Calédonie, 150 ans après la prise de possession*. Ce numéro contribue à clarifier les enjeux, mesurer l'ampleur des conséquences politiques économiques, sociales et culturelles du processus de colonisation/décolonisation et de réfléchir sur la portée même du fait colonial en Nouvelle-Calédonie à l'heure de la globalisation et des formes actuelles de néo-colonialisme dans le Pacifique.

La période coloniale: de la pratique d'une ethnologie académique à la prise de position.

En parallèle à la Société des Océanistes, l'Institut Français d'Océanie (IFO) est créé à Nouméa en 1946. Ce centre offrait la possibilité de connaître les données économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Les scientifiques avaient ainsi pour objectifs de détecter les richesses, mesurer les carences et déterminer les conditions favorables au plein développement des peuples de l'Union. Les premiers scientifiques furent envoyés pour établir une carte au 1/200000 de la Grande-Terre.

Maurice Leenhardt, possédant une connaissance approfondie du territoire, fut alors promu directeur de l'IFO de Nouméa. Les premiers chercheurs arrivèrent à Nouméa en janvier 1948, le groupe était composé d'un entomologiste agricole, d'un océanographe et d'une ethnologue Jean Guiart. Le centre sera renommé Office de la Recherche Scientifique et Techniques d'Outre-Mer (ORSTOM) en 1964. Celui-ci est aujourd'hui appelé Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Un chromolithe présentant la Calédonie à la jeunesse métropolitaine, vers 1920



Durant la colonisation, les réserves ont longtemps été considérées par les chercheurs comme des lieux de conservation de la coutume et de la tradition en marge de l'univers colonial. Celles-ci ont donc logiquement été le lieu privilégié des travaux ethnologiques. Cependant, le mode de vie observé dans les réserves a souvent été assimilé à une vie sociale pré-coloniale et les recherches visaient alors à décrire une essence intemporelle de la coutume et de la société Kanak.

De nouveaux terrains de recherche sont déterminés dans les années 1950 ainsi, la religion, les systèmes de croyances et les mentalités ne sont plus au centre du champ d'investigation de l'anthropologie. A partir de cette période, les anthropologues ont alors rapporté les savoirs à leurs conditions de production : le contexte colonial.

Ainsi Michel Leiris remarque: « [...] en travaillant en pays colonisés, nous ethnographes qui sommes non seulement des métropolitains mais des mandataires de la métropole puisque c'est de l'État que nous tenons nos missions, nous sommes fondés moins que quiconque à nous laver les mains de la politique poursuivie par l'État et par ses représentants à l'égard de ces sociétés choisies par nous comme champ d'étude et auxquelles [...] nous n'avons pas manqué de témoigner, quand nous les avons abordées, cette sympathie et cette ouverture d'esprit que l'expérience montre indispensables à la bonne marche des recherches. »⁹

Il devient donc essentiel, pour l'ethnologue, de tenir compte de l'univers colonial dans son ensemble et dans son historicité. Les nouveaux objets de recherche s'orientent alors vers des formes de changements sociaux induits par la colonisation tels que l'urbanisation, les élites «évoluées» et les transformations des systèmes politiques locaux.

Durant la période coloniale, les linguistes et les ethnologues ont souvent été les alliés européens des Kanak.

En effet, ayant la plus part du temps été intégrés dans les com-

munautés qu'ils étudiaient, ils ont entretenu des relations privilégiées avec leurs informateurs. Tout comme les missionnaires, ils ont été les témoins et parfois les défenseurs des injustices accomplies par l'administration coloniale.

De même, ayant la connaissance des langues Kanak, ils ont souvent joué le rôle de médiateurs entre les colons et les Kanak, ils étaient donc dans une situation de premier plan dans les affrontements entre les deux partis. Le rôle des ethnologues étant l'aide à la reconnaissance de la culture autochtone il est naturel que ceux-ci aient adopté un rôle de soutien des Kanak face aux colonisateurs.

Dans les années 1980, la Nouvelle-Calédonie connaît une période de revendications indépendantistes de la part de la société Kanak. A la même période, Alban Bensa, ethnologue étudiant la société Kanak, est alors rattrapé par son sujet d'étude et prend position aux côtés de la lutte Kanak. Il s'attaque alors à l'épistémologie de l'ethnologie de Maurice Leenhardt qu'il considère comme essentialiste et a-temporelle. Selon Bensa la société Kanak est en restructuration permanente, les transformations impliquées par le nouveau mode de vie sont intégrées sans déstabilisation ou déstructuration majeures de la société. Ceux-ci s'adaptant, par exemple, à l'urbanisation par une intégration de Nouméa aux systèmes de migrations traditionnels sans montrer de rupture entre monde rural et espace urbain.

Alban Bensa publie ainsi en 1995, *Chroniques Kanak, L'ethnologie en marche*, qui se présente sous la forme d'un recueil de textes rédigés entre 1984 et 1995. L'auteur propose dans cet ouvrage une explication à «la prise de parole des Kanak» qu'il a eu l'occasion de suivre durant ses travaux d'ethnologie. A travers ce document, A. Bensa amène l'ethnologue à s'interroger sur « sa capacité à comprendre le monde contemporain pour mieux y intervenir »¹⁰. Ainsi, il oblige l'enquêteur à prendre position afin de combattre le colonialisme et détermine les conditions qui donneront au discours anthropologique une portée politique.

Photographie du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou à Nouméa



10 Bensa Alban, *Chroniques Kanak, L'ethnologie en marche*, 1995, p10

Toutefois, les théories de A. Bensa montrent des limites car son engagement politique l'amène à considérer les évolutions du pays en référence à la seule identité Kanak, comme si celle-ci était étanche aux autres ethnies de la société calédonienne.

A. Bensa a travaillé, par ailleurs, avec Renzo Piano et son équipe lors de la conception du Centre culturel Tjibaou de Nouméa. Il fait ainsi part de cette expérience dans *Ethnologie et Architecture* publié en 2000.

D'autre part, l'histoire de la recherche en Nouvelle-Calédonie montre une rupture entre les travaux d'ethnologie et d'historiographie. Les ethnologues qui se trouvent sur le terrain prennent rapidement le parti des colonisés alors que les historiens, soucieux de faire part de l'apport civilisationnel de la métropole aux populations autochtones, se rangent plus facilement du côté de l'administration. Cette opposition des points de vue dans le savoir produit peut être illustrée par les travaux de deux chercheurs engagés ayant travaillé sur la Nouvelle-Calédonie. Tous deux arrivés après la seconde guerre mondiale ils montrent dans leurs ouvrages des engagements politiques opposés.

D'un côté Jean Guiart, ethnologue à l'ORSTOM, s'est engagé aux côtés de la société Kanak tandis Bernard Brou, historien, se revendique pro-partisans. Les ouvrages les plus récents montrent des écritures volontairement subjectives, les auteurs ne respectant pas les règles imposées par leur disciplines telles que l'utilisation de documents d'archives ou de témoignages oraux.

Ainsi J. Guiart expose clairement son point de vue sur le pays dans *Société Canaques, Idées fausses, Idées vraies* : «Quant aux accusations de cannibalisme, elles sont nées de la christianisation... Ils en ont même rajouté partout en Océanie dans l'horreur des récits, qu'ils resservent à Bensa parce qu'il aime visiblement ça. Rabaïsser ainsi les Canaques n'est pourtant pas son boulot ! »¹¹

Dans ce pamphlet J. Guiart souhaite dénoncer les idées pré-conçues des Occidentaux sur la société Kanak. Le chercheur soulève par ailleurs, une inégalité dans les thématiques des études réalisées en Nouvelle-Calédonie : «En Nouvelle-Calédonie, les projets qui rapportent, même si c'est parce qu'ils sont solidement subventionnés de bout en bout, sont pour les blancs. Ceux qui sont sûrs de rater sont généralement offerts aux Canaques »¹²

Cependant la lecture de ses écrits les plus récents montre une tendance à choisir ses thèmes de sujet en réaction à des publications réalisées par des confrères dans le but de donner sa version des faits sans justifications critiques.

De la même manière, Bernard Brou nous fait part de son opinion dans l'ouvrage *Nos lendemains chanteront-ils ? La Nouvelle-Calédonie de 1957 à 1999*.

Bernard Brou est un historien autodidacte, il a cependant passé sa thèse à l'École pratique des hautes études. L'historien aborde souvent son sujet avec une approche sensationnaliste qui bascule vers une exposition des ses opinions politiques alors que sa discipline oblige l'objectivité du scientifique. Ainsi, lors de la rédaction de ses textes, il fait abstraction de toute confrontation de sources et de points de vue et accompagne chaque donnée objective d'un commentaire personnel induisant en erreur le lecteur. Il affirme par exemple :

«la loi-cadre aurait pu être un instrument d'ouverture, de progrès, de démocratie. Mais la décentralisation avait été déviée de son cours, encore une fois, à cause de l'éloignement. Et en lui-même, chacun pensait : Paris va réagir. »¹³

Tout laisse à penser que cet ouvrage est défini, autant par les lecteurs que par l'historien, comme un testament de ses idées politiques. Cependant l'auteur n'admet nulle part la subjectivité de son travail. Ainsi dans les *notes du rédacteur* il écrit : « le rédacteur a fait ce qu'il a pu pour ne pas blesser. S'il l'a fait, c'est involontairement

12 Idem, p220

13 Bernard Brou, *Nos lendemains chanteront-ils ? La Nouvelle-Calédonie de 1957 à 1999*, 2002, p20

(...) Cela ne l'empêche pas d'avoir ses sentiments. Mais il a essayé d'être neutre, n'a fait que 'citer'. »¹⁴

Les deux ouvrages ne peuvent donc pas être considérés comme des recherches scientifiques ayant pris comme objet la Nouvelle-Calédonie. Ils sont cependant intéressants car ils permettent de se rendre compte du positionnement de leur auteur. Le chercheur est, en effet influencé par son environnement de travail que ce soit par les interlocuteurs ou par le contexte politique de l'époque. De même, les différentes méthodes de travail aboutissent à des engagements politiques différents entre l'ethnologie et l'historiographie.

L'historicité Kanak

Malgré une opposition affirmée entre les disciplines de l'ethnologie et de l'historiographie, celles-ci ont connu, par la suite, la nécessité de mise en commun du savoir produit.

Les formes classiques de l'analyse anthropologique telles que les approches structuralistes et fonctionnalistes ont évolué vers une démarche associant le contexte historique aux situations rencontrées par l'ethnologue. Et comme l'écrit Alban Bensa : «il est rare que les ethnologues datent leurs informations de terrain. Quant aux membres des sociétés étudiées, ils sont censés s'être exprimés sans se référer non plus à une quelconque temporalité. Par cette double omission, l'ethnographie laisse entendre qu'elle décrit des " systèmes " qui résistent à l'usure du temps. Les historiens s'étonnent parfois de cette absence de repères, qui confère aux sociétés une certaine immatérialité intemporelle»¹⁵

La constitution de la discipline anthropologique l'a conduite à privilégier l'étude des sociétés dont les différences avec les sociétés occidentales semblaient les plus grandes. Ainsi, les ethnologues ont décrit les sociétés océaniques comme si elles étaient les vestiges ar-

14 Idem, p331

32 15 Bensa Alban, 1996, *De la micro-histoire vers une anthropologie critique*, p. 37-70

chaïques des sociétés pré-coloniales. Les ethnologues parlaient alors de sociétés hors de toute référence temporelle, utilisant par exemple le présent, alors que la discipline de l'ethnologie oblige une observation extérieure impliquant ainsi une relation avec l'Occident. Les références à l'histoire coloniale se sont alors multipliées dans les travaux de l'ethnologie contemporaine en affirmant contre la vision essentialiste de la société Kanak une «historicité Kanak».

Parallèlement, l'historiographie a connu une évolution similaire dans le pacifique. Ainsi, l'historiographie « impériale », qui impliquait un regard ethnocentrique et euro-centré, a connu une rupture liée à un souci de rééquilibrage en faveur des populations colonisées. Cette rupture s'est réalisée par l'intermédiaire de sources ne provenant plus du monde des colonisateurs mais des autochtones eux-mêmes. Les sociétés du pacifique étant des sociétés à tradition orale, une association du savoir anthropologique à l'histoire a été indispensable afin de pouvoir rendre compte de l'histoire de l'autre.

Le retour sur le passé colonial de la Nouvelle-Calédonie

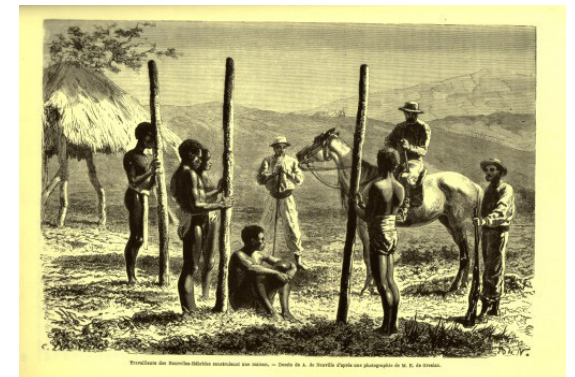
Durant le période du «boom du nickel»¹⁶, le territoire est dans une situation d'euphorie avec une relance de l'économie et des projets. La Nouvelle-Calédonie peut alors considérer son passé de façon plus sereine. Ainsi, plusieurs études ont été réalisées dans l'objectif de faire le point sur les connaissances actuelles du passé calédonien.

Parmi ces ouvrages on peut citer *Le Pays du non-dit: Regards sur la Nouvelle-Calédonie* de Louis-José Barbançon publié en 1992 et *La Nouvelle-Calédonie, 150 ans de cohabitation fragile* d'Ismet Kurtovitch publié en 2002. Une avancée des recherches archéologiques en Nouvelle-Calédonie a notamment été observée à cette période.

Dans cette même perspective, on peut noter l'ouvrage *Cannibale* de Didier Daenickx publié en 1998.

Celui-ci retrace un épisode de l'histoire Calédonienne: l'exhibition de Kanak à l'exposition coloniale de Paris en 1931. Cent onze

Illustration de la visite de colons dans les tribus, période coloniale.



16 Voir glossaire «boom du nickel»

Kanak sont alors exposés en tant que «cannibales authentiques» à Paris. Cet ouvrage est le résultat d'une commande réalisée à l'occasion du 150eme anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

L'auteur tente ainsi de réparer l'oubli de la présence de Kanak à l'exposition coloniale dans de nombreux écrits historiques traitant de la Nouvelle-Calédonie et particulièrement dans l'ouvrage destiné à l'éducation *Histoire de la Nouvelle-Calédonie*, publié en 1993 et réalisé par des historiens et enseignants calédoniens.

Toutefois, l'histoire décrite dans ce livre est en majorité fictive. D'une part car l'auteur n'avait accès qu'à peu de sources se rapportant au sujet mais aussi car cet événement de l'histoire fut quasiment oublié ou occulté par la société Kanak. En effet, cette société de tradition orale est en perpétuelle évolution, elle se réfère alors à une histoire sélective, certains moments historiques ont ainsi été transmis aux générations suivantes alors que d'autres ont été oubliés.

Durant la période qui suit la Seconde Guerre Mondiale les anthropologues et les sociologues se penchent sur Nouméa et sur les Kanak urbanisés. Les premiers travaux traitant du phénomène urbain sont cependant réalisés par le géographe engagé J.P. Doumenge qui fait alors une apologie de la modernité urbaine en affirmant une opposition entre campagne, tradition et ville, modernité. Par la suite d'autres études vont être réalisées en intégrant la question coloniale au cœur des réflexions. L'urbanisation Kanak est alors appréhendée suivant le rapport de force entre société blanche coloniale et communauté mélanésienne colonisée.

Diffusion de la culture Kanak après les accords de Matignon

A la suite de la signature des accords de Matignon, un vaste programme de reconnaissance et de diffusion de la culture Kanak a été entrepris par la France. Cette revalorisation de la culture Kanak avait été déjà amorcée par Jean Marie Tjibaou à travers l'organisation du Festival Mélanésia 2000 en septembre 1975. Ce mouvement de reconnaissance de la culture Kanak se base sur deux aspects centraux que sont la réappropriation de valeurs extérieures et la revitali-



Couverture du Roman Cannibale de Daeninckx, 1998

sation de la culture.

Une politique de promotion de la culture kanak est définie dès 1988, celle-ci est mise en œuvre par l'ADCK (l'agence de développement de la culture kanak). Un des premier projet de cette politique est la création du Centre Culturel Tjibaou, inauguré en mai 1998.

Par ailleurs, la métropole mobilise la connaissance scientifique au service de la société Kanak. De nombreuses études ont été initiées à la suite des accords de Nouméa. Les recherches concernent d'une part l'étude des valeurs traditionnelles du milieu Kanak et d'autre part les évolutions que connaît celle-ci actuellement. Il est cependant important de remarquer qu'aucune étude n'a été réalisée sur les clivages et les antagonismes présents dans la société calédonienne de l'époque. De même, celles-ci n'abordent pas les mécanismes de stratification sociale et de divisions politiques engendrés par les accords de Matignon. Ces choix de sujet de recherches sont à mettre en parallèle avec une volonté, de la part de l'État, de réconciliation entre les colonisés et les colonisateurs alors considéré comme un véritable pari politique.

Ainsi, les recherches effectuées à cette période s'articulent autour du phénomène d'urbanisation de la société Kanak. A partir de 1992, la sociologue Christine Hamelin, mène des recherches sur la transformation des rapports sociaux dans les familles Kanak installées en ville et la situation particulière des jeunes femmes Kanak vivant à Nouméa. Elle publie notamment en 2000, *Les gens de Nouméa : mutations et permanences en milieu urbain* et *Histoire et enjeux contemporains de l'urbanisation kanak*.

De même, Dorothee Dussy, ethnologue et chargée de mission au CNRS, travaille depuis 1995 sur l'occupation de la ville par la société Kanak. Elle réalise alors plusieurs études traitant de ce sujet dont *L'habitat océanien spontané à Nouméa* et *S'approprier la ville : Nouméa au miroir de ses squats* publié en 2005.

D'autres études s'intéressent aux changements sociaux induits par les phénomènes de colonisation et décolonisation. Ainsi Isabelle Leblic, a mené des réflexions sur la construction de l'identité Kanak dans le nouveau cadre des accords de Matignon et de la construction en cours d'une identité calédonienne. Elle publie en 1993, *Les Kanak face au développement. La voie étroite.*

Par ailleurs, Michel Naepels, ethnologue et chargé de recherche au CNRS aborde le sens de la mobilité dans le système social Kanak et les migrations vers Nouméa. Ce sujet est développé dans l'ouvrage *Partir à Nouméa. Remarques sur les migrants originaires de la région* publié en 2000.

L'influence des post-colonial studies en Nouvelle-Calédonie

En parallèle à ces recherches réalisées par des ethnologues européens, la reconnaissance de la société Kanak est aussi accomplie par les Kanak eux-mêmes. Ceux-ci se sont alors emparés des valeurs coloniales pour se les réapproprier dans leur lutte identitaire. Ainsi l'héritage missionnaire et colonial se retrouvent dans les discours militant des années 1970 avec d'une part une importance accordée au christianisme mais aussi à la langue française. La Nouvelle-Calédonie compte en effet 28 langues vernaculaires différentes et chaque clan possède son mythe fondateur, c'est pourquoi les valeurs imposées lors de la colonisation deviennent les valeurs qui rassemblent les Kanak lors des revendications.

Le paysage littéraire calédonien voit tout d'abord l'apparition d'un auteur Kanak, Déwé Gorodé, dénonçant le système colonial à travers une série de poèmes. Par l'intermédiaire de ces textes écrits en français, l'auteur souhaite alors reconquérir une identité après ce qu'elle nomme une acculturation.

« mon pays pillé du Pacifique mon peuple colonisé d'Océanie »¹⁷

«Terre kanake
Terre brisée
Terre brimée
Terre aimée»

Jean Marie Tjibaou fut le premier Kanak à composer un ouvrage

Extrait du recueil :Sous les cendres des conques,Déwé Gorodé, 1985

décrivant les fondements traditionnel et actuel de la sa propre société

D'abord vicaire de la cathédrale de Nouméa, il décide ensuite de partir en métropole afin de poursuivre une formation à l'École pratique des Hautes Études de Paris. Il y suit les enseignements d'ethnologie de Jean Guiart. A son retour à Nouméa, J. M Tjibaou initia les revendications identitaires en organisant le festival Mélanésia 2000.

Le travail effectué par Jean Marie Tjibaou peut être replacé dans le mouvement des post-colonial studies apparu dans les années 1990. Son parcours témoigne en effet du contact entre Kanak et Européens durant la période coloniale. La notion de sacralisation par l'écrit, la formation d'ethnologue et l'usage de la langue française sont des traces des influences missionnaires et des autres acteurs étrangers à la société Kanak. J. M Tjibaou s'est ainsi approprié des instruments de la domination au bénéfice de la diffusion de sa propre culture.

Comme l'affirment Bensa et Bourdieu les Kanak sont «enrichis d'un capital culturel arraché au système colonial, [les leaders politiques] se trouvent donc socialement prédisposés à jouer de toutes les ressources du symbolique pour s'adresser à la fois aux Européens locaux, à la puissance métropolitaine ou à ses représentants, et à leur compatriotes »¹⁸

Les post-colonial studies résultent, par ailleurs, d'une volonté de la part du peuple colonisé de sortir du schéma établi selon lequel l'ethnologue et par extension la métropole détient la «vérité» et les instruments de production du savoir sur leur culture.

Ainsi, dans le même mouvement, Umberto Cugola doctorant en géographie d'origine Kanak écrit l'article *Perspectives pour une décolonisation en Nouvelle-Calédonie* publié en 2003. Dans ce texte U. Cugola revient sur la situation de la Nouvelle-Calédonie durant la période des accords de Matignon et questionne l'idéologie développementaliste prônée par les accords, sur la société de consommation et sur la péri-urbanisation.

18 Bensa et Bourdieu, Quand les Canaques prennent la parole, 1985, p82

D'autre part, les post-colonial studies ont apporté des changements dans les disciplines liées aux sciences sociales. Ainsi, les concepts clés ne sont plus une opposition binaire ville/campagne et nous/eux mais le mouvement, la multiplicité et l'hybridité. Les limites entre les espaces et les communautés deviennent floues et le contexte contemporain fait que les identités sont multiples et constamment redéfinies dans la pratique par les individus et par les groupes. Ces évolutions furent, en grande partie, influencées par la mondialisation et par l'ouverture de la Nouvelle-Calédonie au reste du pacifique et à l'international.

Les préoccupations actuelles sont orientées vers la définition d'une identité calédonienne commune mais multiple et vers une gouvernance qui se proposerait en solution au néo-colonialisme. En effet la mondialisation induit la question du développement économique du pays mais elle pose aussi la question de l'organisation du dialogue entre les cultures et les civilisations. Plus les distances physiques disparaissent et plus les distances culturelles s'imposent, autant avec les métropolitains qu'en Nouvelle-Calédonie, la société calédonienne étant composée de plusieurs ethnies apparues à des périodes différentes sur le territoire. L'enjeu actuel est donc de redéfinir des relations entre les groupes qui la composent.

Une identité propre mais commune

Il est aujourd'hui essentiel que les acteurs métropolitains considèrent qu'il existe un «au delà l'Europe» possédant sa propre identité et qui participe à l'enrichissement de la France. Plusieurs études se sont ainsi intéressées à la question de l'identité calédonienne telles que *Calédonien et Caldoche* de Christine Pauleau et *La Nouvelle-Calédonie. Vers un destin commun* de Elsa Faugère et Isabelle Leblic.

Dans ce projet de destin commun l'objectif est que tout les acteurs prennent part aux débats sur les évolutions du pays et de la société. Lorsqu'il a fallut bâtir la Nouvelle-Calédonie à deux, partisans

contre indépendantistes, le débats ont souvent été conflictuels mais si cette défintion se fait à plusieurs ont tendra alors vers une solution consensuelle. La gouvernance devient alors un des points centraux de la gestion actuelle du pays permettant à toutes les ethnies de jouer un rôle dans la définition du pays mais aussi aux anthropologues d'accompagner les démarches. Ainsi, la tache de l'anthropologie, dans la période contemporaine, est hybride combinant un rôle de dévoilement et d'accompagnement.

Comme exemple on peut citer le rôle des ethnologues auprès de l'ADRAF. Les actions de l'ADRAF telle que la restitution des terres spoliées aux clans Kanak sont ainsi accompagnées par un anthropologue qui, d'une part détermine les enjeux et les positions des groupes concernés et d'autre part, analyse les savoirs fonciers générés par l'ADRAF.

De même, de nombreuses associations se constituent pour fédérer les citoyens afin de débattre des nouveaux enjeux que rencontre le pays. Ainsi, l'association *Ruralité et Développement Durable en Nouvelle-Calédonie* met à la disposition des citoyens un atelier de réflexions collectives sur les évolutions du pays. Le but de cette association est de parvenir à une gestion autonome et maîtrisée de ces évolutions. D'autres types d'organisations se sont mises en place à un niveau plus local telle que l'association *Convergence* qui œuvre à la construction du pays en dirigeant des débats collectifs qui s'orientent principalement vers l'identité commune, la qualité de vie et la gouvernance du pays.

Ainsi la production de savoir sur la société kanak fut largement développée notamment en raison des revendications identitaires autochtones. Européens et Kanak se sont alors associés pour mettre à l'écrit les pratiques et les coutumes de cette société à tradition orale. Les fondements de la société kanak sont aujourd'hui reconnus cependant ils ne sont pas immuables car ils ne sont que le reflet d'études réalisées à une certaine période: de l'arrivée des chercheurs à nos

jours. Toutefois, cette attention des chercheurs a notamment permis de saisir l'importance du rapport de la société traditionnelle à l'espace et au Monde kanak, celui-ci étant conservé encore aujourd'hui.

Partie III : La société traditionnelle Kanak et l'espace

L'espace joue un rôle fondamental à plusieurs titres dans la société Kanak. Maurice Leenhardt observe en effet que : « Le mythe, l'habitat et la hiérarchie interfèrent sur un même espace »¹⁹

La relation entre identité et espace

L'espace du mythe

La conception de l'espace et du monde, pour la société Kanak, est en opposition avec la conception européenne. En Europe, la terre est pensée comme un périmètre foncier possédant surtout des valeurs matérielles et économiques alors que la société Kanak lui accorde d'autres qualités qui sont au fondement de son identité.

L'espace possède tout d'abord un sens mythique. L'origine du clan est alors perçue comme l'origine du monde environnant, celle-ci étant décrite dans le mythe fondateur de l'univers et de la vie. Le monde Kanak est ainsi pensé à partir du point d'origine qu'est le tertre du clan. De plus, le mythe détermine non seulement une série de rapports avec les dieux et le cosmos mais aussi les rapports entre les hommes et les relations entre les clans.

Ainsi, selon le mythe, les hommes sortent d'un arbre, d'un rocher, d'une tortue, d'un poulpe, d'une pierre. Ils appartiennent à la terre et ne sont, en aucun cas, les maîtres de celle-ci.

Par ailleurs, à l'inverse de la société européenne, l'espace d'ap-

«L'arbre apparaît souvent comme l'enveloppe où gisait emprisonné l'existence latente de l'ancêtre.»

Maurice Leenhardt, «Gens de la Grande-Terre», Gallimard, Paris, 1937, 214

appropriation de la société kanak n'a pas de limites. Les esprits des ancêtres résidant dans les anciens lieux, c'est la totalité de l'espace qui permet la compréhension de la société kanak. Ainsi, Maurice Leenhardt explique que le Pays est l'espace sur lequel s'étend l'univers du mythe.

«Le paysage social et le paysage naturel se recouvrent, l'habitat d'un groupe n'a pas pour limites les palissades de la demeure ou les frontières manifestes sur le sol. Il comprend tout le domaine sur lequel s'exerce le rayonnement des aïeux, dieux ou totems. »²⁰

La propriété, suivant la conception mélanésienne, correspond alors à une succession de points s'étirant d'un espace d'origine jusqu'à l'habitat actuel. C'est cette continuité à la fois spatiale et temporelle qui permet de définir l'identité de chacun.

Une identité spatiale

L'espace est un élément de définition de l'identité chez les Kanak. En effet, chaque clan appartient définitivement à l'endroit où il est né et possède alors un lien ombilical avec sa terre d'origine. Si un individu kanak perd son territoire, il perd par la même occasion sa personnalité car il n'a plus accès aux éléments d'identification partagés par la société kanak. En se définissant par sa relation au mythe et à l'espace, le territoire acquiert ainsi des qualités supplémentaires indispensables à l'individu. Chaque point de référence géographique correspond ainsi à des références sociologiques.

J.M Tjibaou rappelle dans *La présence Kanak* :

« Un clan qui perd son territoire, c'est un clan qui perd sa personnalité. Il perd son tertre, ses lieux sacrés, ses points de références géographiques mais également sociologiques. C'est tout son univers qui est ébranlé, son réseau de relations avec ses frères, avec le protocole afférent qui se trouve plongé dans une confusion générale. »²¹

« Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanak ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires »

Préambule des accords de Nouméa, 1998.

20 Leenhardt Maurice, *Do Kamo*, p. 166

21 Tjibaou Jean-Marie, *La présence kanak*, p 285.

Il est ainsi courant d'entendre en Nouvelle-Calédonie que telle personne « vient » de tel tertre pour expliquer son appartenance à un clan.

De plus un autre aspect essentiel de la société kanak est l'absence d'individualisme. L'homme est toujours au centre de relations, il fait partie d'un ensemble qu'est le clan, celui-ci possédant déjà une identité établie. De la même façon que l'identité des clans se comprend à travers des références spatiales, la hiérarchie de la société kanak est également définie par l'espace.

Une hiérarchie sociale dans le territoire

« L'espace pour le monde mélanésien n'est pas seulement la terre nourricière ou la terre chargée de l'histoire du clan . Il est un des éléments constitutifs dans la société globale »²²

Chaque clan fait référence à son propre mythe en se situant alors au centre du monde. C'est pourquoi les kanak n'ont pas une vision globale de leur société en Nouvelle-Calédonie et aucun clan n'est considéré comme à l'origine des autres.

Cependant, les clans entretiennent entre eux des nombreuses relations constituées au cours de l'histoire du clan telles que les anciens déplacements, les guerres, les alliances... Ainsi, en faisant référence au tertre fondateur et à l'itinéraire qui a conduit les ancêtres du lieu d'origine à l'habitat actuel, les relations tiennent alors une place essentielle dans l'identité du clan.

Par ailleurs, les clans possèdent des références géographiques communes, ce sont les arbres, les crêtes, les cours d'eau et tout élément remarquable présent dans leur monde. Ces références spatiales leur permettent de se situer les uns par rapports aux autres autant géographiquement que socialement. Ainsi chaque toponyme est éga-

«Les montagnes, les forêts, les plaines, les presqu'îles, les caps, les baies, les ruisseaux, les torrents, les îlots, les détroits, les récifs, une roche qui domine les flots, les écueils qui sont a fleur d'eau, un banyan sous lequel ils aiment à se réunir et à se diviser, tout à un nom particulier et une limite, et tous généralement connaissent ces noms et ces limites... Ils cadastrent en quelque sorte le pays, entier dans leur mémoire qui, en ces détails, paraît prodigieuse. »

Leenhardt Maurice, Gens de la Grande Terre, 1937.

« Les noms kanak des lieux seront recensés et rétablis. Les sites sacrés selon la tradition kanak seront identifiés et juridiquement protégés, selon les règles applicables en matière de monuments historiques »

Accords de Nouméa, chapitre Patrimoine culturel, 1998.

lement un patronyme. Les références spatiales marquent alors l'appartenance d'un groupe familial à un territoire.

D'autre part, chaque généalogie correspond à une succession de références géographiques et, comme le signale J.M Tjibaou, le territoire «sert d'archives vivantes au groupe». Ce phénomène d'ancrage du savoir dans le paysage fut essentiel notamment durant la période pré-coloniale. De nombreux arbres ont ainsi été plantés dans les allées des villages en mémoire d'événements pour en favoriser la transmission orale. Toutefois cette mémoire spatio-généalogique a été simplifiée au cours de l'histoire car la complexité des relations impliquaient trop de références, cette complexité n'étant pas compatible avec la pratique d'une tradition orale. Ainsi, toutes les allées qui re liaient anciennement les clans entre eux et ont été réduites à une allée centrale symbolique reliant le point d'origine à l'habitat actuel. Les demeures sont aussi rapportées à un seul tertre.

L'ethnologue Isabelle Leblic définit ainsi deux rapports précis que les kanak entretiennent avec l'espace²³ :

D'une part, un processus d'empilement des groupes à l'intérieur d'un même terroir ; en général, les groupes gardent leurs fonctions au cours de leurs déplacements car celles-ci sont liées aux pouvoirs magiques qu'ils détiennent.

D'autre part, le maintien des liens aux différents sols occupés tout au long des itinéraires suivis au fil des générations car, la plupart du temps, ceux qui partent d'un terroir en gardent le nom.

L'accord de Nouméa reconnaît dans ce sens que :
«L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les

« Le don définitif a pour conséquence de déposséder un clan d'une terre au profit d'un autre. Il peut être assimilé à une vente dans le droit moderne. Le don temporaire a pour conséquence de suspendre les droits d'un clan sur une terre pendant une période limitée dans le temps alignée parfois sur la durée de vie d'une personne. (...) Le gardiennage peut être limité dans le temps comme il peut être illimité et il entraîne des obligations respectives du gardien et du maître de la terre. »

TROLUE Fote, Le développement et le foncier ,1991, p31.

23 Leblic Isabelle, Au fondement de l'identité culturelle kanak.

échanges.»

Ainsi, le pays kanak s'agence en une succession d'aires gigognes allant du hameau familial à l'aire linguistique définissant l'ethnie. La plus petite division correspondait alors au hameau, au delà de ce niveau, plusieurs hameaux se regroupaient en nébuleuse créant une zone d'habitat relativement dense qui constituait une entité socio-spatiale.

Le lien au sol devient le langage de la hiérarchie de la société kanak. Ce tissu, imprégné des relations humaines, définit le rang social de chaque clan et la hiérarchie est alors fonction de l'ancienneté du clan sur un territoire. Dans ce système les aînés sont opposés aux cadets. En effet, les anciens considérés comme les «maîtres de la terre» sont plus prestigieux que les nouveaux venus et possèdent des droits sur le territoire. Les droits relatifs à la terre peuvent être acquis ou transmis de manière définitive ou temporelle de plusieurs façons mais cette transmission s'effectue toujours sous forme de don distinct entre maître et gardien de la terre. Les gardiens n'ont accès qu'à une jouissance usufuitière du sol. Cette position d'usufuitier implique, par ailleurs, un devoir d'offrandes envers le maître de la terre pour le soutenir dans des occasions particulières telles que les cérémonies coutumières ou de prémices des récoltes.

De plus, tel que l'affirme J.M Tjibaou, la hiérarchie déterminée par le mythe originel définit aussi l'espace au sein du clan.

« Il faut ajouter une certaine répartition du sol qui essaie de tenir compte de la hiérarchie sociale, telle que l'a déterminée le mythe originel. Ainsi le verbe du clan sera toujours en avant ou en hauteur par rapport aux autres habitants de la tribu et le chef ne doit jamais se situer à l'ombre de ses sujets. L'espace fait partie du réseau de relations homme terre-mythe-dieu »²⁴

C'est pourquoi le chef est installé dans une case plus grande et située à l'entrée du territoire, elle symbolise la fonction de représen-

Coupe paysagère sur l'allée centrale d'une tribu :

1. Grande Case
2. Case de l'entrée

In: Roger Boulay, *La Maison Kanak*, 1990.



tation du chef dans l'interdépendance des différents groupes du territoire.

L'espace comme réservoir symbolique

La cosmologie du monde kanak

L'espace possède un aspect symbolique très important pour la société kanak. Cependant, on ne peut définir ce caractère symbolique en le plaçant dans la notion européenne de l'espace. En effet l'opposition entre nature et culture n'existant pas pour cette société la représentation de la nature ne correspond en rien au rapport avec l'environnement existant en Europe. La nature fait partie d'une cosmologie, tout comme l'homme et les esprits. Il n'y a donc pas de séparation entre les êtres vivants et les esprits.

Lors d'une enquête de terrain I. Leblic nous explique ainsi : «À cette question, après souvent de multiples explications sur le sens du mot nature en français, tous mes interlocuteurs kanak m'ont répondu par le terme *näpô*, c'est-à-dire le pays. »²⁵

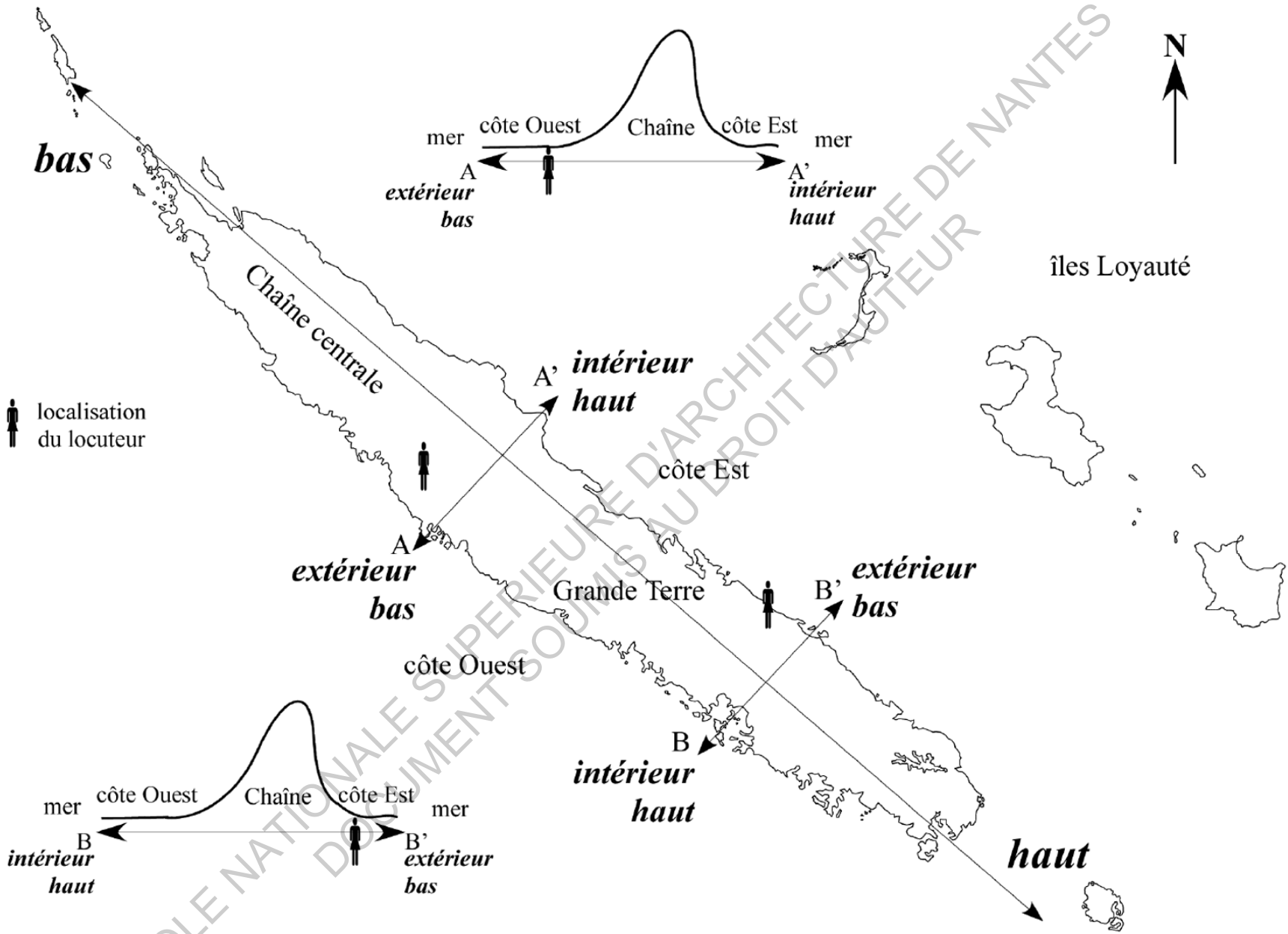
Le pays kanak comprend alors les hommes mais aussi les lignages, les ancêtres, les animaux, les plantes et les minéraux.

Comme énoncé plus tôt, l'homme mélanésien n'a pas une vision globale de la société kanak et il pense le monde à partir du tertre de son clan. Ainsi, leur système d'orientation est egocentré et les points d'orientation ne sont pas les points cardinaux mais les événements du paysage tels que les montagnes, les cours d'eau, les crêtes, les marécages. Ces références spatiales varient alors selon si l'on se trouve sur la côte est ou sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie c'est pourquoi, bien qu'ils se trouvent sur la même île, chaque clan possède une vision du monde différente. On comprend alors la néces-

« Mâts plantés, autels, lieux consacrés se confondent dans l'ensemble du paysage. Le regard du Canaque les reconnaît, ils sont pour lui comme les points d'une trigonométrie mystique qui l'aident à lire la carte de son pays natal. »

Leenhardt Maurice, *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Paris, 1930, p24

25 Leblic Isabelle, Pays, « surnature » et sites « sacrés » paici à Ponérihouen.



Systemes d'orientation en Nouvelle-Calédonie, d'après les Paicî de Ponérihouen. In: Leblic Isabelle, Pays, « 46 surnature » et sites « sacrés » paicî à Ponérihouen.

sité de donner des noms aux éléments géographique du paysage.

« Car, dans le temps, les vieux passaient leur temps à voyager à pied, ce qui fait qu'il y a beaucoup de noms. Mais aujourd'hui, beaucoup de noms se sont perdus car les gens ont été bloqués pendant l'Indigénat et puis, aujourd'hui, ils se déplacent moins à pied. Quand les gens partaient, ils donnaient un rendez-vous, par exemple, pour la guerre, il fallait bien fixer un endroit précis ; d'où la nécessité des noms partout. [...] Les jaa göri [/montagne/longue/, soit les grandes montagnes] ont toutes un nom. Dans certains cas, l'origine du nom c'est parce que ça appartient à un clan, ou alors parce que le clan y a mis quelque chose, à un endroit, là, ou bien c'est par exemple le "lieu sacré" du tonnerre même si ce n'est pas le lieu d'origine du clan. Ou encore parce que quelque chose s'est produit à cet endroit ; mais il y a aussi les déplacements de population. À 1 km de Göa, là où les Göièta se sont arrêtés au petit matin pour regarder leur village en fumée, ça s'appelle Gö Göièta, "la tristesse des Göièta" avant de passer de l'autre côté en voyant leur tribu en fumée. »²⁶

La manifestation des ancêtres

Ainsi chaque repère géographique possède un toponyme. Cet usage s'explique, par ailleurs, par la présence d'entités surnaturelles dans la majorité des éléments du territoire. Étant des balises spatiales révélant l'histoire des clans, elles indiquent la présence des anciens tertres et des ancêtres. Pour les kanak, les esprits des ancêtres restent attachés au lieu qu'ils ont habité, les repères historiques sont donc souvent aussi des lieux habités par des esprits.

Le pays kanak est chargé de symboles et d'affectivité.

« les mêmes défunts qui hantent la grande case dansent la nuit sur les crêtes désertes, arpentent les chemins mêlés aux vivants, revivent dans les arbres des forêts. Habitat et pays habité sont de même

26 Temoignage de Camille et Athanase Nāaucùwèè, 22/05/1998 In Leblic Isabelle, Pays, « surnature » et sites « sacrés » paicî à Ponérihouen.

essence et se prolongent sans discontinuité. »²⁷

Ces êtres surnaturels sont les ancêtres, les esprits et les génies. Ils apportent fertilité, croissance et protection à tous les êtres vivants de leur univers que ce soient les hommes, les animaux ou les végétaux. Les plus anciens occupants des espaces terrestres (les génies, les ancêtres, les fondateurs) relèvent d'une essence supérieure car ils sont originels, premiers. En revanche, les êtres et les choses plus récemment apparus sont d'une qualité moindre: plus éloignés des origines, ils sont identifiés à tout ce qui est nouveau, voire étranger. L'écart ainsi creusé entre les plus proches de la terre et de l'origine, et ceux qui en sont éloignés instaure une relation hiérarchique: les premiers sont supérieurs, ils sont plus « hauts » et plus « grands » par rapport aux seconds qui se tiennent plus « bas » et sont dits plus « petits ».

Ainsi, il y a une réelle imbrication de la nature et de la surnature car tout espace non aménagé par l'homme, donc laissé en état de « nature », est considéré comme investi d'entités surnaturelles.

« Mais tout d'abord, il faut le dire, que les productions de la terre, et les productions de la mer, font partie de nos Bao ancêtres. C'est grâce à eux si les récifs et les terres nous donnent leurs produits en abondance. C'est grâce aux Dieux de la pierre à poissons à taros, à bananes, etc. Et c'est grâce aussi à ceux qui ont posé les interdits en priant leurs dieux ancêtres à travers leurs précieuses pierres. »²⁸

Les lieux sacrés

La société kanak ayant vu son territoire se restreindre tout au long de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie s'est révoltée avant tout par crainte de la réaction des entités anciennement présentes sur les sanctuaires. Les Kanak se sont ainsi souvent affrontés aux « déve-

« Nos Bao sont deux faces, deux visages : L'invisible et le visible. La visibilité pour nos Bao-Dieux Kalédoniens et Loyaltiens, c'est la nature, la flore. Il est pas tellement difficile de sentir la beauté, l'harmonie d'un rocher, qui se dresse dans une pleine nature, une grosse pierre qui s'allonge par terre, et quela verdure vient garnir, sa présence éternelle dans le paradis des dieux. Quand nous visitons la forêt vierge de Pombey, le sommet de Katalupoi, le Mwidip, le sommet de Weieme, de Wengui, et du mont Panier, nous voyons la visibilité de la présence de nos vieux anges-dieux de la nature. »

Görödé Waia, 1979. Mon école du silence.

27 Roger Boulay, *La maison Kanak*, p21

48 28 Görödé, 1979, p109

loppeurs » qui ne faisaient référence qu'à une vision économique de l'espace alors que ces espaces « vacants » étaient parsemés d'entités surnaturelles.

« La nature est un sanctuaire peuplé de puissances invisibles auxquelles on attribue des caractères, des pouvoirs et des noms particuliers selon les régions. Ces croyances impliquent de fait qu'il n'existe aucun endroit « sans âmes qui y vivent », l'individu désirant aménager une terre, se l'appropriier ou simplement « côtoyer » un espace, c'est-à-dire y effectuer une activité de chasse, de cueillette, de pâturage ou de pêche, devra se conformer à un rituel de conciliation avec les entités tutélaires du lieu afin d'acquiescer leur assentiment et se prémunir de leur courroux. La construction d'un territoire et l'extension de l'activité de l'homme se réalisent donc par un empiètement continu sur le domaine des génies de la nature. Un empiètement qui, accompli sans procès et sans l'ultime précaution de laisser certains espaces en état de « réserve », convergerait à la rupture des équilibres. »²⁹

Cependant ces lieux non aménagés par l'homme font toutefois l'objet d'utilisations provisoires lors de la chasse, de la pêche ou d'autres événements coutumiers. Afin de ne pas déranger les esprits du lieu et pour garantir le succès de sa démarche les kanak réalisent des rites propitiatoires qui donnent le droit d'utilisation de ces espaces. Seulement certains clans possèdent les pouvoirs magiques pour réaliser ces rites, ces derniers correspondent généralement aux clans « maître de la terre ». Ainsi, les endroits tabous sont dangereux pour toute personne n'ayant pas été autorisée à y pénétrer et ne possédant pas les pouvoirs nécessaires. Ces interdictions entraînent des sanctions de la part des entités surnaturelles et, suivant la gravité de la faute, ces sanctions peuvent aller jusqu'à la mort.

Lors d'une enquête de terrain en pays paci, I. Leblic a distingué

29 Ignames, interdits et ancêtres en Nouvelle-Calédonie, Hommage à Jacques Barrau, Journal de la Société des Océanistes, 2002, p145

différents lieux « sacrés » pour la société kanak :

«On peut donc repérer différents types de sites« sacrés » et faire déjà une première différence au niveau la durée de l'interdiction.

Il y a des lieux qui sont tabous :

- momentanément : la mise d'une perche tabou à l'entrée d'un champ ou d'un chemin pour en barrer l'accès ; un arbre « attaché » par l'oncle maternel du propriétaire pour en réserver la récolte ;-
- périodiquement : tel récif ou trou d'eau au moment où vont se reproduire telles espèces de poissons, les champs rituels où se trouve le pumä tööpia ;
- en permanence : lieux de culte, endroit où repose un guerrier, tertre d'origine d'un clan, tel arbre, telle pierre, tel trou... habitat d'un« dieu », d'un esprit, d'un totem... ou lieu d'émergence d'un clan...»³⁰

Si le clan décide de réaliser un aménagement sur un site occupé par des esprits il est nécessaire de réaliser des rites spécifiques:

« Tous ces endroits sacrés, ce sont nos vieux qui le sont formés, cités. Depuis jusqu'à maintenant, il y a des endroits qu'on respecte, mais ça dépend des clans. Il y en a qui sont gardés, d'autres non. Si une route doit passer là où il y a un endroit sacré, le clan peut faire quelque chose pour permettre de démolir l'endroit. Actuellement, le sacré c'est fini pour eux, pour beaucoup. Ça ne leur dit rien. Il y a les générations nouvelles et puis il y a aussi des clans que ça ne les intéresse plus. »³¹

C'est pourquoi il est difficile de se positionner par rapport aux sites tabous car chaque clan possède ses propres sanctuaires et le paysage est parsemé d'entités surnaturelles. Cela pose des problèmes de compréhension avec les sociétés non mélanésiennes mais aussi pour les différents groupes kanak entre eux.

30 Leblic Isabelle, Pays, « surnature » et sites « sacrés » paicî à Ponérihouen.

31 Témoignage André Mwâtéapöo et Marguerite Göpwééaa, 23/04/1998 in Leblic I, Pays, « surnature » et sites « sacrés » paicî à Ponérihouen.

De plus en plus de jeunes décident de ne pas poursuivre les traditions qui se transmettent de génération en génération. Dans ce contexte certaines interdictions d'utilisation de terres, exprimées par des clans kanak, peuvent être perçues comme des prétextes contre le développement du territoire ou alors comme une aubaine pour la réclamation de retombées financières concernant les sites aménagés.

De plus, la tradition kanak étant orale, il n'existe aucun document de référence qui pourrait justifier telle ou telle attitude. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits dans une période où la Nouvelle-Calédonie s'ouvre vers l'international et les acteurs mondiaux.

Toutefois, certains sites ont été officiellement déterminés comme lieux tabous pour la société kanak, ceux-ci sont inscrits au patrimoine historique français. Cependant, les contradictions entre une conception européenne du patrimoine sacré et une représentation kanak de ces lieux sont trop importantes. L'exemple du droit de visite du patrimoine historique est révélateur. Les lieux tabous peuvent être visités alors qu'ils sont strictement interdits pour la société kanak. Cette démarche révèle de la volonté d'une prise en compte, de la part de l'État, des spécificités kanak mais le manque de compréhension entre les deux conceptions du monde entraîne des aberrations.

« Les sites sacrés selon la tradition kanak seront identifiés et juridiquement protégés, selon les règles applicables en matière de monuments historiques. »³²

La coutume, structure de la société

Paul Deccker et Laurence Kuntz nous donne une définition de la coutume, celle-ci se rapportant à deux significations différentes :

«la coutume est l'expression d'un ensemble de paramètres qui se fondent principalement sur le foncier et les généalogies».

Par ailleurs, ils considèrent que la coutume est une production

collective de règles non écrites et que la force de la coutume réside «dans le temps et dans la croyance collective en des obligations auxquelles la communauté apporte son adhésion, sans en connaître les véritables fondements, mais auxquelles elle ne songerait pourtant à se soustraire»³³

La parole sacrée

La coutume est très importante dans la société kanak, elle régie ainsi une grande partie de la vie des individus. Elle est considérée comme la parole sacrée dictée par le mythe et elle est au centre du réseau des relations des groupes entre eux. La « parole sacrée » dicte les codes des relations et les attitudes qu'un individu doit avoir vis-à-vis de ses frères. Elle est donc la structure de la société. La parole enrichi l'individu en lui rappelant les règles de respect, d'amour, d'humilité et les liens de sang qui unissent les familles et les clans.

Pour ces raisons, chaque rencontre entre différents clans telles que les réunions politiques ou religieuses commence par une remise de coutumes. Le clan accueilli accomplit le geste du don aux maîtres du lieu. Ces échanges empruntent un espace réservé au rituel : le chemin coutumier. Lors du rituel les offrandes sont accompagnées d'un discours retraçant la parenté de chaque clan ainsi que les alliances et rapports entretenus. De plus, les clans « étrangers » étant dans une situation de dépendance les désaccords entre les clans sont souvent masqués lors de ces cérémonies.

La coutume régie la vie des individus et la vie du clan, elle permet ainsi à la société kanak d'être préservée en favorisant les échanges entre les groupes. En effet, pour entretenir la vie de la société kanak des échanges cérémoniels sont obligés, ce sont les mariages, les naissances, les deuils et d'autres cérémonies liées aux saisons et au territoire. Ainsi, une quantité importante de biens identiques sont échangés dans le système de dons et contre-dons. De nos jours, ces dons ont d'avantage un caractère symbolique se caractéri-

« La Parole est à la Coutume
ce que la sève est à l'arbre »

Fote Trolue, magistrat kanak

sant par un bout d'étoffe et un billet de 1000 CFP.

Le devoir de l'accueil

La coutume impose aussi les devoirs des clans obligeant, par exemple, les clans ont le devoir d'accueillir d'autres groupes. La pratique de l'accueil n'a jamais connue d'interruption au cours de l'histoire, elle est ainsi toujours pratiquée actuellement que ce soit en tribu ou en milieu urbain.

Au cours de l'histoire, le devoir d'accueil s'est exprimé notamment lors de l'arrivée des premiers missionnaires qui furent accueillis parfois comme des alliés de combat dans les guerres entre clans, parfois comme des revenants ou bien comme des hommes en détresses qu'il fallait secourir.

Par ailleurs, le devoir d'accueil reprend le principe du clan « étranger » accueil par les clan « maîtres des terres ». Les clans sont alors acceptés contre l'échange d'un savoir, de pouvoirs magiques, de dons qui seront utiles aux maîtres des lieux. Cependant les personnes accueillies sont soumises à des règles de vie dont le but est d'éviter leur interférence dans les pratiques coutumières réservées aux clans possesseur des lieux. En échange des avantages qu'ils apportent au groupe ils reçoivent des parcelles de terres pour s'installer et recommencer une vie normale. Ainsi, on peut distinguer deux niveaux de respect envers les accueillants : l'allégeance ou la déférence voire l'effacement de l'étranger. L'attitude que doit adopter le nouveau venu dépend, en effet, de son statut et des pouvoirs qu'il possède.

Le devoir d'accueil se retrouve aussi au sein d'une même famille. L'accueil devient alors un devoir de prise en charge d'un membre de la famille par un autre en raison des liens qui les unissent. Aujourd'hui, le devoir de l'accueil se rapproche davantage du

pacte social qui régit les rapports sociaux entre les habitants. Il est largement pratiqué en milieu urbain, les migrants et les gens de passage en ville étant accueillis chez des parents, entraînant souvent un phénomène de surpopulation des logements.

Le droit de l'endroit

Par ailleurs, depuis l'affirmation de l'identité kanak, les mélanésiens revendiquent leur « droit de l'endroit », c'est-à-dire le droit relatif aux terres qui leur appartenaient avant les spoliations foncières. Cela entraîne de nombreux conflits entre clans car certains sont accusés d'usurpation de noms par des clans anciennement étrangers. Les conflits sont en partie liés à la mise en place, durant la période coloniale, de chefs administratifs dans les réserves ne correspondant pas aux maîtres de terres des sites. Ainsi, un grand nombre de changement de nom a été réalisé. Les noms se rapportant à des titres de propriétés foncières on remarque un mouvement de reconquête du territoire perdu par ce processus.

De plus, il n'y aurait pas une sorte de propriété kanak, mais plusieurs formes de « propriétés ». En effet pour Jean Pipite, « la propriété n'est pas univoque, mais consiste plutôt en droits différenciés, en légitimités additionnées, qui donnent à celui qui fonde, à celui qui nettoie, à celui qui travaille, à celui qui habite de titres à dire qu'un lieu est sien, dans la mesure où il reconnaît les titres concurrents »³⁴

Un problème majeur est apparu à la suite des revendications : la question du cadastre coutumier. Celui-ci doit être réalisé par les autorités coutumières afin de déterminer les propriétés de chaque clan. Cependant, la définition d'un cadastre coutumier fixe peut être à l'origine de dépossession de certains clans et de la création de classes sociales ayant en partie disparus. Différents fondements peuvent légitimer une propriété impliquant ainsi un problème de droits concurrents. Ainsi, il a été précisé que le retour sur les terres d'origines

Les aires coutumières et les langues de Nouvelle-Calédonie



demeure une possibilité, un droit ouvert aux clans déplacés et non une menace.

D'autre part, les perspectives de réalisation d'un projet économique sur les terres coutumières doivent se soumettre à la coutume, elles doivent faire l'objet d'un procès verbal de palabre et veiller au respect du chemin coutumier. Ainsi, pour chaque futur aménagement le droit de l'endroit doit être respecté. Celui-ci se traduit par la reconnaissance du rôle joué par les membres des clans concernés dans la réalisation du projet. Ceux-ci sont alors « rémunérés » pour leur participation.

«La cession n'existe que si le clan accueilli manifeste le respect qu'il doit au fondateur du lieu, il doit donc reconnaître les titres concurrents existant sur la même terre. Le clan accueilli doit manifester «le souvenir qu'il garde des échanges qui ont sanctionné son installation en ce lieu. La terre cédée n'est pas libre de la relation sociale qui unit donataire et récipiendaire»³⁵

Depuis le 15 janvier 2007, l'acte coutumier est entré en vigueur et a remplacé le procès-verbal de palabre. Il continue d'être l'acte de référence de la coutume tout en proposant certaines innovations. Ainsi, l'acte coutumier possède à présent une qualité d'acte authentique notamment en matière foncière et une procédure de recours en interprétation devant le conseil coutumier a été introduite.

L'habitat, une hiérarchie spatiale

« Avec l'habitat vient la société Kanak. L'étude des habitats apportent une contribution essentielle à la sociologie des institutions mélanésiennes. »³⁶

Le pays pour la société kanak renvoie à une géographie affective

« La case, son nom, son emplacement, ses décorations, font corps avec l'identité sociale de son propriétaire. »

Roger Boulay, La maison Kanak, p18

35 Naepels Michel, Mobilité et urbanisation kanak : l'exemple du pays ajië, 1999

56 36 Patrick PILLON, Essais sur le secteur rural mélanésien contemporain

tive, ce principe se continue dans l'organisation de la tribu. Ainsi, l'espace des cases-souches des lignages, itinéraires, portions de vallée ou flanc de colline, est pensé comme une grande maison qui porte un nom englobant le nom des lignages. L'histoire du lieu se lit alors dans l'organisation spatiale de l'habitat et dans l'affection des espaces.

Les tribus montrent, en effet, une hiérarchie sociale qui s'inscrit dans l'espace. Ainsi, les noms d'habitat correspondent à des titres de noblesse de notoriétés différentes, le prestige dépendant en grande partie de l'ancienneté de l'habitat. La référence à la demeure comme signe du rang est encore plus nette lorsque l'on examine la distribution des ornements. Les faitages proclament la dignité des personnages habilités à les ériger sur leurs demeures.

Par ailleurs, la case renvoie selon les termes vernaculaires à une construction de bois et de paille mais aussi à un concept sociologique et politique. Ainsi, dans la Grande Terre, la case principale est appelée wââ que l'on peut traduire par « lignage ». Les membres descendants qui ont construit l'habitat originel font donc partie du même lignage car ils sont les membres d'une même case.

Une organisation en hameaux

L'habitat traditionnel kanak était constitué de plusieurs hameaux de faible population, ceux-ci étant toujours plus ou moins éloignés de zones de cultures. Au cours de l'histoire, les hameaux pouvaient être abandonnés, déplacés ou réoccupés en fonction des jachères et d'événements familiaux tels que les deuils et les mariages.

Ainsi, le hameau familial se présente comme une agglomération de plusieurs cases réunissant les membres d'une ou de plusieurs familles. L'implantation des hameaux était conditionnée par trois éléments importants.

D'une part, la proximité de l'eau, préférablement des ruisseaux

Photographie d'un groupement de cases dans une tribu d'Ouvéa, auteur: Alain Vaissière



affluent encaissés, plutôt que des berges de rivières. L'ensemble de l'habitat suivait ainsi les ramifications du réseaux hydrographique existant.

Une autre condition était la présence de bons sols cultivables pour les jardins. C'est pourquoi les hameaux se concentraient le long des vallées alluviales offrant des sols riches sur les basses terrasses. Aussi présents dans les zones montagneuses, les mélanésiens cultivaient les pentes qui se prêtaient à la culture horticole. L'élévation du terrain joue ainsi un rôle important dans l'implantation de l'habitat Kanak. Celle-ci répondait à des préoccupations de confort et de sécurité notamment dans la prévention des inondations.

Par ailleurs, le hameau traditionnel se compose de plusieurs cases dont les tailles et les significations varient selon l'usage. La construction d'une case implique le respect de plusieurs règles.

D'une part la construction de nouvelles cases implique la réalisation de gestes coutumiers à différentes étapes du chantier tels que le début des travaux, la pose de la couverture et des linteaux de porte ainsi que de la mise en place de l'anneau de faitage. Ceux-ci permettent alors d'assurer la pérennité et le bien être des futurs occupants.

D'autre part la construction doit être un travail communautaire. La forme ronde des cases est, en effet, représentative d'un espace collectif propice à la discussion, aux échanges et au maintien d'un esprit communautaire. La construction des cases est toujours un travail collectif et d'auto-construction. De plus, chaque groupe contribue à des tâches précises prédéterminées selon leur place dans la société. Ainsi, les hommes considérés comme supérieurs réalisent la coupe, le transport des matériaux et la construction de la case. Les femmes s'occupent de l'arrachage de la paille et de son transport. Les anciens préparent les lianes, réalisent les sculptures et le décorticage de certains bois.

Relation entre typologie et mode de construction

Plusieurs formes de constructions traditionnelles coexistent en Nouvelle-Calédonie. Bien que les clans kanak aient des origines communes ils se sont par la suite adaptés à leur environnement ce qui entraîne des variations dans la typologie des cases. Ainsi, parmi les typologies rencontrées sur l'archipel on peut citer les cases rondes, les grandes cases de Lifou, les maisons longues aux extrémités arrondies, les maisons rectangulaires et les abris précaires.

La typologie la plus répandue reste cependant la case ronde. Elle varie suivant les régions en terme de matériaux et de taille selon la fonction qui lui est attribuée. La case ronde possède ainsi plusieurs usages :

- La grande case de chefferie qui est le lieu des cérémonies coutumières.
- La case ordinaire, définie comme celle des femmes, qui est le lieu de vie au quotidien.
- Les locaux annexes qui servent souvent de greniers à ignames.

D'autres formes de cases cohabitent avec les cases rondes dans l'espace du clan. On retrouve des cases en forme de ruche dans certaines régions, celles-ci étaient au départ utilisées autant comme grenier à igname que comme habitations, celles-ci ne servent plus aujourd'hui qu'à y entreposer les récoltes. Elles se caractérisent par une petite construction très basse montée sur arceaux, les extrémités des arceaux étant ensuite ancrées dans le sol.

Par ailleurs, le paysage calédonien comporte aussi des cases oblongues plus larges que les cases rondes et possédant un double foyer. Ces cases avaient des fonctions diverses telles que l'abri provisoire, la maison pour les femmes, l'atelier...

Un autre type de case s'est développé sous l'influence de la culture Samoane, la case rectangulaire. Servant de lieu pour dormir ou discuter, elles sont généralement petites et recouvertes de paille ou de feuilles de cocotiers de haut en bas.

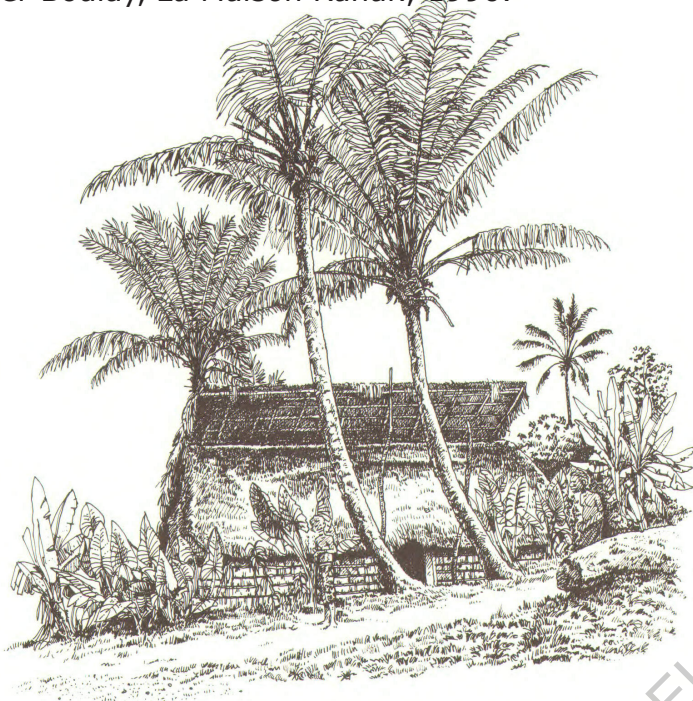


Case ronde à Lifou. Auteur: Bob Tazar

« Les cases, en plein désert, s'alignent encore, ruche humaines, sous des rangées de bananiers, sous les superbes touffes de canne à sucre et l'enfilade des cocotiers, plantés de temps immémoriaux le long d'une allée principale, conduit toujours à la demeure du chef, haute et conique, parée de banderoles et du tabou grimaçant. Dans cette avenue triomphale que tapisse un uniforme et moelleux gazon de buffalo-grass, les guerriers se réunissent d'habitudes, soigneux d'arracher toute herbe étrangère »

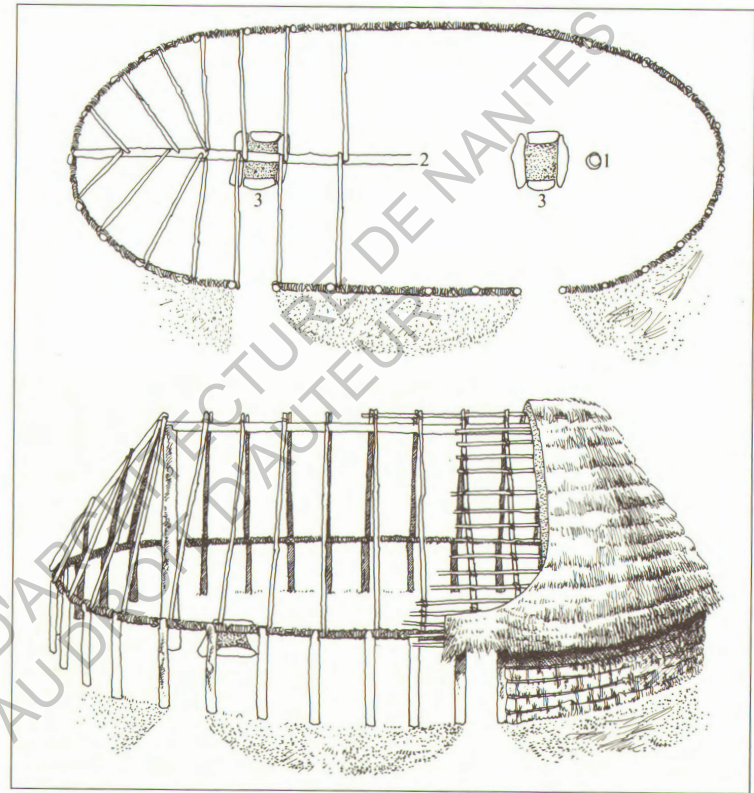
Jules Durand, 1898.

Illustrations des différentes typologies des Kanak. In: Roger Boulay, *La Maison Kanak*, 1990.



Une «case-atelier»,
d'après un document
photographique d'Allan
Hughan, 1874.

27. Sarasin, F., *La
Nouvelle-Calédonie et les Iles
Loyalty*, Bâle, 1917, p. 171, fig. 94.
28. Leenhardt, M., *Vocabulaire et
grammaire de la langue hovaïlon*,
Paris, Institut d'ethnologie, 1935.



Plan et ossature d'une case
oblongue.

1. Poteaux principaux.
2. Poutres faitières.
3. Foyer.

Ces constructions reprennent les
caractéristiques des cases rondes.

Case oblongue à Ouvéa.
Auteur: Sylvain Cédât



3. Maison à murs de torchis sur
soubassement de pierres sèches ;
couverture de paille.

On retrouve aussi des cases atelier. Ces constructions présentent un pans qui dépasse du toit permettant ainsi à la fumée de s'échapper plus aisément.

Les constructions sont associées à des fonctions spécifiques ainsi qu'à des usages, certaines étant réservées aux hommes d'autres aux femmes. Elles sont les messagères des codes de la société. Cette fonction de représentation se retrouve de la même façon dans la construction du bâtiment et dans l'utilisation de la décoration.

Chaque élément constructif de la case possède une signification établie. Les éléments de la construction sont ainsi liés entre eux comme les individus sont liés dans la société kanak.

D'une part, les cases possèdent une particularité au niveau du seuil. Le bâti de l'unique porte n'est jamais supérieur à 1,50m obligeant ainsi tout visiteur à être vu et à s'abaisser en signe de respect envers les habitants de la case.

L'entrée dans la case fait, par ailleurs, l'objet d'attitudes particulières. Deux perches, plantées de part et d'autre de la porte, permettent ainsi de prendre appui lors du passage du seuil. Par ailleurs, une pierre plate recouvre les préparations magiques qui protègent la maison, il est strictement interdit de poser le pied sur cette pierre.

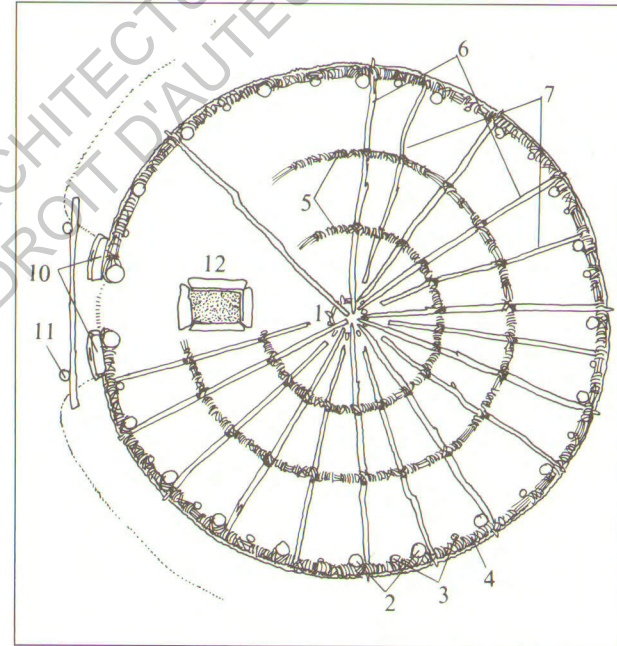
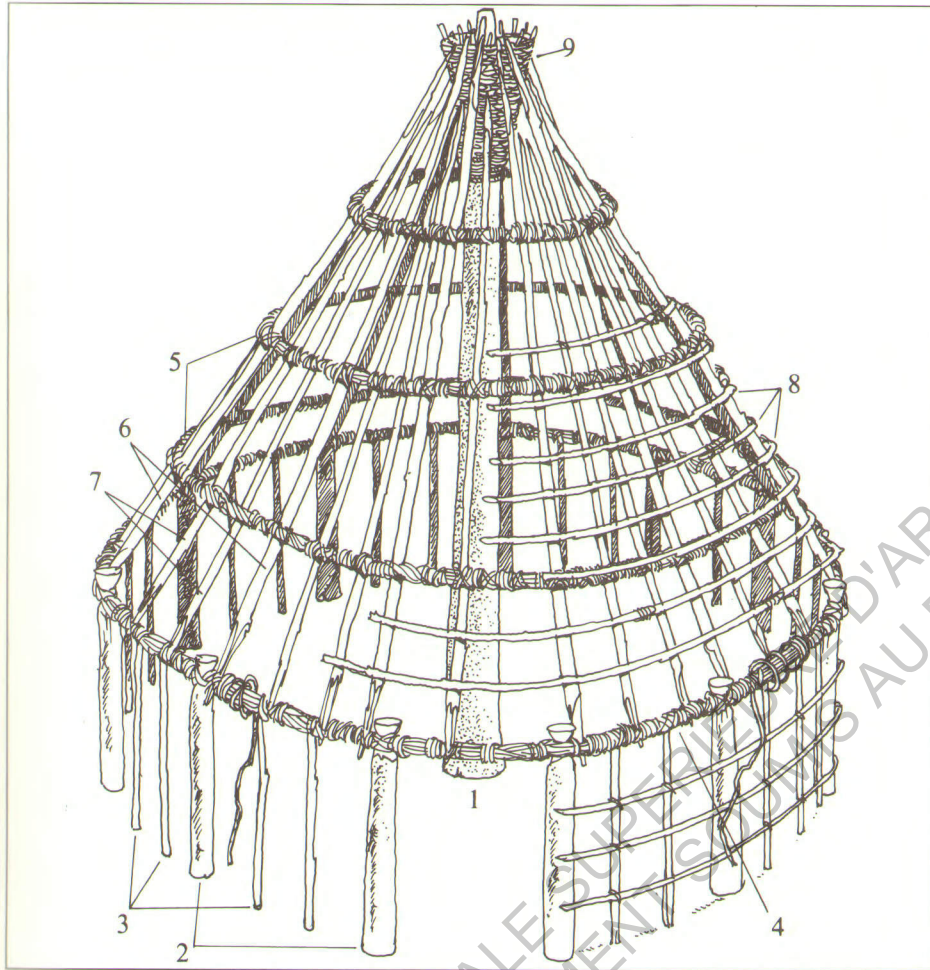
D'autre part, le poteau central et la flèche faîtière symbolisent le chef du clan autour duquel viennent se fédérer les poteaux de tour de case, ceux-ci sont le symbole des lignées du clan. Les pièces sculptées telles que les chambranles font, quant à elles, référence aux ancêtres protecteurs des lieux. De même, les « soutiens » de la chefferie sont les clans spécialisés qui se sont rassemblés dans un même terroir, ils sont figurés par les piquets d'enceinte de la case et par les perches étayant le grand poteau central.

Comme toute architecture vernaculaire, l'architecture traditionnelle kanak a su s'adapter à son environnement afin d'être la plus efficace. Ainsi, la case est généralement surélevée sur un tertre



La porte d'une grande case.

1. Poteaux du tour de case formant la porte.
2. Chambranle du côté gauche.
3. Seuil de bois sculpté.
4. Pierre de seuil intérieure.
5. Pierre de seuil extérieure.
6. Perches placées de chaque côté de l'entrée supportant une traverse.



1. Poteau central.
2. Poteaux du tour de la case.
3. Poteaux secondaires du tour de la case.
4. Panne sablière.
5. Pannes secondaires ou ceintures.
6. Chevrons principaux.
7. Chevrons interstitiels.
8. Gaulettes.
9. Corbeille.
10. Chambranles.
11. Perches de l'entrée.
12. Foyer.

Plan d'une Grande Case et nomenclature des pièces de la charpente.

Schéma constructif d'une case ronde, In: Roger Boulay, *La maison Kanak*, 1990.

pour échapper aux inondations fréquentes. La forme aérodynamique la case offre peu de prise aux vents quelque soit leur direction. De même, les attaches qui sont réalisées à l'aide de lianes apportent une flexibilité à la construction en repartissant les efforts.

Par ailleurs, la forte pente des toits, réalisée en paille, permet un écoulement rapide des eaux de pluies et évitent le pourrissement de la couverture. Cette couverture offre aussi un confort thermique interne suffisant dans un pays tel que la Nouvelle-Calédonie.

Si l'isolation n'est pas suffisante, un espace est réservé au centre de la case pour entretenir un feu. Celui-ci permet de réchauffer l'air ambiant mais aussi de préserver l'ossature en bois contre le pourrissement et les termites.

La charpente de la case est composée de trois éléments principaux que sont le poteau central, les poteaux principaux du tour de case sur lesquels s'appuient les chevrons et les poteaux secondaires de tour de case, ces derniers ayant pour fonction de maintenir les matériaux de la paroi verticale. D'autres éléments complètent la charpente, on retrouve la panne sablière, les pannes, les chevrons, la corbeille, les contre-lattes et les gaulettes. La corbeille est une solution technique propre à l'architecture Kanak, celle-ci a pour fonction de servir d'appui aux chevrons au sommet de la charpente. Sa forme varie selon les clans et les régions.

Les matériaux utilisés dépendent du site de la construction, certains matériaux sont donc spécifiques à la Nouvelle-Calédonie.

La plus importante variation du mode de construction se retrouve au niveau du matériau utilisé en couverture, celui-ci se déclinant de la paille à l'écorce. Cependant, la couverture est généralement composée d'une épaisseur d'écorce de niaoulis ou parfois de feuilles de cocotiers tressées assurant une isolation de la toiture et une protection des inconvénients dus au contact direct avec la paille. Par dessus, sont disposées les bottes de pailles coincées entre les gaulettes de la charpente. Celles-ci sont finalement attachées entre



Case en paille à Lifou. Auteur: Bob Tazar

Case recouverte de la tribu de Gohapin. Auteur: Nicolas Petit



elles par des lianes et reliées à la construction.

A l'intérieur de la case se trouve le foyer, celui-ci est situé entre le poteau central et la porte. Il a pour unique fonction de chauffer et d'éclairer la pièce. Il est, en effet, interdit de préparer des repas sur ce feu.

Le sol intérieur est tapissé d'une couche de paille séchée ou de feuilles de cocotier servant de litière aux occupants. Par dessus sont disposées plusieurs couches de nattes tressées ayant, entre autre, une fonction décorative.

Une esthétique fonctionnelle

La décoration est très présente dans la culture kanak car elle possède un rôle de signification et de représentation de l'histoire du clan. Ainsi, la sculpture occupe une place importante dans la culture kanak. Elle est présente notamment au sommet de la case et à l'entrée de celle-ci. Les sculptures ornent, en effet, les cases des lignages les plus prestigieux. La sculpture de la flèche faîtière est la plus importante et la plus fonctionnelle. Elle est le symbole de la société Kanak toute entière. De plus, la flèche faîtière permet d'assurer une bonne étanchéité de la couverture. Toutefois, la case de l'aîné est l'unique à posséder une sculpture ornée de coquillage représentant l'attribut de haut statut social.

De même, de chaque côté de la porte sont disposées deux pièces de bois sculptées en bas-relief, elles encadrent la porte et soutiennent en même temps les matériaux de la paroi verticale. Ces sculptures représentant les esprits des ancêtres ont le rôle d'abriter les esprits qui protégeront la demeure.

Lors de son travail de missionnaires en tribus M. Leenhardt réalise de nombreuses et intéressantes observations. Ainsi, il rapporte que les parois de la case, « faites d'écorce de niaouli, melaleuca viridiflora . . . , comportaient souvent une paroi double remplie de paille entre les intervalles pour conserver l'égalité de la température. Elles



Case ronde de la tribu du Petit Couli.

Auteur: Alain Vaissière



étaient alors aisément tapissées de nattes, ce qui était d'un fort bel effet. Le plafond de la toiture était parfois aussi tapissé de nattes. Les ligatures apparente sont toujours été faites avec grand soin, formant des dessins dont quelques-uns sont assez constants pour être classiques dans l'île et avoir un nom (crevette, etc.) »³⁷

De même, il réalise une description précise des cases oblongues qu'il a eu l'occasion d'observer:

« Elle est longue et basse. On ne peut toujours se tenir debout en son milieu. Elle ne comporte pas de poteaux solides et travaillés comme ceux de la case ronde. De simples piquets assez-rapprochés constituent le pourtour. Ils sont réunis par des gaulettes sur lesquelles s'appuient les solives. Souvent, un seul poteau central avec une fourche porte un bois horizontal.

D'autres fois, deux petits baliveaux fourchus maintiennent une poutre légère (...) La toiture est formée de petites solives maintenues par des gaulettes qui porteront le chaume. Elles sont disposées, aux extrémités, en éventail.

La porte est une vaste ouverture, qui donne un peu à la case l'aspect d'un hangar en partie fermé. La case oblongue est donc une construction légère, où l'on ne trouve pas les traces d'une technique vraie. Elle est cependant toujours bâtie sur un petit tertre avec quelques pierres de soutènement et fait songer à une demeure improvisée. Tel est bien d'ailleurs son caractère. Elle est la case édifiée le plus souvent comme « kasimoa », c'est-à-dire comme abri dans les cultures, et, au bord de la mer, les jours de pêche. On l'élève dans les cours lors des grandes réceptions pour loger les hôtes.»³⁸

Évolution morphologique des cases

La typologie des cases est ainsi très différente selon la fonction que possède la construction. La morphologie des cases a aussi évolué durant l'histoire et notamment au contact des européens durant

37 Leenhardt, Do kamo, p. 1-25

38 Idem

Case moderne de la tribu de Tchamba, In; Roger Boulay, La maison Kanak.



la période coloniale. Ainsi, les cases rondes furent de moins en moins présentes dans les villages Kanak étant alors remplacées par des cases rectangulaires de torchis et de paille reprenant les formes européennes, notamment apparues dans les années trente. Cependant, ce nouveau modèle d'habitat est moins adapté à la société kanak, il est donc moins confortable et moins pratique pour les usagers. Ce type de construction présente un manque d'étanchéité au froid nocturne en saison fraîche et une isolation moindre de part l'ajout de fenêtres et de portes mal jointes.

D'autre part, les matériaux traditionnels furent remplacés par le ciment et la tôle alors plus « modernes ». Les crédits à la construction, les aides à l'habitat social, la vulgarisation de plans de villas-types sur catalogue ont alors favorisé la multiplication des maisons « en dur » dans les tribus. Ce nouveau type d'habitat était, en effet considéré comme plus hygiénique car les cases traditionnelles manquaient de ventilation et de système d'évacuation de la fumée. Ces évolutions ont profondément changé la physionomie des villages Kanak.

Cependant, depuis quelques décennies, on assiste à la réhabilitation de la case ronde qui nécessite un savoir faire particulier et un travail collectif en réponse à une affirmation identitaire de la société Kanak. Ces constatations montrent ainsi l'existence de contradictions entre les valeurs du monde contemporain et l'héritage traditionnel kanak.

Organisation de l'habitat

La société kanak pré-coloniale possédait un mode de vie spécifique aux populations se trouvant dans l'aire géographique de la Mélanésie. Toutefois, les mœurs de cette société n'ont cessé d'évoluer jusqu'à la période actuelle. Ainsi, il serait inutile d'essayer de retrouver les habitudes de la société kanak durant la période pré-coloniale pour les définir comme les valeurs « authentique ». Certains usages

ont perduré et sont aujourd'hui encore très présents dans la vie sociale kanak. Le mode de vie en est un exemple car celui-ci reflète des habitudes partagées par la plupart des sociétés océaniques.

Tout d'abord, dans la société Kanak les trois fonctions essentielles de la vie quotidienne sont séparées spatialement. Ainsi, des espaces différents sont affectés aux fonctions dormir, manger et cuisiner.

Une première partie correspond à la maison de séjour, celle-ci présente une salle fermée et une véranda, la table à manger y est installée. La cuisine est à l'écart de cette première construction, elle se résume à un abri pour les feux de cuisson. Cet espace est essentiellement féminin. Il est souvent complété par une annexe extérieure servant d'entrepôt pour les fruits et légumes destinés à la consommation immédiate. Légèrement à l'écart se trouve l'emplacement du four kanak correspondant à un trou creusé dans le sol. La dernière partie est aménagée pour dormir, elle implique souvent la construction d'une autre maison plus loin.

Selon les régions et les époques ces maisons peuvent être construites suivant le modèle traditionnel ou emprunter des techniques de construction européennes ou des autres cultures du Pacifique.

Par ailleurs, l'organisation spatiale du hameau possède un caractère représentatif très fort pour les kanak. Ainsi, il arrive que lors de certaines occasions très importantes tel que le deuil d'une haute personnalité, un hameau entier soit construit dans lequel les cases rondes se répartissent selon la hiérarchie et les proximités de relation des groupes entre eux. Cette signification de la répartition spatiale des cases se retrouve cependant dans toutes les tribus.

L'urbanisme traditionnel était ainsi fondé sur des considérations d'ordre pratique, esthétiques et religieuses. Tout d'abord, la position des tribus s'est réalisée suivant la topographie du site car des collines sont nécessaires à la culture de tubercules mais elle dépend aussi en grande partie de la présence de leurs ancêtres à certains endroits

dans le territoire. Plus récemment, le choix de l'emplacement fut influencé par la création de réserves lors de la colonisation.

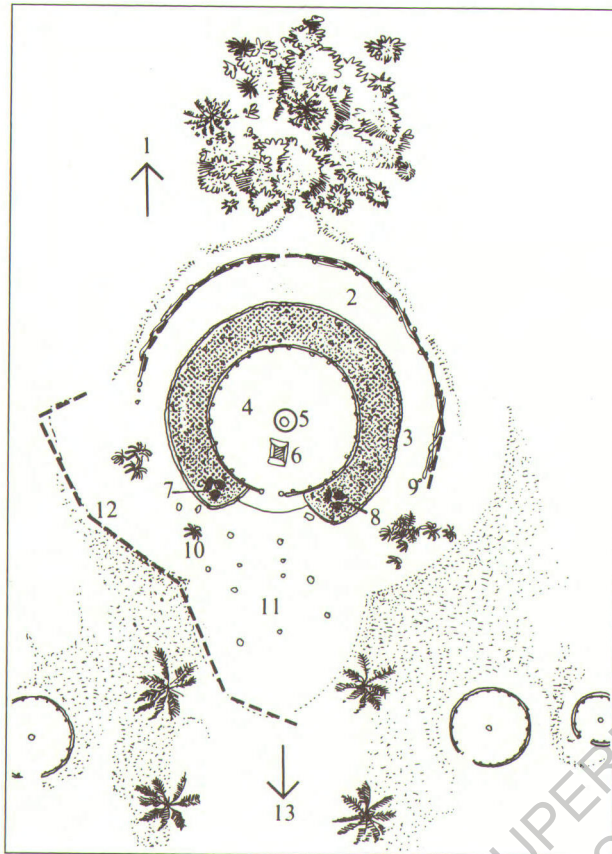
Le hameau s'organise autour de plusieurs éléments principaux que sont la grande case et la case des visiteurs, l'allée principale et les allées secondaires. L'espace du hameau se construit par rapport à une allée centrale menant à la grande case ronde. La grande case, attribuée au maître du hameau, est la construction la plus importante du groupement d'habitats. Les actes et les événements essentiels du clan se déroulent sous forme de danses et de cérémonies s'effectuant sur l'allée principale en face de la grande case. Lors de cérémonies du pilou, par exemple, les vivres sont disposées et les danses sont exécutées sur l'espace de la grande allée. La présence d'une grande allée est indispensable aux chefferies importantes, elle est le signe de l'existence d'un « contenant de chef ».

De plus, l'allée principale est divisée en deux zones aux fonctions différentes, le bas et le haut de l'allée.

Le bas de l'allée est un espace ouvert à tous destiné à accueillir les danses et les événements. Il est délimité par une case ronde, celle-ci faisant face à la grande case. La case de l'entrée est considérée comme la case du « benjamin » ou bien celle des invités. Elle a ainsi la fonction de porte en bas de l'allée car les gens s'y rassemblent. Toute personne demandant l'accès à la chefferie doit alors passer par cette case.

Le haut de l'allée, à l'inverse, est un espace gazonné sur lequel les dons seront étalés. Ces espaces particulièrement importants pour le clan font l'objet d'une attention particulière. De chaque côté de la grande case se trouvent des maisons rondes qui abritent les magiciens et gardiens de la chefferie. Le haut de l'allée est lui-même divisé en trois espaces :

-le bosquet sacré, se trouvant derrière la case du maître de l'allée, planté de pins colonnaires, de banians ou encombré de broussailles. Il est le lieu de la magie et donc absolument interdit à ceux



*Organisation de l'espace
autour de la Grande Case.*

1. Vers la montagne.
2. Lieu du totem du maître de l'allée.
3. Tertre surélevé (*boemoa*).
4. Case (*moaro*).
5. Pilier central.
6. Foyer.
7. Autel des taros (*ka moaro*).
8. Autel des ignames (*ka moaro*).
9. Lieu des magies pour les cultures (mât *paramuini*).
10. Plante (*diro*).
11. Mâts commémoratifs liés aux ancêtres (*juxé*).
12. «Là où sont les endroits sacrés» (*boe kase*).
13. Vers les allées.

*Grandes cases et allée
centrale, zone paicî, exemple
de reconstitution.*

1. Grande case
2. Case du cadet
3. Allée centrale
4. Cases familiales
5. Bois sacré

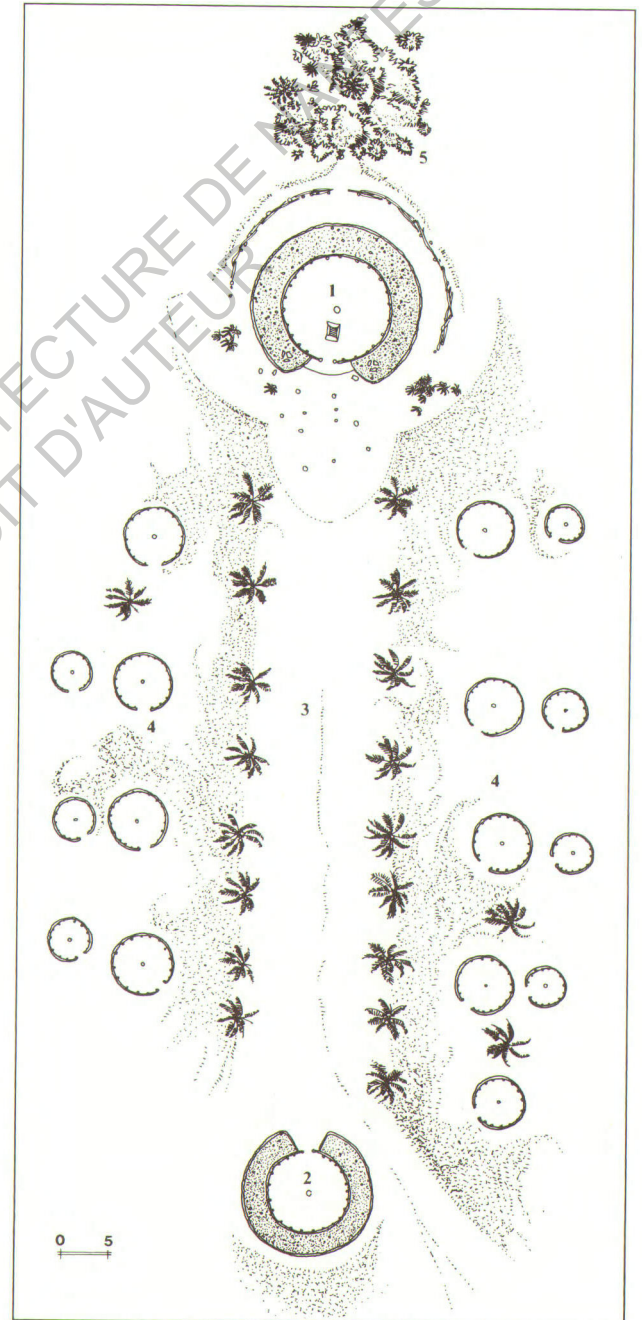


Schéma d'organisation hiérarchisée d'une tribu, In: Roger Boulay, La Maison Kanak.

qui ne possèdent pas les pouvoirs. Il peut aussi avoir été l'emplacement d'une grande case abandonnée à la mort de son occupant.

- l'autel des prémices de l'igname, plus proche de la grande case et interdit à tous. La coutume régit ces espaces, ainsi pour apaiser les esprits des morts il est nécessaires d'apporter des offrandes et d'être en présence d'une personne qui ouvre le chemin.

-l'enclos de la grande case, entouré de matériaux légers (feuille de cocotiers, branches...) délimite l'espace appartenant au tertre de la grande case.

Ainsi, l'allée principale régie toute l'organisation de la chefferie, les cases se répartissant de chaque cotés de celle-ci suivant leur proximité hiérarchique à l'aîné. Les dimensions de cette allée varient légèrement d'un clan à l'autre, la plus large allant de cinq à douze mètres sur une longueur comprise entre dix et soixante mètres. Cet espace aplani et légèrement surélevé par rapport au reste du site, est souvent bordé par des cocotiers et des araucarias.

Par ailleurs, deux allées secondaires sont définies de chaque côté de l'allée principale. Celles-ci sont situées au niveau du sol et moins larges mais sont également bordées d'arbres. Les cases des femmes se trouvent le long des allées secondaires tandis qu'à coté de la grande case se trouve une case de taille très petite contenant les trésors de la communauté, hache et monnaie par exemple. Les autres allées qui peuvent être présentes dans l'espace du clan s'apparentent à des surfaces de dégagement.

D'autre part, le tertre de la grande case est un autre élément important dans les tribus. Celui-ci se trouve en bout de l'allée principale et son accès est régi par des règles matérialisant les hiérarchies sociales. Il est soit isolé par des enclos soit entouré d'espèces végétales et de perches marquant son caractère sacrée. Le tertre forme une terrasse qui débordé de quelques mètres autour de la case. Ainsi des pierres sacrées peuvent être déposées devant l'entrée de la demeure afin de recueillir les esprits des ancêtres du clan. De part et d'autre du tertre une perche, un igname et un taro sont plantés pour

« Toute chargée de symbole, l'igname a une valeur culturelle : ofrande noble, symbole de virilité, de l'honneur. L'igname offerte à l'autel symbolise tout le pays avec les chefs, les vieux, les ancêtres, les enfants et tout ce qui fait vivre cette contrée. L'igname accompagnée de la monnaie de cordelettes, de coquillages, de la natte et de la jupe de fibres constitue l'essentiel des richesses échangées pour un mariage ou un deuil et qui scelle l'alliance entre les clans. »

Mythe de Tea Kanake

Jean-Marie Tjibaou, Philippe Missotte

Case ronde du centre culturel de Koné.
Auteur : Nicolas Petit.



la fertilité des cultures. A l'arrière de la case réside le totem et devant celle-ci des autels sont aménagés pour l'igname et d'autres végétaux.

La pratique de l'horticulture

Par ailleurs, la société kanak pratique l'horticulture afin d'assurer son autosubsistance. Ainsi, l'espace de la tribu comporte des zones cultivables qui peuvent être soit proches du groupement des cases soit très éloignés du hameau, sur les crêtes de montagnes. Ces formes d'exploitations sont très dispersées et mobiles car la société kanak pratique les techniques de brûlis et de jachères tournantes. Ainsi, une grande partie du territoire utilisé pour l'agriculture vivrière semble être vacante. Cette apparente inoccupation fut notamment à l'origine des premiers conflits avec les colons.

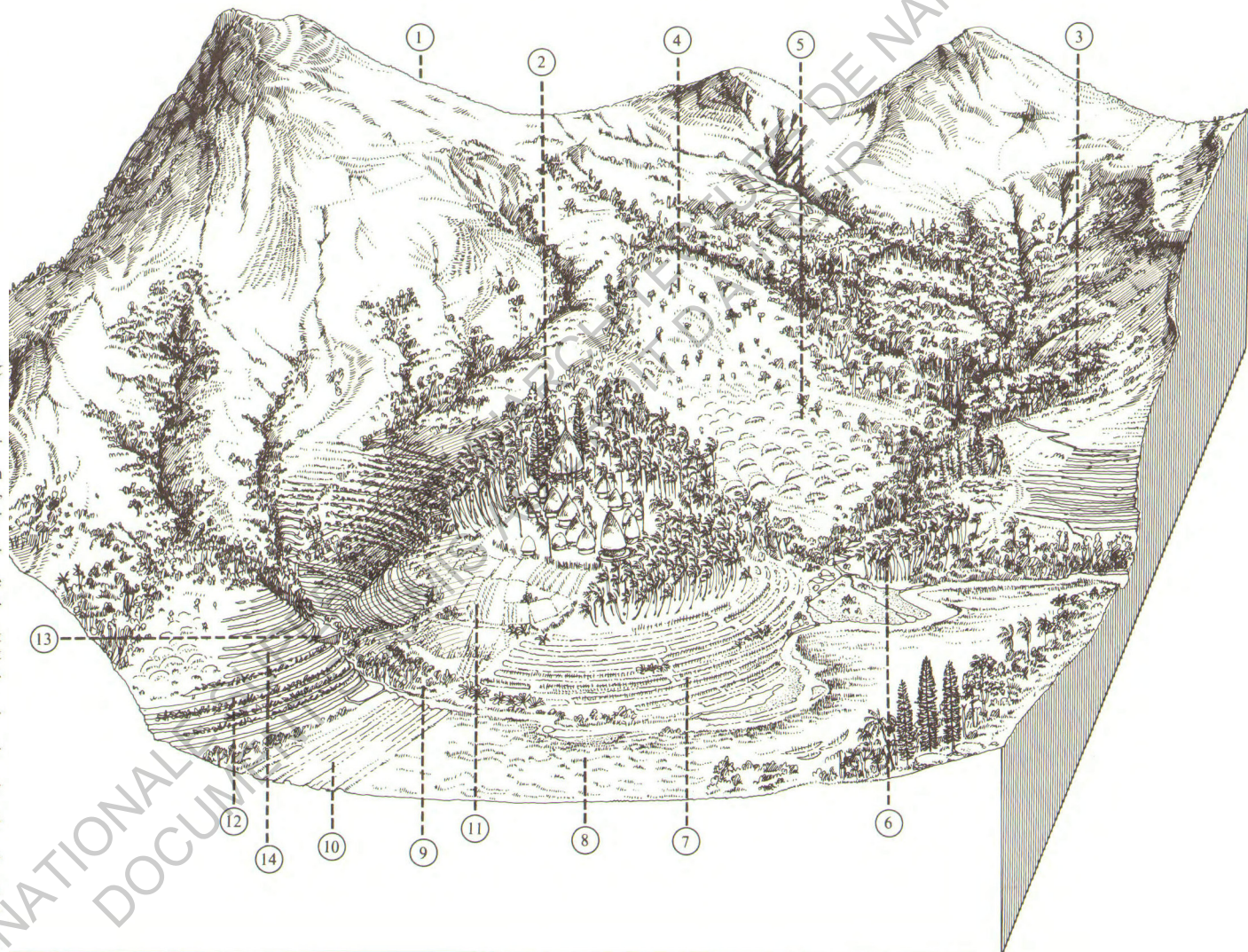
Les espèces cultivées par les kanak sont principalement les ignames et les taros. Cependant, les besoins du clan sont aussi assurés par la pratique de la pêche, la chasse et la cueillette. Les bonnes terres sont utilisées soit en cultures sèches sous forme de champs d'ignames drainés ou en cultures irriguées en terrasses notamment pour les tarodières. Pour obtenir de grands et longs tubercules, les « bon ignames » recherchés par les kanak, des billons surélevés sont aménagés sur les pentes des collines.

Un espace distinct est généralement réservé aux cultures de tubercules, elles sont en effet distinguées des autres cultures comme les fruits et les légumes. Ainsi, l'igname et le tarot dominent les systèmes agraires mélanésien, l'igname étant destiné à la subsistance mais surtout aux échanges coutumiers.

D'autre part, la culture de l'igname règle la vie du clan. Le temps est, en effet, déterminé suivant le cycle du tubercule, celui-ci imposant notamment la date des grands événements tels que le sacre du chef, le mariage, les alliances. L'exploitation des terres est réalisée de façon communautaire. Chaque individu possède un rôle à jouer dans la pratique de l'horticulture.

Terroir traditionnel kanak

1. Crête.
2. Hameau lignager, avec végétation symbolique (pins colonnaires, cocotiers...).
3. Forêt de montagne.
4. Formation secondaire : savane herbeuse à «niaoulis».
5. Billons de versant en croissant (avec au-dessus creux de décapage et au-dessous muret de soutènement).
6. Cocotiers.
7. Billons à ignames en exploitation.
8. Bas-fond, prairie rase.
9. Bananiers.
10. Billons à ignames en jachère.
11. Champs plats (ou bombés) à ignames.
12. Tarodière irriguée.
13. Barrages.
14. Jachère.



« Toutes les crêtes sont battues pour aller aux cultures d'ignames que l'on trouve quelquefois perchées au dessus de rochers à pic. La manière même de cultiver des indigènes les pousse à voyager beaucoup. Ils vont chercher bien loin un petit coin pour y planter trois ou quatre ignames.»³⁹

Ainsi l'architecture et l'urbanisme traditionnel kanak doivent être mis en relation avec un ensemble de comportements sociaux qui régissent son utilisation et qui assurent la pérennité de la société Kanak. La coutume dictant des comportements qu'il faut respecter, l'architecture devient alors un instrument qui permet de suivre ces règles. D'autres comportements exigés par la tradition n'ont pas de répercussions directes sur l'espace mais les solutions architecturales adoptées par la société kanak ne doivent pas aller à leur rencontre. Il est, par exemple, interdit de passer dans le dos de quelqu'un, de se mettre en position supérieure par rapport à un aîné ou de se trouver isolé avec une personne que l'on doit éviter comme un frère, une sœur ou une tante. L'application de ces usages devient alors difficile dans un milieu urbain où les codes et les valeurs sont imposées par la société européenne. On observe ainsi, dans l'espace de Nouméa, des conséquences de la rupture entre la conception européenne de l'espace et la vision traditionnelle Kanak.

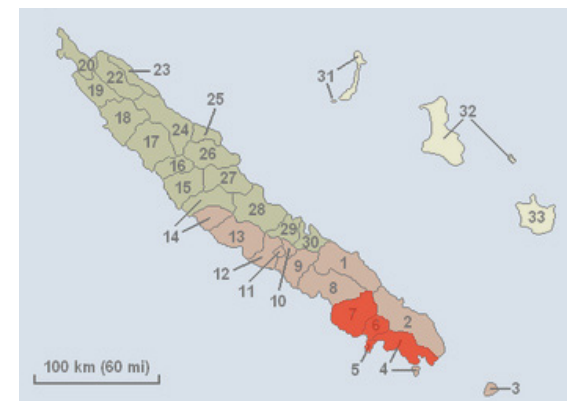
IV. L'influence de la société kanak dans l'espace du Grand Nouméa

1. Nouméa, une histoire de pouvoir

L'aire urbaine actuelle du Grand Nouméa

Le Grand Nouméa est une agglomération située en Province Sud, sur la côte sud-ouest de la Grande Terre. Celle-ci comprend les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Dumbéa. Cette agglomération compte environ 164 000 habitants ce qui repré-

Communes de Nouvelle-Calédonie. Le Grand Nouméa comprenant les communes 4.Mont Dore 5.Nouméa, 6.Dumbéa



sente les 2/3 de la population de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, le Grand Nouméa s'étend sur une superficie plutôt vaste possédant ainsi une densité moyenne relativement faible, environ 99,6 hab/km², pour une aire urbaine.

Par ailleurs, la ville de Nouméa regroupe les organismes de pouvoir et la majorité des autres institutions calédoniennes. Étant aussi le pôle économique et industriel du territoire, l'agglomération est la destination de nombreuses migrations impliquant une croissance importante et rapide du Grand Nouméa ces dernières décennies, celle-ci atteignant les 3% de croissance annuelle moyenne sur la période de 1996 à 2009.

Cette concentration démographique sur l'unique aire du Grand Nouméa génère des déséquilibres spatiaux qui se répercutent sur la gestion de l'espace urbain. L'hégémonie de la ville de Nouméa qui se perpétue encore aujourd'hui trouve son origine dans l'histoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie.

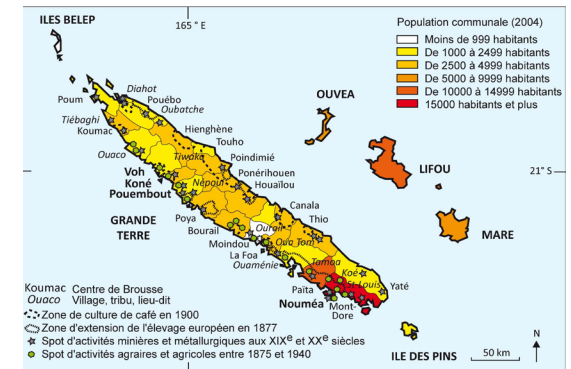
Nouméa, la « ville blanche »

Nouméa était le centre de direction du colonialisme et une véritable main mise des européens sur l'archipel, lui valant ainsi le nom de « ville Blanche ».

Dès sa fondation en 1875, les opérations de planification de la ville servaient à matérialiser les orientations déterminées par l'État pour la colonie. Ainsi, l'idée initiale de la ville contenait déjà en elle même le pouvoir métropolitain importé car elle avait le rôle symbolique de point d'ancrage de la présence française dans le Pacifique. Les formes urbaines que connaîtra Nouméa reflètent ainsi la culture européenne des planificateurs et marquent alors la ville du sceau du pouvoir dominant.

Les premiers planificateurs étant des militaires, leur objectif initial fut d'organiser l'espace urbain autour des centres du pouvoir

Répartition de la population du territoire.



administratif et militaire. De plus, ayant une vision technicienne, les aménageurs n'ont aucunement tenté d'adapter la ville à son site naturel mais ont cherché plutôt à gommer et aplanir le territoire de la ville.

La vision utopiste de l'époque aspirait alors à une normalisation de l'espace et une standardisation de l'être humain.

Une nouvelle forme de planification urbaine fit son apparition dans les années 1970, perpétuant cependant la main mise des européens sur le développement de Nouméa avec une mise en valeur des équipements de loisirs et de tourisme, une croissance de maisons individuelles et l'apparition de quartiers plus ou moins ethniques au détriment de l'habitat social.

Les aménagements territoriaux suivant alors les codes et les valeurs d'une société occidentale, les Kanak sont ainsi maintenus dans une situation d'exclusion clairement établie dès les débuts du colonialisme.

Durant la période coloniale, l'installation des Kanak dans la ville était strictement interdite. Les Kanak étant alors considérés comme des « étrangers immigrants » ils ne pouvaient s'y rendre qu'en possession de contrats de travail ou lors de réquisitions. Cette interdiction fut levée lors de l'abolition du code de l'Indigénat en 1946 marquant ainsi l'arrivée des premières vagues de migration de la population kanak à Nouméa. A cette époque, les réserves sont alors ouvertes et le travail forcé et les interdictions de déplacement sont supprimés.

Les individus concernés par les migrations vers la ville sont principalement les hommes célibataires peu qualifiés, les motivations étant à cette période surtout d'ordre économique. Par la suite les migrations se caractériseront par une volonté de la part des jeunes d'échapper aux règles et aux responsabilités liées à la coutume.

La croissance liée au boom du nickel

Photographie de Nouméa après la Seconde Guerre mondiale. Un urbanisme dicté par les besoins militaires américains.



Les migrations vont s'accélérer lors du « boom » du nickel que connaît le territoire entre 1968 et 1972. L'essor du secteur tertiaire provoquant alors une industrialisation de la ville et une extension du salariat de la société Kanak. Cependant, la plupart des nouveaux citadins ne s'installent à Nouméa que de façon temporaire et repartent en tribu lors de la baisse de l'activité de production. La ville connaissait ainsi de fortes migrations et le manque de logements devient rapidement un problème majeur.

Malgré la position éloigné de Nouméa de la métropole et l'existence des problèmes qui lui sont spécifiques, les solutions adoptées à cette période reflètent cependant des politiques et des aménagements apparus en France métropolitaine à la même époque.

Ainsi, en réponse à la demande de logements la ville construit dans les périphéries, des grands ensembles similaires à leurs homologues européens bien que l'existence d'espaces libres ne justifiait pas la construction de tours. En se calquant sur des besoins métropolitains, Nouméa a fait l'objet, durant son développement, de nombreuses aberrations en terme d'urbanisme. Sachant qu'une grande proportion des migrants provenaient du milieu rural, une attention particulière aux problèmes d'adaptation à l'habitat urbain aurait du être portée par les aménageurs.

De façon générale l'histoire de la ville révèle d'un retard des aménagements et d'une inadéquation fréquente des besoins et des projets urbains entraînant ainsi des conséquences immédiates sur le cadre de vie des citoyens, amplifiant, entre autre, les clivages au sein de la population.

Un clivage de la société Nouméenne

L'agglomération présente un profond clivage au sein de la société qui s'exprime notamment par une qualité de vie différente suivant les groupes sociaux. L'écart social entre les Nouméens se traduit alors spatialement par une rupture entre les différents quartiers. Ainsi,

Le quartier aisé de Tina au sud de Nouméa
Source:
Photos de Nouvelle-Calédonie.



la ville est divisée en deux parties, on retrouve au Sud les quartiers aisés et les structures touristiques (hôtels, bars) et au Nord les résidences occupées par les Kanak et les Océaniens. En 2007, l'écart de prix au m² entre les zones Sud et les zones Nord de la ville étaient de 34% pour le locatif et de 43% pour l'accèsion à la propriété.

Le sud de Nouméa est ainsi, en majeure partie, occupé par des calédoniens d'origine européenne et des métropolitains, ceux-ci habitant soit dans des maisons individuelles soit dans des appartements de « bon standing ». Les métropolitains installés à Nouméa sont très souvent dans une situation de location représentative de leur séjour temporaire sur le territoire.

Le Nord, à l'inverse, comprend la zone industrielle et les quartiers peuplés par les populations les plus défavorisées socialement. Dans cette partie de la ville sont construites la plupart des habitations en hauteur à loyer modéré (immeubles de plus de quatre étages) ainsi que la cité-dortoir Pierre-Lenquette (barres d'immeubles de cinq étages).

2. L'héritage colonial : un urbanisme de secteurs

Un développement de l'urgence

Le développement de l'air urbaine du Grand Nouméa est caractéristique d'une urbanisation très rapide liée à une évolution en « dents de scie » de sa population. Les choix d'aménagements ont ainsi souvent été pris dans l'urgence et sans planification préalable.

De plus, à cette précipitation viennent s'ajouter les nombreuses contraintes naturelles du site. Ainsi, le Grand Nouméa présente souvent un retard des équipements dans certains quartiers et une inadéquation des aménagements urbains réalisés. Ces problèmes sont l'héritage de la politique de la ville en terme d'urbanisme durant la période coloniale. Dès sa construction la ville est, en effet, dirigée vers les équipements militaire et de l'administration coloniale igno-

Cité de logements sociaux de Montravel dans le nord de la ville.



rants ainsi les quartiers résidentiels et amorçant un urbanisme de «secteurs »

Jacques Levy nous donne une définition de l'urbanisation en « secteurs »:

« la logique du secteur est un véritable découpage de la ville en tranches issue des théories urbanistiques fonctionnalistes dominantes des années 1960-1970. A la création des campus, sorte de fragments de villes relativement autonomes et distants des centres urbains, s'ajoutent la création de parc à thèmes, de zones commerciales qui déportent en les dissociant dans les périphéries les différentes parties composant l'offre urbaine des villes. Le secteur comme mode de production de la ville de l'après guerre n'est pas un modèle européen-centré, il se surimpose à d'anciens modes d'organisation hérités de la période coloniale. »⁴⁰

Ainsi le Grand Nouméa est divisé en différents secteurs possédant des fonctions différentes : les secteurs les plus représentatifs sont les quartiers résidentiels au Sud, les cités d'habitat social au Nord et les squats⁴¹ qui apparaissent à partir des années 1990.

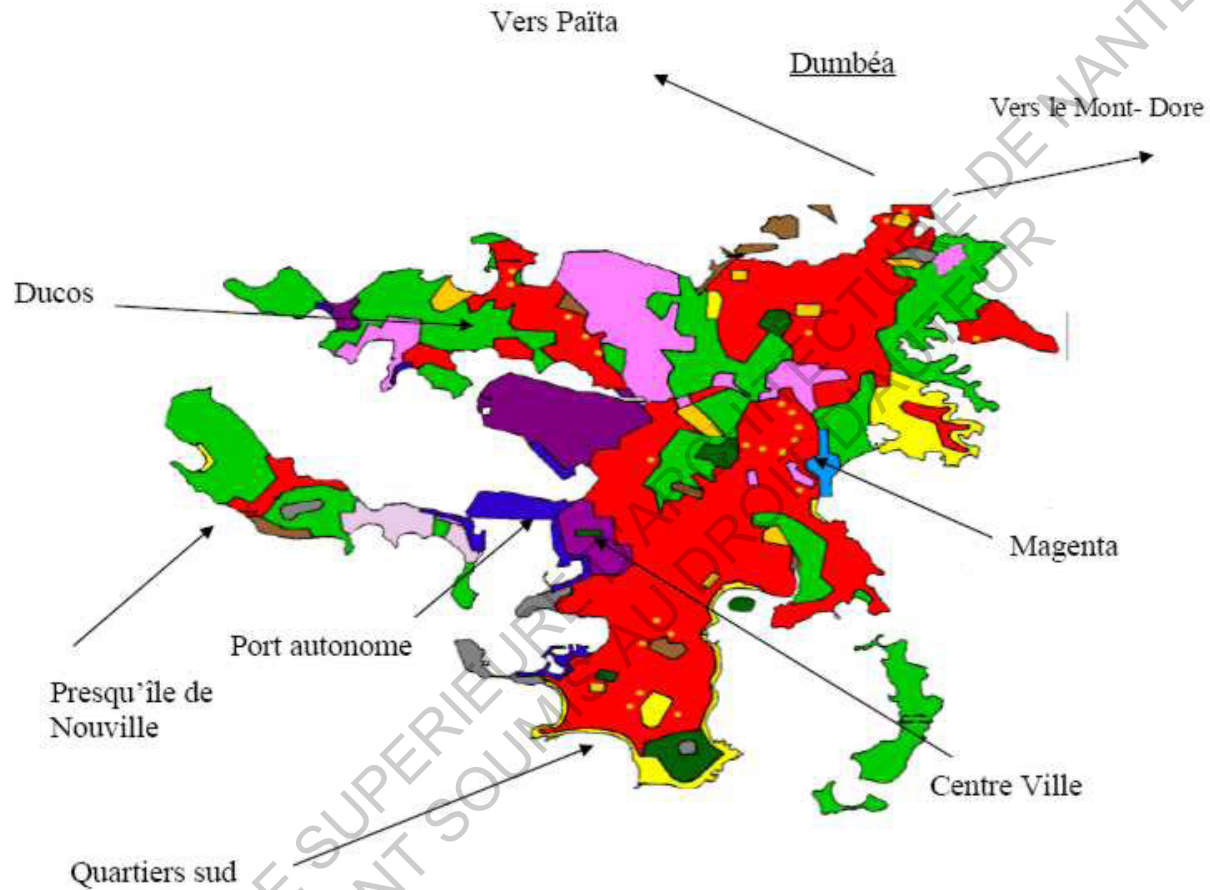
Les accords de Matignon favorisent la sectorisation

Par la suite, les Accords de Matignon signés en 1988 marquent une étape importante dans l'urbanisme de la ville. Ceux-ci, conclus dans le but de rétablir une paix civile dans le pays, prône le rééquilibrage économique, culturel, géographique et social entre les différentes communautés ethniques. Toutefois, aucun texte ne mentionne directement des actions à entreprendre dans le domaine de l'urbanisme de Nouméa.

Le développement du pays, durant l'histoire, ayant surtout profité à la « ville blanche » celle-ci n'a ainsi pas été citée dans les

40 J. Levy, L'invention du Monde, 2008, p171

78 41 Voir glossaire



I. Habitat

- Centre-ville, tissu urbain dense
- Habitat individuel dominant
- Habitat social**
- - Grands ensembles collectifs anciens
- - Petit collectif individuel, récent
- Habitat précaire

II. Zones d'aménagements spécifiques

- Espaces portuaires
- Espace aéroportuaire
- Zones industrielles**
- - Industrie lourde
- - Zone ind. et artisanale (ZIZA)
- Zone administrative décentralisée
- Zone militaire
- Zone touristique et de loisirs
- Espaces verts aménagés
- Espaces verts non utilisés

accords privilégiant alors un rééquilibrage au profit du reste du territoire. Les accords conduisent à la création de provinces possédant chacune des pouvoirs de décision.

Cependant, les actions prônées par les accords eurent un effet inverse en encourageant la croissance rapide de l'agglomération au détriment de l'espace rural. La croissance incontrôlée de Nouméa eut de nombreuses répercussions sur l'espace urbain, favorisant notamment l'établissement d'habitats spontanés à Nouméa.

Ainsi, d'une part, la ville se divise en secteurs spécialisés en différenciant, par exemple, les quartiers de maisons individuelles et les cités d'habitat social. Cette différenciation augmenta alors la séparation symbolique entre le Sud et le Nord de la ville.

D'autre part, à la suite des accords, Nouméa présente une alternance de quartiers institutionnels et de quartiers d'habitat spontané représentant chacun un véritable mode d'habiter particulier.

Par ailleurs, la construction des grands ensembles de logements sociaux à Nouméa correspond à leurs constructions en métropole. Elle suit ainsi les mêmes principes: des tours et des barres de logements possédant une densité très importante malgré les besoins différents des deux régions.

De plus, la répartition spatiale des logements sociaux est très inégale à Nouméa, ceux-ci se concentrent, en effet, majoritairement dans le Nord de la ville. Cette distinction entre logement social et maisons individuelles se perpétue en périphérie de l'air urbaine. Les contraintes financières très fortes des opérateurs sociaux conduisent en effet à la réalisation de grandes opérations immobilières sur des zones urbaines où le foncier est plus accessible.

Toutefois, Nouméa a toujours présenté une carence en logements sociaux qui se poursuit encore aujourd'hui. Ainsi, une partie considérable des logements de la capitale sont en situation de sur-occupation.

La question de la pénurie de logements sociaux prend de plus

en plus d'ampleur car, à la croissance de la population, s'ajoute un phénomène de diminution de la taille des ménages lié à une adaptation au mode de vie urbain. Le noyau familial mélanésien, à l'origine très élargie, semble en effet évoluer vers une structure moderne plus réduite entraînant alors un phénomène de décohabitation. Ainsi, les listes d'attente pour l'obtention d'un logement social sont toujours plus longue et les squats sont une solution de plus en plus adoptée par les habitants.

Durant la même période, les espaces vacants de la ville sont ainsi investis par des quartiers d'habitat spontané. L'apparition des squats dans la ville s'est faite immédiatement après la signature des accords de Matignon.

Les squats sont des quartiers d'habitat spontané installés dans des friches végétales de la ville. Les squats présentent, par ailleurs une situation de précarité et des mauvaises conditions d'hygiène. Ils sont couramment nommés « squats » par les Nouméens car ils se sont illégalement installés dans des espaces vacants de la ville. Les squats sont ainsi présents dans plusieurs quartiers de la ville mais ils sont généralement peu visibles car cachés dans une végétation importante.

Les squats sont occupés, en majorité, par la population kanak mais aussi par d'autres sociétés océaniques telles que des Ni-Vanua-tu et des Wallisiens et Futuniens.

La plupart des Kanak résidant à Nouméa sont ainsi logés soit dans des « cités populaires » soit des les squats, l'expérience de fixation urbaine étant alors associée à celle d'une relégation sociale.

Toutefois, malgré une grande proportion de Kanak occupant le bas de l'échelle sociale, on ne peut généraliser la situation de chaque individu, ceux-ci possèdent tous un parcours individuel. En effet, l'installation de Kanak remontant parfois à plusieurs générations une grande diversité dans les logiques d'intégration des migrants existe en ville.

3. Les squats, une vision océanienne de la ville

Les motivations de l'installation

L'installation de la population dans les squats est souvent liée à des motivations économiques mais elle correspond aussi à la recherche d'un mode de vie se rapprochant des habitudes rurales.

D'une part, l'intégration de nouveaux arrivants dans les squats se rapproche des relations sociales existantes dans la société traditionnelle Kanak.

Les relations de solidarités familiales jouent un rôle important dans les premières phases d'intégration des Kanak dans la ville. Les nouveaux arrivants sont ainsi accueillis et hébergés par un noyau familial déjà installé dans l'agglomération. Cette pratique de l'accueil est très courante dans les sociétés océaniques. Il existe ainsi un prolongement des pratiques sociales rurales et des cohésions sociales au sein de Nouméa qui la transforme alors en un lieu familial. Les membres d'une même famille élargie ont donc un devoir d'accueil les uns envers les autres de part les liens qui les unissent. Ainsi l'accueil est une obligation de prise en charge du membre de la famille dans le besoin, celui-ci se rapproche d'un pacte social admis de tous.

Par ailleurs, les migrations étant courantes et les liens familiaux nombreux, il n'est pas rare de constater une surpopulation des logements occupés par des Kanak. Certains quartiers sont ainsi devenus des points de chute et de rassemblement pour les nouveaux migrants. Ces quartiers se transforment alors en des espaces au fonctionnement spécifique, les excluant alors du reste de Nouméa. Les lieux habités et fréquentés par les Kanak s'en trouvent ainsi ethniquement et spatialement cloisonnés. Dans ces espaces tous se connais-

Cité Pierre-Lanquette, dans le quartier de Montravel à Nouméa.
Source: Ville de Nouméa



sent et chacun est au courant des lieux fréquentés par la société Kanak, ces lieux sont la cité, les squats, les lignes de bus et la gare routière.

Ainsi, le quartier de Montravel possédant notamment la cité Pierre Lenquette était appelé la « cité mélanésienne » dans les années 1950. Cette cité représentait alors un total de 340 logements distribués sur une quarantaine de petits immeubles.

Une continuité entre le monde rural et la ville

D'autre part, on retrouve une continuité du mode de vie rural dans le maintient, en ville, des plusieurs pratiques conformes aux règles traditionnelles tels que les échanges cérémoniels, réunions familiales, règles de préséances qui régissent les relations hommes-femmes/jeunes-vieux.

Cependant, malgré la permanence de certaines règles coutumières en ville, l'espace urbain impose de nouvelles formes de contraintes sociales alors inconnues des Kanak venant de la tribu.

Ces codes empruntés aux sociétés occidentales sont présents au quotidien imposant alors des manières d'être tels que les horaires fixes, l'obligation de tout payer, la généralisation du travail salarié masculin et féminin etc.. La société Kanak urbanisée est alors transformée, celle-ci devant adopter de nouvelles pratiques en terme d'habillement, de loisirs et d'alimentation. Les kanak doivent ainsi combiner des principes dictés par la coutume et la tradition et des codes induit par une vie urbaine.

Toutefois, pour les Kanak, Nouméa n'est pas en rupture par rapport à un mode de vie rural. La ville n'est, en effet, pas opposée à la tribu mais elle intervient dans une continuité des parcours individuels comme un horizon quotidien de la tribu.

Les kanak ont ainsi adopté un système de pratiques bipolaires qui se transforment en bi-localités : une résidence en ville et une

autre en tribu expliquant alors des déplacements fréquents entre la ville et le monde rural.

Ce principe reprend un des fondement de la société Kanak qui conçoit son histoire comme un itinéraire qui serait la succession des différents habitats occupés.

De même, une part des migrations prolongent les dynamiques traditionnelles de mobilité des jeunes qui investissent une autre partie du territoire. Ainsi, le départ ne signifie pas une rupture mais une continuité, celui-ci induisant toujours un allé-retour entre l'ancien habitat et la résidence actuelle. Loin d'être une déstructuration, la migration est alors perçue comme une parenthèse dans le trajet social traditionnel.

Par ailleurs, le lien entretenu avec la tribu reste une dimension majeur de la vie urbaine, il permet notamment de réaliser des activités relatives à la coutume telles que les cérémonies de mariages, la culture de l'igname, les activités politiques qui participent à la définition de l'identité Kanak. Ainsi, en parallèle à l'accession à la propriété en ville, beaucoup souhaitent conserver une habitation en tribu. Nouméa est alors envisagée comme un lieu de repli lors de tensions en tribu et inversement, elle revêt la caractère d'une relation à conserver.

L'arrivée et l'intégration des kanak à Nouméa est conditionnée par les diverses raisons du départ de la tribu. La mobilité Kanak est dense et polymorphe car dépendante des événements et des parcours des individus.

Toutefois, la plupart du temps le départ est motivé par des raisons économiques, les offres d'emploi se concentrant dans l'agglomération du Grand Nouméa, la perspective de trouver un travail est un attrait majeur de la ville pour la population du reste de territoire.

Cependant, le départ est de plus en plus une solution, surtout chez les jeunes, d'échapper aux règles imposées par la tradition et au contrôle social du clan. De nos jours certaines migrations sont exigées pour des hospitalisations, des naissances ou même des achats, la ville concentrant, en effet, toutes les activités et les institutions.

En parallèle aux migrations, qui jouent un rôle majeur dans le rapport de la société Kanak à la ville, il existe une population Kanak née et résident de façon permanente dans la ville, les « gens de Nouméa ». Ces individus font partie de la seconde génération de Kanak installés en ville, ceux-ci ont initié une croissance interne à la société Kanak urbanisée. Une partie des Kanak de la seconde génération se trouve actuellement dans les squats.

La perception des squats

Les institutions officielles du territoire telles que l'Église, la municipalité, la Province et le Haut-Commissariat présentent les squats comme des espaces urbains défavorisés abritant une grande partie des personnes en situation précaire. On peut, en effet, les qualifier ainsi en se basant sur des normes occidentales d'hygiène, de confort et de richesse. Ainsi, ils se démarquent de Nouméa qui possède un urbanisme « à l'européenne » et se situent, dans la représentation collective, en bas des aspirations citadines.

A l'inverse, les occupants des squats recherchent, par le biais du quartier d'habitat spontané, un mode de vie plus adapté à leurs habitudes et donc accèdent, lors de leur établissement dans ces quartiers, à une promotion sociale par rapport à leur situation antérieure. Ce qui explique la présence de Kanak de seconde génération dans les quartiers d'habitat spontané.

Par ailleurs, il est fréquent que les institutions du Grand Nouméa mènent des répressions médiatisées contre les squats qui sont alors représentés comme des occupations illégales et malsaines des terrains publics malgré une incapacité de relogement de la part de celles-ci.

Cette attitude collective de résistance aux squats tend à disparaître depuis quelques années, l'avenir de ceux-ci faisant alors partie des objectifs de l'agglomération. De plus, les nouveaux problèmes

que rencontre l'agglomération au niveaux sociaux, techniques et environnementaux ont conduit à une situation de crise favorisant la fédération des citoyens sous la forme d'associations de quartiers. Ces associations sont aujourd'hui regroupées au sein d'une même association « environnement et liberté » recouvrant l'ensemble de l'espace de Nouméa.

Les motifs de l'installation dans les squats

Les quartiers d'habitat spontanés sont donc un phénomène spécifique au milieu urbain. Il s'est d'abord développé dans l'agglomération du Grand Nouméa mais il tend à apparaître dans l'aire urbaine en développement de Voh - Kone - Pouembout en province Nord. Ce phénomène est ainsi directement lié aux opportunités en terme d'emploi et de services qu'apporte le mode de vie urbain.

Par ailleurs, les premiers squats sont apparus à la suite d'une volonté, de la part des populations océaniques et principalement des Kanak, de pratiquer l'agriculture dans le tissu urbain. Ils se sont ainsi appropriés des terrains en friche afin d'y pratiquer une culture vivrière. Ils y ont, par la suite, aménagé des cabanes pour entreposer les outils de jardinage et à l'occasion y accueillir des membres de la famille de passage en ville.

Cette première utilisation des terrains inoccupés de la ville se rapproche fortement du phénomène des jardins familiaux existant dans certaines villes européennes. Il est comparable notamment à l'apparition des « orto urbano » (potager urbain) dans les villes du nord de l'Italie. Au départ utilisé par les ouvriers comme moyen complémentaire de subvenir aux besoins alimentaires de la famille, les jardins, souvent loués par les entreprises elle-même, avaient alors une fonction majoritairement économique. A partir des années 1980, la signification de l'« orto urbano » change pour devenir un moyen plus ou moins inconscient des usagers de retrouver leur mode de vie initial. Les nouveaux cultivateurs étant généralement des immigrants des campagnes du sud de l'Italie ils se voient alors confrontés aux es-

« D'après l'enquête réalisée en 2006 par le cabinet d'études TNS pour la Province Sud, 6 160 personnes à grande majorité océanique ont été identifiées comme vivant de manière permanente dans l'un des 62 squats du Grand Nouméa.... A ce chiffre s'ajoutent les 2 248 personnes hébergées pour une durée variable dans ces squats, ce qui porte le nombre total de personnes vivant dans les squats du Grand Nouméa à 8 408 personnes, soit près de 6,9 % de la population du Grand Nouméa. Ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 1990 et l'on constate une accélération ces dernières années (régulièrement plus de 300 personnes par an depuis 2001) en liaison avec la montée des prix de l'immobilier. »

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux, AGENCE DE NOUMÉA, Décembre 2008

paces de moins en moins verts des villes et priver des espaces de sociabilités fréquent en milieu rural. Ainsi, la perpétuation de la pratique horticole leur permet de retrouver un aspect du mode de vie rural.

Cependant, les parcelles agricoles de Nouméa deviennent rapidement un lieu de résidence permanente pour leur propriétaire. En effet, la pénurie de logements et la saturation des appartements poussent les cultivateurs à investir et aménager leur cabanes en de véritables logements.

Deux phénomènes successifs justifient ainsi l'apparition de squats à Nouméa. La première motivation des squatteurs fut une volonté de pratiquer l'horticulture, la seconde et la plus importante fut le contexte de pénurie et l'inadéquation des logements proposés aux populations océaniques. Cette dernière raison serait d'avantage d'ordre économique. Ainsi, la ville a connu un phénomène de glissement de la population des quartiers formels vers les squats situés aux environs de l'habitat originel.

Ainsi, contrairement à une idée reçue, les squatteurs ne sont pas des migrants récemment arrivés en ville. Quasiment deux tiers de la population totale des squats est, en effet, installée en ville depuis au moins dix ans. Ces populations cherchent, à travers cette redistribution de l'espace urbain, une meilleure qualité de vie ou seulement un mode de vie plus conforme aux habitudes traditionnelles.

Toutefois, aujourd'hui la tendance s'est inversée et la naissance de nouveaux squats est avant tout une conséquence de la pénurie et de l'inadéquation des logements sociaux.

En résumé, en ville, les populations océaniques ne trouvent pas de logements adaptés à leur budget mais aussi à leur mode de vie. Les logements sont souvent trop exigus pour les familles océaniques ou bien possèdent une organisation spatiale en inadéquation avec les pratiques de ces sociétés.

Conditions d'apparition du squat

Outre que le choix du terrain soit guidé par plusieurs facteurs tels que la topographie et la distance aux logements d'origine, tous les squats montre une invariance quant au statut foncier des sites choisis. Les terrains réappropriés appartiennent, en effet, presque tous à l'État. Ce choix est alors associé à une volonté des squatteurs de met en valeur l'incapacité des pouvoirs publics à loger les personnes en situation de précarité. Le manque de logements sociaux ne permettant pas d'offrir une alternative aux habitats spontanés, les squatteurs ne peuvent donc pas être expulsés des terrains investis illégalement.

De plus, le choix d'un squat en particulier est une conséquence du principe du bouche-à-oreille au sein de la société Kanak ou à un lien de parenté avec des occupants du squat. Les étapes du choix de l'emplacement et des initiation aux pratique du lieux sont ainsi facilitées.

D'autre part, la topographie du site est une donnée supplémentaire influençant l'apparition du squats. La géographie du terrain semble, en effet, être une condition majeur lors de la décision.

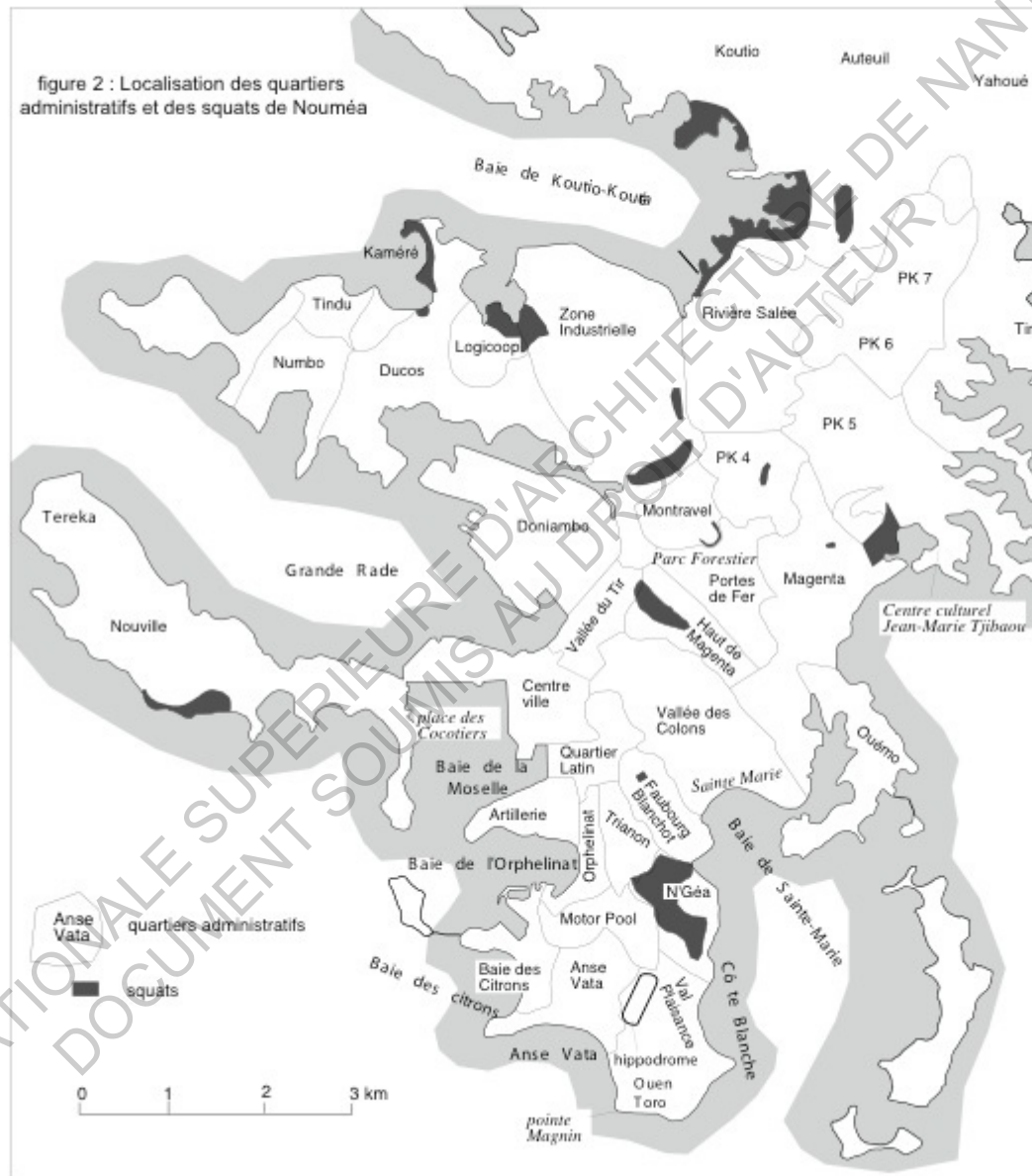
Les quartiers d'habitat spontané sont ainsi toujours dans des enclaves volontairement protégées du reste de la ville. Ils sont situés soit sur des versants de collines tournant alors le dos à l'activité de la ville ou bien au creux de vallées. De même, ils sont très souvent installés près du littoral, celui-ci se caractérisant, à Nouméa, par des mangroves. Cette condition permet alors aux résidents de pratiquer la pêche en complément des cultures vivrières.

Toutefois, ces dispositions sont en grande partie liées à une volonté d'échapper aux diverses nuisances de la ville tels que la circulation automobile et piétonne et le divers bruits plutôt que la recherche de discrétion.

Ainsi, les habitants retrouvent dans l'enceinte des squats leur identité en recréant un environnement qu'ils peuvent régir à leur façon et un mode de vie plus proche de leurs habitudes.

Des cabanes de squatteurs cachées dans une fiche urbaine de la ville.





Par ailleurs, le prétexte historique est parfois invoqué lorsqu'il s'agit de justifier le choix de l'emplacement des squats. Les discours kanak se réfèrent ainsi à l'existence d'anciennes tribus pré-coloniales sur l'aire de la ville de Nouméa. Ainsi, en construisant des habitats kanak sur des espaces laissés en friche, ils cherchent à se réapproprier l'espace de la ville. Les nouveaux habitats permettraient alors de réaffirmer leur légitimité dans un espace dont ils ont longtemps été exclus.

Cependant, deux conceptions de la légitimité Kanak sur l'espace de Nouméa s'affrontent au sein de la société Kanak, ces confrontations idéologiques correspondant, par la même occasion, à des confrontations politiques.

Ainsi, la vision indépendantiste souhaiterait voir restituée, aux espaces de la presqu'île de Nouméa, leur identité pré-coloniale. Ils ont, en effet, réussi à retrouver, par l'intermédiaire des anciens mythes, la structure du clan propriétaire : la « Dynastie du Sud ». Le résultat de leurs recherches affirme alors que les sites aujourd'hui investis par les squats correspondent précisément aux territoires des anciennes tribus. Ils demandent ainsi la restitution des espaces non bâtis au peuple Kanak, ces espaces correspondant aux emplacements des habitats spontanés. Toutefois, certains affirment que la Dynastie du Sud n'aurait aucune légitimité coutumière car elle serait issue d'une branche cadette du clan.

D'autre part, le clan Kambwa, aujourd'hui à la tête de la tribu de Saint-Louis tente de faire valoir ses droits sur l'espace global de Nouméa. Des opposants critiquent cependant la légitimité du clan en soulignant le fait, qu'à l'origine, la tribu fut créée grâce à la venue de groupes allochtones par une mission mariste.

Ainsi, les tentatives de récupération de l'espace urbain sont source de litiges aussi bien au sein du peuple Kanak qu'entre les citoyens. Le reste des habitants de Nouméa n'acceptent, en effet, pas que certains individus ne respectent pas les codes du milieu urbain et notamment le fait que certains accèdent à des terrains bien placés sans les avoir

«un élément intrigue : les seuls terrains du secteur de Koutio sur lesquels sont édifiés les habitations des squatters sont, à quelques rares exceptions près, uniquement ceux du Fonds Social de l'Habitat. On trouve bien quelques cabanes sur des parcelles appartenant au Territoire mais aucune sur les terrains communaux ou sur des parcelles de l'ADRAF»

Journal des Nouvelles Calédoniennes
du 23/9/1994

achetés au préalable.

Par ailleurs, la décision d'installation dans un squat est motivée par une nécessité économique liée à une situation qui ne cesse de s'amplifier. A la période actuelle, la population des habitats spontanés se compose en majorité de jeunes ménages avec enfants ayant des origines Kanak ou océaniques. Les résidents sont, par ailleurs, souvent des actifs possédant peu ou pas de qualifications et les contrats de travail possédés sont généralement à durée déterminée. Ainsi, l'installation dans ces quartiers permet de faire l'économie d'un loyer celui-ci étant de plus en plus hors de portée des personnes à faible revenus.

L'organisation interne du squat

Les squats sont ainsi des lieux de résidence pour les personnes ne pouvant pas assumer un logement en location mais ils sont aussi des lieux de vie collective présentant une organisation particulière de l'espace.

Les quartiers d'habitat spontané sont toujours traversés par un réseau de voies de circulations piétonnes et parfois automobiles. Celles-ci permettent ainsi de connecter le quartier à la voirie de la ville. Les circulations assurant le lien entre les espaces communs et les habitations sont, au contraire, généralement piétonnes. Les routes et les sentiers sont alors autant de lieux de rencontre pour la population pluriethnique du quartier, elles sont donc un véritable lieux privilégié de sociabilité entre les résidents.

Outre la présence récurrente de circulations codifiées, les quartiers d'habitat spontané ne présentent pas de similitudes visibles avec l'organisation spatiale traditionnelle Kanak. Les squats de Nouméa possèdent ainsi chacun leur propre organisation spatiale. Cette constatation peut-être expliquée par le caractère évolutif de ces quartiers en expansion continue et par la composition pluriethnique de leur population.

Ainsi, on ne retrouve aucune allée centrale et allées secondaires

et aucunes cases dans les squats. Toutefois, le mode de vie pratiqué dans ces quartiers se rapproche beaucoup du mode de vie des populations océaniques qu'elles soient Kanak, Ni-Vanuatu ou Wallisienne. Chaque ethnie utilise d'ailleurs le vocabulaire destiné aux structures d'habitation traditionnelles pour désigner les squats.

Dans une étude sur les squats à Nouméa D. Dussy affirme en effet : « A ce titre, il est intéressant de noter que pour désigner les squats, les Kanak emploient le mot «tribu» et les Wallisiens et les Ni-Vanuatu celui de «village», références à leurs unités «traditionnelles» respectives de résidence. Chaque groupe humain retrouve ainsi dans l'enclave urbaine du squat son identité initiale, d'essence d'ailleurs rurale. »⁴²

Par ailleurs, les squats sont des quartiers facilement modulables. Ainsi, à l'inverse des logements en ville, les habitants doivent s'accommoder des constructions existantes, l'espace du squat peut alors être entièrement adapté à la convenance des résidents.

Toutefois, Le mode d'attribution des lots aux nouveaux arrivants peut être assimilé à certaines règles coutumières Kanak. Le premier arrivant du squat possède ainsi des droits car il est le « maître des terres », il est alors reconnu par tous comme le « chef coutumier ». Il attribue donc les parcelles d'habitation et de culture et recoit, en échange, des dons des nouveaux arrivants reprenant alors le principe du « geste coutumier ». Cette attribution arbitraire se base cependant sur des regroupements géographique entre les membres d'une même famille ou bien sur des les rapprochements ethniques. Chaque nouveau venu doit ainsi obligatoirement passer par le chef coutumier pour être intégrer indépendamment de son origine ethnique et de ses pratiques culturelles.

Par ailleurs, la pratique de cultes différents détermine des lieux collectifs au sein du quartier.

La pratique religieuse tient, en effet, une place importante au

«Dans la civilisation mélanésienne traditionnelle, le kava est associé au culte des morts. On le plante à Malakula sur les tombes et l'effet qu'il produit, en peuplant la nuit du buveur de songes et de visions, est considéré comme le langage que les ancêtres tiennent aux vivants»

Bonnemaison, La dernière ile, 1986, p. 296.

42 Dorothee Dussy, Tribus urbaines ou squats ? L'habitat océanien spontané de Nouméa, 1995

quotidien dans les sociétés océaniques. Ainsi, les squats possèdent des temples et des lieux de prière mais leur diversité conduit à une discrétion de ces espaces souvent localisés en bordure du quartier.

De même, outre les espaces de circulation et les lieux de culte les squats rassemblent de nombreuses zones dédiées à la vie en communauté. On retrouve ainsi des terrains de sport sommaires, des auvents pour le bingo et des nakamals pour la consommation du kava.

Le nakamals sont, en effet, toujours présent dans la structure des squats. Ce sont de petites cabanes assimilables à un « bar ». Ce sont des lieux de rencontre et de discussion où l'on sert une boisson d'origine Ni-Vanuatu le « kava », ils représentaient à l'origine l'espace traditionnel réservé aux hommes où se consommait le « kava ».

Aujourd'hui, les nakamals des squats accueillent cependant autant les hommes que les femmes et ils deviennent même le point de rencontre entre les habitants du quartier d'habitat spontané et le reste de la ville. Ces petites constructions sont ainsi toujours installées en limite du squat.

Par ailleurs, un espace en friche est volontairement laissé par les résidents autour du squat. Celui-ci permet d'isoler le quartier et de le délimiter du reste de la ville. Il fait partie intégrante du squat et ne peut donc pas être aménagé. Dans l'hypothèse où le quartier vient à manquer d'espace pour les nouveaux arrivants ceux-ci sont envoyés dans un autre squat, les habitants souhaitant garder leur qualité de vie. Il est nécessaire que chacun des résidents ait suffisamment d'espace pour y installer une cabane d'habitation et un espace de cultures.

Les cabanes d'habitation

Contrairement à l'organisation générale du squat, les cabanes d'habitation reprennent un système d'organisation traditionnelle.

L'unité résidentielle est ainsi toujours composée de plusieurs blocs aux fonctions distinctes. Les cabanes sont constituées d'un bloc

Exemple d'organisation de cabanes dans un squat de Nouméa.

Source: Francois Serve



pour habiter, un bloc pour les douches, un pour la cuisine et un autre pour les toilettes. De plus, la distribution se fait directement d'une pièce à l'autre, il n'existe ainsi pas d'espace intermédiaire et de dégagement dans ces cabanes. De même, le bloc principal est toujours associé à une véranda et une ou plusieurs chambres sont accolées à la pièce commune selon les besoins.

Toutefois, étant donné la diversité des parcours personnels il est difficile de déterminer un habitat type car les superficies varient d'une cabane à l'autre. Celles-ci peuvent varier de cinq mètres à soixante mètres. Pour les habitations de résident d'origine Wallisienne la véranda est un élément essentiel du bâtiment, celle-ci occupe souvent la moitié de la surface habitable de la maison s'apparentant alors à la forme traditionnelle du « faré »

Les cabanes varient ainsi en taille, en confort et en matériaux de construction. Il existe, en effet, plusieurs catégories de constructions allant de la simple cabane sur terre battue et construite en tôles rouillées à la « villa » construite en bois, béton et équipée du confort maximum. La tôle et le bois de récupération sont cependant les matériaux les plus courants des cabanes de squatteurs. La totalité du financement de la construction est ainsi destinée à l'achat des matériaux, si ceux-ci ne sont pas suffisants ils ont alors recours au troc ou à la solidarité.

Ainsi, il est rare que les cabanes soient décorées ou simplement embellies. Les nouveaux matériaux permettent alors de réaliser un agrandissement de la cabane par l'ajout de nouvelles pièces destinées à des membres de la famille récemment arrivés. L'accueil étant un phénomène fréquents est indéterminé, les cabanes abritent souvent plusieurs ménages simultanément ainsi la taille des cabanes et des cultures varient en fonction des arrivées. Les cabanes ne sont cependant jamais en situation de surpopulation car elles sont modulables selon les besoins.

Par ailleurs, chaque unité d'habitation est entourée par un espace non bâti souvent réservé à la pratique horticole. La présence constante d'un espace espace de culture à pour conséquence un

Squat de Tina situé dans une enclave végétale en bas de l'image, opposé à la ville institutionnelle en haut.
Source: Google maps.



éloignement considérable entre les cabanes pouvant atteindre les dix mètres. Cet espace permet alors de préserver l'intimité de chacun et d'offrir une possible modularité.

Les espaces de culture sont majoritairement installés sur des pentes relativement raides, condition nécessaire à la culture d'ignames et de taros. La culture des tubercules est, en effet, très importante pour tous les océaniens, celle-ci est souvent dissociée de la culture de fruits et de légumes. Cependant, de nos jours, la culture de tubercule est moins pratiquée car elle nécessite trop d'attention et de soins alors que la plupart des ménages exercent une activité professionnelle la journée.

Ainsi, le manioc, le bananier et le cocotier sont devenues des cultures prioritaires dans les squats et les résidents pratiquent davantage une agriculture « opportuniste » liée à un manque de temps.

Par ailleurs, à l'instar des pratiques traditionnelles, le cultivateur principal est souvent aidé par les autres membres de la famille et les produits de cette horticulture servent davantage aux échanges coutumiers et entre riverains qu'à une recherche de bénéfices économiques ou une volonté d'autosubsistance. Les tubercules ont, en effet, un rôle important dans la société Kanak car ils sont le fondement d'une relation mystique à la nature, la vente des produits de culture serait ainsi considérée comme une faute.

IV. L'influence de la société kanak dans l'espace du Grand Nouméa

Le Grand Nouméa à la période actuelle

En 2011, le Grand Nouméa est toujours en plein développement et les problèmes rencontrés le siècle dernier se sont parfois poursuivis et transformés pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens.

La croissance de la ville étant encore aujourd'hui très forte, l'extension de l'agglomération, guidée notamment par des contraintes géographiques, se poursuit par le Nord de Nouméa. Ainsi, le phénomène d'étalement urbain sous forme de « sprawl » s'est accéléré ces

Explosion des squats à Dumbéa

«Au-delà du rythme de la construction de logements sociaux qui s'est fortement accélérée entre 2004 et 2009, on constate un virage assez significatif du type d'habitation sur les communes du Grand Nouméa. A Dumbéa, le nombre de logements provisoires, ce qui regroupe les cabanes, a augmenté de manière exponentielle. En 2009, les trois communes comptaient 3 764 personnes vivant dans ces logements contre 1 308 cinq ans plus tôt. Rien qu'à Dumbéa, ces logements regroupaient 2 763 personnes en 2009 contre 691 en 2005, soit une augmentation de 300 %. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précautions aujourd'hui puisque certains habitants des squats en 2009, notamment à Dumbéa, ont été délogés depuis. Mais à l'époque, Nouméa et Dumbéa comptaient, à 26 près, autant de cabanes l'une que l'autre.»

Journal des Nouvelles Calédoniennes, 24 Février 2011.

dernières années.

Par ailleurs, la forte demande de logements se traduit par une nette augmentation des prix du loyer. Celle-ci était de plus de 46% entre la période de 2001 et 2006, élevant Nouméa au rang des villes des plus chères de France, le prix de location de Nouméa équivaut ainsi à celui de la ville de Cannes.

Ainsi, l'inflation des prix se répercute sur l'urbanisation de la ville sous forme de deux phénomènes contemporains: la rurbanisation pour les ménages aux revenus suffisant et la prolifération des squats dans le Grand Nouméa. De plus, les individus anciennement installés dans les grands ensembles ouvriers de la ville tendent, de plus en plus, à investir, sous la forme de squats, les espaces vacants de la ville. La mondialisation n'a fait qu'accentuer ces tendances en concentrant les activités dans le centre urbain et en écartant les quartiers résidentiels en périphérie de la ville.

Les raisons de la multiplication des habitats spontanés sont diverses. Comme décrit dans le paragraphe précédent, le choix d'installation dans un squat est lié à la possibilité d'accéder à un cadre de vie plus adapté permettant la présence notamment d'un espace de culture proche de l'habitat. De plus, les squats permettent aussi d'accueillir, sur une période plus ou moins longue, les personnes de passage dans l'agglomération et les nouveaux arrivants.

Plus récemment le recours aux quartiers d'habitat spontané est lié à des motifs économiques, environ 20% des ménages actuellement présents dans les squats occupaient ainsi auparavant un logement formel. Ce phénomène est par ailleurs amplifié par une tendance récente à la décohabitation.

Ainsi, en réponse à l'augmentation constante des squats, l'agglomération a initié une action de résorption de l'habitat précaire en ville. Cette mesure a déjà été réalisée dans certains quartiers tels que Kaméré et Tuband, les populations en situation illégales ont alors été déménagées et relogées dans des logements sociaux offrant alors davantage d'espace à la ville institutionnelle. Des protocoles de relo-

«Pas de maison sans un jardin, et même dans les immeubles de logements collectifs, on trouve des jardinières suspendues au garde-corps devant les fenêtres, rappel têtu de cette liaison existentielle entre les hommes et la terre, aussi citadins soient-ils »

Flamand J-P Dans L'abécédaire de la maison, « jardin », La Villette, Paris, p.176

gements des familles ont ainsi été cosignés par la société immobilière SIC, la mairie de Nouméa et la province Sud. PARTIE IV

Cependant, malgré un discours officiel annonçant la suppression des squats la pratique tend à pérenniser ces quartiers en concluant notamment des arrangements avec les squatteurs dans le but de freiner leur développement. Toutefois, le problème est loin d'être résolu car le Grand Nouméa connaît un accroissement démographique rapide et le marché immobilier ne peut répondre à la demande.

Le phénomène de péri-urbanisation

En parallèle à la multiplication des quartiers d'habitat spontané dans le Grand Nouméa, on observe depuis quelques années un phénomène de rurbanisation qui encourage l'étalement urbain de l'agglomération. Le paradoxe de la métropolisation renvoi, en effet, à une concentration des activités et des personnes autour du pôle attractif du Grand Nouméa et à une dispersion des espaces habités en périphérie de l'agglomération. Ainsi les nouveaux quartiers résidentiels se développent de manière extensive dans la périphérie Nord du Grand Nouméa ces communes bénéficiant, en effet, de réserves foncières permettant la création d'habitat individuel.

De plus, fidèle à son histoire, la ville construit les nouveaux quartiers suivant un urbanisme de secteurs. On retrouve ainsi en périphérie de l'agglomération de nombreux lotissements d'habitat pavillonnaire présentant un fonctionnement indépendant de la ville. Les nouveaux lotissements sont, en effet, construits dans la seule logique d'utilisation optimale du sol induite par une volonté de profit maximal des promoteurs et un coût réduit pour les clients. Cet urbanisme en « taches de léopard » implique cependant des coûts importants de raccordement aux réseaux et une mobilité pendulaire accrue. De plus, les lotissements enclavés ne bénéficient d'aucun espace public et n'ont pas de relation directe à la ville.

L'augmentation de ce type d'habitat est une conséquence de l'inflation des prix du loyer dans l'agglomération empêchant ainsi les

ménages d'acheter un grand logements en ville. D'autre part elle est le résultat d'une volonté rependue dans la société calédonien de devenir propriété d'une maison pavillonnaire et de l'imaginaire que véhicule celle-ci, le mode de vie Nouméen étant largement influencé par les exemples australiens et américains privilégiant l'individualisme. La maison individuelle avec jardin est ainsi un idéal culturellement ancré dans l'idée d'une vie heureuse. Le jardin permet alors de posséder un espace sécurisé pour les enfants tout en offrant une possibilité d'appropriation et de transformation de l'espace.

D'autre part, il correspond davantage au mode de vie des calédoniens qui entretiennent un rapport particulier avec la nature que ce soit pour cultiver, bricoler ou manger à l'extérieur. De plus, la position en retrait des lotissements pavillonnaires permet au résidents d'échapper aux nuisances de la ville notamment aux nuisances sonores, à la pollution et aux dangers liés à la vie en ville.

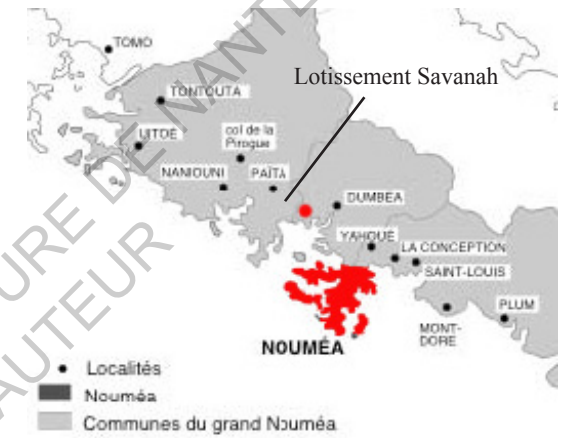
5. L'architecture métissée du « destin commun »

Le début du planification de l'agglomération

A l'heure actuelle, l'agglomération du Grand Nouméa doit ainsi faire face à divers problèmes liés au développement de la ville. Afin de répondre aux mieux aux exigences économiques et sociales de la société calédonienne une projet de planification urbaine à l'horizon 2025 a alors été initié par la ville en 2008.

Cette démarche a conduit à l'établissement du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2025. L'objectif du SADNC est alors d'exprimer les « orientations fondamentales » du pays en matière d'infrastructure, d'environnement, d'équipements, de développement économique, social et culturel. Il veille ainsi au développement équilibré du territoire et au rééquilibrage des fonds publics entre les provinces et les communes. Il doit par ailleurs décliner les aspirations sur lesquelles repose le consensus calédonien que sont le destin commun, le rééquilibrage, le développement durable et un construction partagée du pays.

PARTIE IV



Photographie aérienne du lotissement pavillonnaire Savannah. Source: Google maps.



Par ailleurs, les orientations de la ville concernant le développement du Grand Nouméa sont proches de celles des villes métropolitaines. Les urbanistes accordant une importance de plus en plus grande aux enjeux du développement durable, ainsi la diminution des trajets automobiles et de la consommation d'énergie sont les nouveaux objectifs des villes.

La planification du Grand Nouméa prévoit donc une densification de l'agglomération pour les prochaines années. Celle-ci permettra de réduire la pression de l'extension des banlieues sur l'environnement afin de préserver les espaces naturels.

Cependant, la ville doit aussi répondre aux aspirations des citoyens en matière de logements qui se rapproche de la maison individuelle. Certains urbanistes anglais et américain défendent ainsi « l'esprit villageois » du New Urbanism en trouvant un intérêt spatial et esthétique aux quartiers pavillonnaires. Ainsi il est essentiel de concilier les deux approches. D'une part densifier permettra de renforcer le tissu social en rapprochant les habitants des lieux de travail et de loisirs et tout en incitant aux interactions sociales. D'autre part la création de centralité en périphérie introduira de l'urbanité dans les zones pavillonnaires fonctionnant pour l'instant de façon autonome.

L'urbaniste François Ascher affirme ainsi : « l'urbanisme du développement durable n'est pas une recette unique, il doit pouvoir s'appliquer à la ville dense comme aux lotissements, aux tours comme aux maisons individuelles, aux autoroutes comme aux transports collectifs. La ville durable doit être un compromis entre les exigences économiques, sociales et environnementales. »⁴³

Par ailleurs Ascher regrettait que les urbanistes « ne se saisissent pas de ce thème, car ils n'acceptent pas que la ville soit aussi faite d'espaces distendus, qu'une majorité des Français souhaite une maison et un jardin. »

Ainsi, si l'urbanisme de secteur favorisait un clivage de la socié-

«La mondialisation est par conséquent l'environnement le plus favorable à l'émergence et au développement de l'alter-identité. En créant de nouvelles singularités à toutes les échelles et en confirmant la grande ville comme concentré de Monde, la mondialisation offre une palette élargie pour vivre cette mise en mouvement des identités individuelles.»

J. Levy, L'invention du Monde, p355.

« La géographie du monde ne s'uniformise pas mais les individus jouent de ces différences pour jouer dans un mode d'individus ou ils interagissent de plus en plus souvent avec d'autres individus. »

Jacques Levy, L'invention du Monde, p358.

Partie IV
té calédonienne, les orientations futures doivent répondre à la volonté du vivre-ensemble défini par les accords de Matignon. L'apparition des squats à Nouméa a, en effet, largement divisée la population Nouméenne, les squatteurs bafouant les règles de la propriété privée, de l'ordre social et de la morale de la ville blanche.

De même, les résistances sociales ont entraîné la concentration des logements sociaux dans certains quartiers de l'agglomération produisant ainsi une inscription spatiale des clivages sociaux.

Par ailleurs, le caractère pluriethnique de la société calédonienne pose des problèmes d'articulation entre les identités culturelles. Certains individus se trouvent dans l'impossibilité de faire des choix de vie correspondant à leurs habitudes personnelles. Les Kanak sont, par exemple, dans une situation oscillant entre un mode de vie individualiste et capitaliste et les liens sociaux et échanges dictés par la coutume.

L'atout du métissage

Cependant Jean Freyss se demandait déjà, dans les années 1990, si « une logique économique qui ne fait pas de la production une fin en soi » et le principe d'une « primauté du social sur l'économie, qui est un fondement de la société kanak » ne sont pas plus « des atouts qu'un handicap » ?

Ainsi, plutôt que de tendre vers un conformisme et une uniformisation dictée par la mondialisation, un métissage entre les cultures et les pratiques pourrait être une solution au problème calédonien. La mondialisation rend, en effet, possible l'apparition de nouvelles conditions d'invention et de diffusion qui permettent un enrichissement du Monde.

Toutefois comme le remarque Jacques Lévy « On peut distinguer cependant une tendance générale qui donne à l'Occident la primauté d'une présence forte, que ce soit dans le temps avec cinq siècles

d'histoire coloniale, ou dans la maîtrise des processus de production de normes, de techniques et de produits hérités de son histoire et de sa position dominante dans l'émergence du Monde. »⁴⁴

C'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser les modes de production de l'urbanisme et de l'architecture favorisant pour l'instant les valeurs occidentales.

Un type d'habitat océanien

Ainsi il serait intéressant de trouver un type d'habitat qui soit adapté au mode de vie océanien celui-ci étant partagé par toutes les ethnies de la société calédonienne. En effet, plutôt que de calquer des modèles d'urbanisme et d'architecture empruntés à la métropole l'enjeu actuel serait de trouver une solution pour offrir un cadre de vie qui soit le plus adapté à tous les habitants.

Une des pistes à explorer est sans doute la place du jardin dans l'habitat urbain. La végétation permet, ainsi, d'accepter plus de densité en apportant l'intimité et l'individualité qui manquait aux logements denses. La présence de la végétation estompe, en effet, la présence du bâti et apporte une échelle humaine aux bâtiments imposants. Celle-ci possède, par ailleurs, des valeurs symboliques qui se retrouvent chez toutes les ethnies présentes dans le Grand Nouméa. Ainsi pour faire pencher la balance du côté du logement collectif plus dense, la qualité supplémentaire peut être apportée par une réflexion sur l'intégration judicieuse de la végétation dans les projets.

Dans le mémoire *De la maison individuelle au logements collectif*, Sabine Lepère explique :

« Pour que le jardin permette à ses habitants d'accéder à ces caractéristiques métaphoriques et sensorielles, il doit être : Appropriable ; végétalisable ; facilement aménageable avec des possibilités d'évolution et de changement ; avoir un angle d'ouverture au ciel important ; être en grande partie préservé des regards ; se trouver en prolongement direct du logement ; les transitions logement/jardin et jardin/

Projet du quartier Dumbéa-sur-Mer
Source: Site de Dumbéa-sur-Mer.



espace public doivent exprimer à la fois séparation et ouverture.

Pour que le jardin assure son rôle social, il doit :
Servir de transition spatiale entre intérieur privé et extérieur public.
Sa configuration doit permettre d'en révéler une partie seulement,
mais une partie tout de même, aux passants et voisins.

Pour que le jardin satisfasse une pluralité d'usages, il doit :
Être évolutif et aménageable de différentes manières ; permettre
d'être à la fois, dans des temporalités différentes et selon les besoins
de chacun, pièce de jeux, espace de bricolage, cuisine (barbecue) et
salle à manger, salon d'été, potager, et tant d'autres choses. Ce qui
importe est bien plus sa capacité d'aménagement que sa surface effective. »

Du secteur à la cohésion urbaine

Par ailleurs, malgré une urbanisation qui se poursuit suivant le principe des secteurs, certains projets en cours de réalisation dans le Grand Nouméa reprennent ces nouveaux enjeux que sont la mixité sociale et l'adaptation des projets au mode de vie océanien. Le définition du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2025 a, en effet, permet de prévoir une cohésion entre les nouveaux aménagements. De même, les recherches effectuées pour le SADNC ont révélées la nécessité de prendre en compte une architecture plus adaptée.

Dans le rapport L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat et Enjeux réalisé en 2008, il est ainsi spécifié que l'habitat social est déconnecté du mode de vie mélanésien :

« l'espace que procure la vie en squat permet de reproduire un schéma tribal de familles regroupées (cause du choix du squat pour 31 % des personnes interrogées)... Plus de 50 % des habitants de squats dans le Grand Nouméa sont installés depuis plus de 10 ans, ce qui semble montrer que la vie en squats peut offrir certaines « commodi-

PARTIE IV

Projet de revalorisation et de protection du site

Source: Site de Dumbéa-sur-Mer



■ Mangrove
■ Forêt sèche

tés » par rapport au type de logement accessible pour cette catégorie de la population. Ce mode de vie est difficilement compatible avec ce qu'implique un logement urbain formel. »

Le premier projet prenant en compte un mode de vie adapté fut le projet Jacarandas II. Ce projet de logements sociaux offre ainsi aux habitants une terrasse permettant la vie autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du logement. Cependant, outre la terrasse aucun autre dispositif ne fait référence à une adaptation du bâtiment aux habitudes des usagers.

Le projet de le ZAC de Dumbéa-sur-Mer

Un autre projet novateur montre une attention particulière pour les questions de mixité et d'adaptation des logements : la ZAC de Dumbéa-sur-Mer.

« Projet aussi imposant ,que long à se dessiner, Dumbéa-sur-Mer - 1 ere Zac de France - va voir le jour cette année. Des milliers de logements, des équipements publics. des écoles, des collèges. des entreprises ... Avec 25 000 habitants à terme, voilà une ville nouvelle, au sein même de Dumbéa, laquelle deviendra, de loin. la deuxième commune de Calédonie. »⁴⁵

Dans ce projet l'accent est mit sur la qualité des espaces publics et paysagers créés et d'autre part sur la mise en valeur des espaces naturels. Dumbéa-sur-Mer a, ainsi, été imaginée comme un ensemble urbain cohérent s'éloignant de la simple juxtaposition de lotissements. Des voies réservées au transports collectifs traversent la ZAC dans le but d'améliorer le liaisons entre les équipements et de diminuer l'importance de la voiture. De même, des parcours cyclables et piétonniers ont été prévus dans les plans d'aménagements permettant la cohabitation de différents mode de déplacement.

Par ailleurs, le projet prévoit une gestion des eaux pluviales et une révégetalisation de la foret sèche du Pic aux morts. Ainsi, un parc

« mangrove et forêt sèche » est attendu dans les années à venir.

Toutefois, on remarque que le projet ne prévoit aucune mixité des typologies de logements car il est entièrement destiné à la maison individuelle. Ainsi, la densité souhaitée dans les nouvelles villes n'est pas présente cependant le quartier jouera le rôle d'une deuxième centralité de l'agglomération. En reprenant le schéma de l'habitat pavillonnaire, les urbanistes répondent ainsi aux aspirations des citadins mais ce type de logements reste toutefois réservé à la catégorie la plus aisée de la population.

Par ailleurs, le projet reprend encore une fois les grandes orientations métropolitaines en terme d'urbanisme. Ainsi, l'attention est davantage portée à la protection de l'environnement qu'à la typologie de logements souhaités par les habitants. Cette observation doit ainsi être rapportée à la situation contemporaine de la Nouvelle-Calédonie dans laquelle les champs économiques et politiques continuent de se chevaucher. La question des transferts des pouvoirs de l'État vers la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui, plus que jamais, d'actualité.

En conclusion de ce mémoire, il semble fondé d'affirmer que la société kanak a fait l'objet de nombreuses transformations lors de sa confrontation avec des cultures «étrangères ». Ces évolutions ont ainsi eu lieu dans plusieurs domaines.

D'une part, la production de savoirs sur le peuple Kanak, au début fortement marquée par une vision euro-centrée, est aujourd'hui réalisée par une mise en commun des réflexions de multiple acteurs.

Par ailleurs, la coutume et les valeurs traditionnelles ont su s'adapter aux changements qu'a connus la Nouvelle-Calédonie. Ainsi la société kanak a aisément intégré la ville du Grand Nouméa dans les parcours traditionnels, influant alors sur la représentation de l'espace urbain.

Cependant, la capitale de la Nouvelle-Calédonie reste encore

aujourd'hui l'espace privilégié de la manifestation des rapports de force entre les différentes cultures présentes sur le territoire. Ainsi l'État tente de conserver une emprise sur la ville par le biais de l'urbanisme tandis que la population calédonienne souhaite s'emparer des décisions concernant l'avenir du pays en se fédérant dans des associations.

Cette situation se retrouve notamment dans le conflit sur le développement durable que connaît l'archipel depuis les années 2000. Les kanak se sont ainsi approprié la question du développement durable pourtant importée de métropole. Les revendications indépendantistes se sont alors déplacées vers des revendications des droits autochtones, notamment dans le cadre de la défense des ressources locales.

Cependant, comme il a été démontré au cours du mémoire, il existe une divergence entre une vision européenne et la conception kanak du monde et de la nature. On pourrait ainsi se demander si la pratique d'un développement durable à l'européenne est valide dans un pays comme la Nouvelle-Calédonie ? Ne faudrait-il pas plutôt parler de développement raisonné et adapté aux spécificités du pays. La Nouvelle-Calédonie est, en effet, loin de se trouver dans des conditions de développement et d'industrialisation similaire à la métropole.

D'autre part ces débats sociaux posent aussi la question des rapports entre les différentes ethnies de la société calédonienne. L'enjeu actuel est la définition d'une identité partagée par tous. Le contexte contemporain étant celui de la mondialisation et de l'uniformisation des sociétés, la question du métissage fait aussi débat sur le territoire. La difficulté d'adaptation des kanak à l'espace occidentalisé de la ville est, en effet, un exemple des possibles contradictions entre les cultures. Le métissage de la société calédonienne ne conduira-t-il pas plutôt à une acculturation générale ? Il est alors nécessaire de trouver des solutions permettant l'articulation des différentes ethnies dans l'espace du Grand Nouméa. Et si la densité est une conséquence de la mondialisation des villes, la diversité et l'hybridité doivent être perçues comme un enrichissement.

Destin commun: Volonté énoncée dans les accords de Matignon-Oudinot de gestion de l'avenir du pays par toutes les ethnies présentes en Nouvelle-Calédonie.

Mélanésien: Individu provenant de la Mélanésie, un des trois grands groupes « traditionnel » d'îles de l'océan Pacifique.

Canaque: Nom utilisé, durant la période coloniale, pour désigner la population autochtone de la Nouvelle-Calédonie.

Code de l'Indigénat: code, imposé par le gouvernement français à toutes les colonies en 1881, assujettissant les autochtones et les travailleurs immigrés aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi dégradantes.

Terre: Butte de terre sur laquelle s'élevaient les Grandes Cases.

Procès verbal de palabre: Consacre la décision des autorités coutumières. Le palabre étant une discussion suivant les usages coutumiers entre les autorités de droit coutumier et de droit civil.

Boom du nickel: Période de prospérité que connaît la Nouvelle-Calédonie due à une forte croissance de l'activité minière. Période comprise entre 1969 et 1975.

Tarodièze: Zone agricole aménagée pour la culture du taro.

Squat : Quartier d'habitat spontané installé illégalement dans des friches urbaines. Les squats sont composés d'un groupement de cabanes de bois et de tôles et sont encerclés par une barrière végétale qui les protège et les masque du reste de la ville.

Tribu : Reconnaissance administrative de l'organisation mélanésienne et lieu de résidence du clan.

Coutume : Ensemble des règles et comportements spécifiques de la société mélanésienne. Faire la coutume, accomplir un geste coutumier signifie se conformer aux obligations formelles de ces règles. Le terme peut également désigner l'objet matérialisant la coutume, comme dans le cas d'une offrande.

Faré : habitation polynésienne traditionnelle. Faré étant, à l'origine, le terme tahitien pour désigner une maison.

Grande-Terre : toponyme servant à désigner l'île principale de l'archipel néo-calédonien.

Réserve : Terres indigènes, officiellement déclarées inaliénables, délimitées par l'autorité coloniale et sur lesquelles les groupes autochtones furent fixés au fur et à mesure de l'extension de la colonisation terrienne européenne. La réserve, qui peut être occupée par une ou plusieurs tribus, est administrée par les structures coutumières de la tribu

Introduction

BOULAY Roger, La Maison Kanak, collection architectures traditionnelles, 1990, Parenthèses et ADCK-Orstom,

I. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie : Une lutte pour la terre.

CONNELL John, Le nationalisme mélanésien: une perspective comparative sur la décolonisation en Nouvelle-Calédonie, 1989.

TJIBAOU Jean Marie, Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle. In: Journal de la Société des Océanistes, N°53, 1976.

Les Accords de Matignon-Oudinot, 1988.

Les Accords de Nouméa, 1998;

II. Le peuple Kanak comme sujet d'étude: d'une vision euro-centré au discours partagé

BARBANCON Louis-José, Le Pays du non-dit: Regards sur la Nouvelle-Calédonie, 1992, Nouméa.

BENSA Alban, Chroniques kanak. L'ethnologie en marche, 1995, Paris, Peuples autochtones et développement/Survival International (France)

BROU Bernard, L'auteur et Association Histoire en Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2002.

CLIFFORD J, Maurice Leenhardt : personne et mythe en Nouvelle-Calédonie, 1987, Paris, Jean Michel Place.

CUGOLA Umberto, Perspectives pour une décolonisation en Nouvelle-Calédonie, 2003, In: Journal de la société des Océanistes, n°117.

DAENICKX Didier, Cannibale, 1998, Édition Folio.

DUSSY Dorothee, Tribus urbaines ou squats ? L'habitat océanien spontané à Nouméa, 1995, Paris, ORSTOM.

DUSSY Dorothee, La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, 1993-1997.

DUSSY Dorothee, L'habitat océanien spontané à Nouméa, 1995.

DUSSY Dorothee, S'approprier la ville : Nouméa au miroir de ses squats, 2005.

FOLEY, Sur les habitations et les mœurs des Néo-calédoniens
In: Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, III^e Série, tome 2, 1879.

GORODE Déwé, Sous les cendres des conques, 1985, Nouméa.

GRAILLE Caroline, Coutume et changement social en Nouvelle-Calédonie, In: Journal de la Société des Océanistes, n°109, 1999.

GUIART Jean, Maurice Leenhardt, missionnaire et sociologue, Monde Non chrétien, 1955.

GUIART Jean, Sociétés Canaques, Idées fausses, Idées vraies, Nouméa, Le Rocher-à-la- Voile, 2001.

HAMELIN Christine, Les gens de Nouméa : mutations et permanences en milieu urbain, 2000, In A. Bensa & I. Leblic (éds), En pays kanak. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

HAMELIN Christine, Histoire et enjeux contemporains de l'urbanisation kanak, 2000, In Chroniques du Pays Kanak, tome 4, Nouméa, Planète Mémo.

LEBLIC Isabelle, Les Kanak face au développement. La voie étroite. 1993 Presses universitaires de Grenoble (PUG) avec le soutien de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), Grenoble.

LEBLIC Isabelle, La Nouvelle-Calédonie. Vers un destin commun. Avec Elsa Faugère (éds), Karthala, 2009.

LEBLIC Isabelle, Nouvelle-Calédonie, 150 ans après la prise de possession, In: Journal de la Société des Océanistes, n°117, 2003.

LEENHARDT Maurice, Expériences sociales en terre canaque, Christianisme social, 1921, Paris.

LEIRIS Michel, Cinq études d'ethnologie, 1972, Denoël/Gonthier, bibliothèque Médiations., notamment II. L'ethnographie devant le colonialisme,

NAEPELS Michel, Notion de personne et dynamique missionnaire, In: Terrains et destins de Maurice Leenhardt, Paris, 2007.

KURTOVITCH Ismet, La Nouvelle-Calédonie, 150 ans de cohabitation fragile, 2002, In: Hermès n°32, CNRS Éditions, Paris.

ANGLEVIEL Frédéric, Histoire de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelles approches, nouveaux objets, 2006, Broché.

PAULEAU Christine, Calédonien et Caldoche. In: Mots, décembre 1997, N°53.

PINEAU-SALAÛN Marie, Maurice Leenhardt et l'école: pédagogie missionnaire, pédagogie coloniale (Do Néva, 1930-1926), In: Terrains et destins de Maurice Leenhardt, Paris.

Société des Océanistes, Un siècle d'acculturation en Nouvelle-Calédonie, In: Journal de la Société des Océanistes. Tome 9, 1953.

III. La société traditionnelle Kanak et l'espace.

AVIAS Jacques, L'évolution de l'habitat indigène en Nouvelle-Calédonie de 1843 à nos jours, In: Journal de la Société des Océanistes. Tome 9, 1953.

BENSA Alban, La mémoire des lieux chez les Kanak Nouvelle-Calédonie, 1997.

BONNEMAISON Joël, La dernière ile ,1986, ORSTOM, Paris.

DURAND Jules, , 1898

GUIART Jean, Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud, 1992, Institut d'ethnologie.

Institut d'Émission d'Outre-Mer: Agence de Nouméa, L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux, Décembre 2008

LEBLIC Isabelle, Au fondement de l'identité culturelle kanak, les représentations du foncier, 1991.

LEBLIC Isabelle, Pays « surnature » et sites « sacrés » paici à Ponérihouen (Nouvelle-Calédonie), In: Le journal de la Société des Océanistes, n°120, 2005.

LEENHARDT Maurice, Gens de la Grande-Terre , Gallimard, Paris, 1937.

LEENHARDT Maurice, Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien, 1947, Broché.

LEVY Jacques, L'invention du monde, Une géographie de la mondialisation, 2008, Broché.

PILLON Patrick, Essais sur le secteur rural mélanésien contemporain, In: Journal de la Société des Océanistes, n° 117, 2003.

PIPITE Jean, Droit d'accueil et droit de l'endroit en pays kanak, 2003, In: Journal de la Société des Océanistes, n° 117, 2003.

TJIBAOU Jean-Marie, La présence Kanak, 1996, Odile Jacob.

TJIBAOU Jean-Marie et MISSOTTE Philippe, RIVES Claude et FOLCO Michel, Kanaké, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie, 1976, Papeete : Éditions du Pacifique.

TROLUE Fote, Le développement et le foncier , 1991, Nouméa.

DECCKER Paul et KUNTZ Laurence, La bataille de la coutume et ses enjeux dans le Pacifique Sud, 1998, Harmattan, Paris.

IV. L'influence de la société kanak dans l'espace du Grand Nouméa

ANDRE Sylvie, La quête identitaire dans les littératures polynésienne et néo-calédonienne, In: Hermès n°32, 2002.

ASCHER, Organiser la ville hypermoderne, 2009.

DEMMER Christine, Une nouvelle stratégie kanake, 2007

DOUMENGE Jean-Pierre, Diversité culturelle et construction des identités collectives outre-mer, In: Hermès n°32, 2002.

FLAMAND Jean-Paul, L'abécédaire de la maison, 2004, La Villette, Paris.

FREYSS Jean, Économie assistée et changement social en Nouvelle-

Calédonie, 1995, Broché.

JOST Christian, Contraintes et enjeux de développement de la Nouvelle-Calédonie, In: EchoGéo n°11, 2010.

LEPERE Sabine, De la maison individuelle au logement collectif, Mémoire d'initiation à la recherche, Soutenu le 30 juin 2010.

MOKADDEM Hamid, Nouvelle-Calédonie, un pays métissé ?, In: Hermès n°32, 2002.

WOLTON Dominique, Les outre-mers, une chance pour la France et l'Europe, In: Hermès n°32, 2002.

Dossier Nouméa 2025, Le projet d'aménagement et de développement durable, Maire de Nouméa.

Dossier Nouméa 2025, Schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Constat et enjeux, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, décembre 2009.

Dossier Schéma de cohérence de l'agglomération de Nouméa, Projet d'aménagement et de développement durable, Maire de Nouméa, 2009

Bibliographie supplémentaire repérée

BENSA Alban et LEBLIC Isabelle, En pays Kanak, Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie, 2000, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme.

NAEPELS Michel, Mobilité et urbanisation kanak : l'exemple du pays ajië , 1999, In G. David, D. Guillaud & P. Pillon (éds), La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins (1989-1997), Paris, Société des

Océanistes - Institut de Recherche pour le Développement.

BIBLIOGRAPHIE

NAEPELS Michel, Identités post-coloniales en Mélanésie, 2005, Actes des Assises de la Recherche Française dans le Pacifique, 24-27 août 2004, Nouméa.

SAID Edward, L'orientalisme, l'orient créé par l'occident, 2005, Broché.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Prologue

Mappemonde : Le vent du voyage; <http://ventduvoyage.free.fr/Itineraire.htm>

Carte Océanie : <http://www.douviens-tu.com/oceanie/>

I L'histoire de la Nouvelle-Calédonie : Une lutte pour la terre.

Carte des aires en Océanie : <http://lacito.vjf.cnrs.fr/themes/oceanie/index.htm>

Illustration de Port-de-France: In Nouméa 2025, Le projet d'aménagement et de développement durable

Réattributions foncières: Site de l'ADRAF; <http://www.adraf.nc/>

Photographie du boycott des élections : Site du Figaro; <http://www.lefigaro.fr/politique/2008/04/30/01002-20080430DIAWWW00617-nouvelle-caledonie-ans-d-histoire.php>

Photographie du récif corallien calédonien; http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/sections/derniers_communiques/8_juillet_2010_anni

II Le peuple Kanak comme sujet d'étude: d'une vision euro-centré au discours partagé

Illustration baleiniers en Nouvelle-Calédonie : <http://www.katalyseur2reves.com/2008/07/les-baleines-en-bref/>

Photographie Maurice Leenhardt et ses élèves : <http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/spip.php?article227&artpage=3-4>

Illustration indigènes de Nouvelle-Calédonie: <http://caledosphere.com/2010/02/>

Photographie Centre culturel Jean-Marie Tjibaou : <http://franche-comte.france3.fr/emissions/ronchamp/index.php>

Illustration de la visite de colons dans les tribus: Blog de Dum-béa, <http://dumbean.wordpress.com/tag/destin-commun/>

III La société traditionnelle Kanak et l'espace.

Répartition des aires coutumières en Nouvelle-Calédonie:
http://www.asma.dafe.nc/pages_du_site/arriv%E9e.htm

SOURCES
ICONOGRAPHIQUES

IV L'influence de la société kanak dans l'espace du Grand Nouméa

Carte Grand Nouméa : http://sertit.ustrasbg.fr/SITE_RMS/2006/1_nouvelle_caledonie_2006/mid/P04_crise_noumea_A3_midres.jpg

Photographie de Nouméa après la Seconde Guerre Mondiale:
<http://caledosphere.com/2010/02/24/la-baie-des-citrons-en-fevrier-1943/>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

